DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 24 juin 2022

Bordereau récapitulatif des rapports de M. le Président

I^{ère} COMMISSION

Finances, Réglementation, Personnel

N° du rapport	OBJET
I - 1	Approbation du procès-verbal de l'assemblée plénière du 8 avril 2022
I - 2	Information sur les dossiers contentieux en cours **(pas de délibération)**
I - 3	Information sur les décisions prises par le Président du Conseil départemental au titre de la délégation de pouvoirs accordée par l'assemblée départementale **(pas de délibération)**
I - 4	Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2021 du budget principal et des budgets annexes
I - 5	Approbation du compte administratif 2021 du budget principal et des budgets annexes
I - 6	Procédure d'affectation des résultats issus de la gestion des comptes 2021 du budget principal et des budgets annexes
I - 7	Propositions d'admission en non-valeur année 2022
I - 8	Création et modification des autorisations de programme et autorisations d'engagement

I - 9	Budget supplémentaire de l'exercice 2022 du budget principal
I - 10A	Principe de remplacement d’un siège vacant de vice-président
I - 10B	Election d’un vice-président et composition de la commission permanente
I - 11A	Modification du nombre de vice-présidents et élection de nouveaux VP
I - 11B	Nombre de vice-présidents
I - 12	Election de vice-présidents supplémentaires et répartition des sièges au sein de la commission permanente

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 24 juin 2022

Bordereau récapitulatif des rapports de M. le Président

Ve COMMISSION

Environnement et tourisme

N° du rapport	OBJET
V - 1	Bilan d'activité du Laboratoire Départemental d'Analyse pour l'année 2021 et budget supplémentaire 2022
V - 2	Bilan d'activité 2021 du Service Départemental d'Assistance Technique, approbation des contributions 2023 pour l'adhésion des collectivités haut-marnaises et budget supplémentaire 2022

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/06/2022 à 09h44
Réference de l'AR : 052-225200013-20220624-I_1-DE
Publié le 30/06/2022 ; Affiché le 30/06/2022 ; Rendu exécutoire le 30/06/2022

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 24 juin 2022

Direction des Finances et du Secrétariat Général	N° I - 1

OBJET :

Approbation du procès-verbal de l'assemblée plénière du 8 avril 2022

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :
Monsieur Michel ANDRE, Madame Celine BRASSEUR, Madame Karine COLOMBO, Madame Sylviane DENIS, Madame Astrid DI TULLIO, Madame Brigitte FISCHER-PATRIAT, Monsieur Paul FOURNIE, Monsieur Laurent GOUVERNEUR, Monsieur Gérard GROSLAMBERT, Madame Domithile GUINOISEAU, Monsieur Mokhtar KAHLAL, Monsieur Michel KARAKULA, Monsieur Nicolas LACROIX, Madame Marie-Claude LAVOCAT, Madame Anne LEDUC, Monsieur Stéphane MARTINELLI, Monsieur Dominique MERCIER, Madame Véronique MICHEL, Madame Anne-Marie NEDELEC, Monsieur Bertrand OLLIVIER, Madame Marie-Laure PARISON, Madame Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Monsieur Elie PERRIOT, Monsieur Jean-Michel RABIET, Monsieur Franck RAIMBAULT, Madame Laurence ROBERT-DEHAULT, Monsieur Dominique THIEBAUD, Monsieur Damien THIERIOT, Madame Dominique VIARD, Monsieur Patrick VIARD

Quorum : 18

Absents ayant donné procuration :
Madame Rachel BLANC à Monsieur Mokhtar KAHLAL
Madame Magali CARTAGENA à Monsieur Jean-Michel RABIET
Monsieur Bernard GENDROT à Monsieur Nicolas LACROIX
Madame Fabienne SCHOLLHAMMER à Monsieur Damien THIERIOT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.3121-13,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental et après avoir entendu ses conclusions,

Considérant que le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Par 34 voix Pour

DECIDE

- d'approuver le procès-verbal de l'assemblée plénière en date du 8 avril 2022, ci-joint.

Le procès-verbal sera disponible à l'Hôtel du Département pour toute personne en demandant la communication. Il sera en outre mis en ligne sur le site interne du Conseil départemental.

<u>RÉSULTAT DU VOTE</u> : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 24 juin 2022

LE PRÉSIDENT,

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/06/2022 à 09h44
Réference de l'AR : 052-225200013-20220624-I_1-DE
Publié le 30/06/2022 ; Affiché le 30/06/2022 ; Rendu exécutoire le 30/06/2022

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

___

RAPPORTS ET PROCÈS-VERBAUX

Session du vendredi 8 avril 2022

Article L 3121-13 du Code général des Collectivités Territoriales

Les membres du Conseil départemental de la Haute-Marne se sont réunis le vendredi 8 avril 2022 à 11h00, conformément à l'article L. 3121-9 du Code général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACROIX, Président du Conseil Départemental de Haute-Marne.

Étaient présents : Nicolas LACROIX, Brigitte FISCHER-PATRIAT, Elie PERRIOT, Sylviane DENIS, Bernard GENDROT, Véronique MICHEL, Stéphane MARTINELLI, Marie-Claude LAVOCAT, Gérard GROSLAMBERT, Karine COLOMBO, Céline BRASSEUR, Patrick VIARD, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Dominique MERCIER, Marie-Laure PARISON, Bertrand OLLIVIER, Astrid DI TULLIO, Dominique THIÉBAUD, Dominique VIARD, Michel ANDRÉ, Anne-Marie NÉDÉLEC, Damien THIERIOT, Fabienne SCHOLLHAMMER, Michel KARAKULA, Laurence ROBERT-DEHAULT, Franck RAIMBAULT, Domithile GUINOISEAU, Mokhtar KAHLAL, Rachel BLANC, Jean-Michel RABIET, Magali CARTAGENA, Anne LEDUC.

La séance est ouverte.

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents, mes chers collègues,

Je voudrais excuser deux de nos collègues :

- Monsieur Paul FOURNIÉ qui a donné procuration à Madame Céline BRASSEUR,
- Monsieur Laurent GOUVERNEUR qui a donné procuration à Madame Anne LEDUC.

Je profite de l'occasion pour vous présenter un nouveau collaborateur du Conseil Départemental. Il s'agit de notre Directeur Général adjoint en charge du pôle ressources et moyens, Monsieur Boris TARGE, qui a pris ses fonctions le 1er avril.

****

Les événements des deux dernières années, des derniers mois, des dernières semaines et, à n'en pas douter, des prochains jours, nous interrogent. En 2020, nous étions au cœur du premier confinement avec beaucoup de questions et peu de réponses.

Aujourd'hui, en poussant notre réflexion au bout, nous entendons presque quotidiennement cette question : dans quel monde vivons-nous ?

Nous vivons de profondes mutations économiques, politiques, historiques.

L'Histoire nous rappelle que ce contexte n'est pas singulier : au Moyen-Âge, à la

Renaissance, au début du XXème siècle, ce cumul guerre-pandémie a souvent abouti à des drames qui ont nécessité plusieurs décennies avant de retrouver une situation « normale ».

Ces changements se vivent mal parce que le monde que nous connaissons est arrivé à sa limite et nous sommes désormais face à nos responsabilités.

Nous devrons nous habituer à ces crises et à leur enchaînement. Nous devrons nous habituer à l'exceptionnel dans sa globalité mais aussi dans ses moments les plus brutaux et les plus dangereux.

Face à ces défis multiples, la politique peut reprendre toute sa noblesse et retrouver tout son sens. Je l'ai souvent dit : la gestion d'un département n'est pas une simple administration technocratique ou comptable qui se voudrait pragmatique. C'est d'abord et avant tout un acte politique. L'action politique exige des choix fondés sur un socle de valeurs et un cap. Les valeurs sont claires : elles sont la croyance en l'humanité. Le cap l'est tout autant : il s'agit de permettre à l'humanité et à chacun d'entre nous de se dépasser ; de permettre aux hauts-marnais et à tous ceux qui le veulent de s'installer dans notre département, en faisant de nos faiblesses des atouts. Cet objectif passe par la connaissance de nos faiblesses. La réponse politique que nous fournissons à ce sujet se trouve dans le rapport que nous vous distribuons maintenant.

Depuis plusieurs mois, nous assistons à une flambée des prix qui touche particulièrement les hydrocarbures. Cette augmentation n'a pas les mêmes conséquences dans les métropoles de Lyon ou de Marseille, ou en Île-de-France, qu'ici en Haute-Marne ou dans d'autres départements ruraux. La semaine dernière, je me suis rendu dans le Cantal pour présider le séminaire du groupe DCI à l'Assemblée des Départements de France. J'y ai retrouvé les mêmes enjeux et difficultés autour de la mobilité et de la santé. J'y ai vu également la fierté d'appartenir à des territoires qui se méritent davantage que d'autres.

En tant que collectivité, en tant qu'employeur, nous devons prendre la mesure des efforts supplémentaires dont témoignent chacun de nos collaborateurs non pas pour les loisirs mais pour se rendre sur leur lieu de travail. En décembre dernier, le diesel coûtait en moyenne 1,54 euro par litre selon les chiffres de l'INSEE. Il a dépassé les 2 euros par litre au mois de mars, soit plus de 30 % d'augmentation. En 3 mois, le coût du plein est passé de 70 à 100 euros. Cette différence frappe le portefeuille de ceux qui vivent en milieu rural et qui n'ont pas d'autre moyen de locomotion que la voiture.

Au Conseil départemental, nous ne votons pas le prix du carburant. Nous ne décidons pas

non plus du prix du chariot de courses mais nous pouvons soutenir nos agents. La présente majorité s'est toujours montrée vigilante vis-à-vis du bien-vivre du personnel du Département. Nous avons décidé d'aller plus loin.

En ce sens, je vous propose de voter une « prime mobilité » exceptionnelle de 100 euros net par agent. Cette décision sera soumise au comité technique qui a été convoqué ce matin. Elle sera à nouveau soumise la semaine prochaine. Il s'agit d'une prime nette forfaitaire, quels que soient le métier, le lieu de travail ou le nombre d'heures réalisées, qui sera attribuée si le rapport est approuvé. Son coût s'élève à 115 000 euros pour notre collectivité mais elle représente un véritable soutien pour plus de 1 000 agents en intégrant les assistantes familiales. J'espère que ce rapport suscitera l'unanimité. Nos collaborateurs le méritent en cette période si difficile.

En effet, ils ont été fortement mobilisés pendant la crise sanitaire :

- Dans nos circonscriptions d'action sociale pour assurer la protection des plus fragiles ;
- Sur nos routes où ils ont assuré la sécurité des Hauts-Marnais alors que la France était confinée ;
- Dans nos collèges également, et dans nos cantines en particulier, ils font preuve de la plus grande solidarité pour les réfugiés venus d'Ukraine. En votre nom, je veux les remercier sincèrement. Ils sont la fierté de notre département.

Notre séance plénière sera pour nous l'occasion d'étudier des créations d'autorisation de programme importantes pour des opérations que nous avons déjà évoquées lors de la dernière commission permanente comme l'Hôtel du Commerce de Nogent ou la réhabilitation de l'ancien lycée agricole de Droyes qui sont des projets majeurs pour l'attractivité de notre département. Nous examinerons également notre première décision modificative du budget de l'année avec un certain nombre d'ajustements concernant notamment la voirie départementale.

J'en profite pour faire un point d'avancée sur le transfert des routes nationales. Le décret n°2022-459 publié le 30 mars 2022 a fixé la liste des voies non concédées du domaine public routier national qui peuvent être transférées au Département. Trois d'entre elles concernent la Haute-Marne avec :

- La RN 4 pour quelques kilomètres autour de Saint-Dizier ;
- La RN 67 qui relie la cité bragarde à Chaumont pour se prolonger jusqu'à l'autoroute ;
- La RN 19 qui part de Rolampont jusqu'à la limite de la Haute-Saône.

La première, qui débute à Paris pour rejoindre Nancy, traverse 6 départements et

comporte toutes les caractéristiques d'une route d'intérêt régional.

La deuxième ne concerne que la Haute-Marne et ne devrait pas poser de problème.

En revanche, la troisième, qui passe par 3 départements et 2 régions, fait l'objet de projets de l'État depuis 30 ans, même si malheureusement la Haute-Marne n'en a que très peu profité. C'est un enjeu majeur pour le sud haut-marnais et c'est pour cela que depuis mon élection, j'ai toujours été en contact étroit avec mes collègues de Haute-Saône et du Territoire de Belfort.

La Région Bourgogne Franche-Comté ne souhaitant pas reprendre de routes nationales, nous avons souhaité adopter une position commune : à Port-sur-Saône, où un contournement a été ouvert en octobre 2021, nous nous sommes conjointement prononcés en faveur de ce transfert vers les conseils départementaux.

En Haute-Marne, nous sommes déjà responsables de près de 3 900 kilomètres de réseaux. Le transfert ne s'effectuera toutefois pas à n'importe quel prix. Les négociations avec l'État commenceront après l'été sur les transferts de personnels, l'état des ouvrages et des chaussées. Nous serons très attentifs aux compensations financières que nous sommes en droit d'attendre de l'État.

L'objectif est clair : créer une liaison à haut niveau de service le long du parcours entre Langres et Belfort et le faire dans un temps plus court que celui subi aujourd'hui par les collectivités locales, en attente des mises en actions souvent trop lentes de la part de l'État.

Le manque d'agilité et de réactivité de l'État se démontre à tous les niveaux, et particulièrement en matière de mobilités. Nous sommes d'ailleurs sans véritables nouvelles du CPER concernant les infrastructures alors même que nous serons amenés à contribuer. Encore une fois, l'État décidera de ce dont ont besoin les régions en ne sollicitant que très peu leur avis et sans payer.

Cette façon de faire, cette « concertation », nous la subissons sur les questions de santé ou d'EHPAD. A ce propos, nous continuons d'avancer. La création de l'observatoire départemental des EHPAD est en cours et je présiderai le premier COPIL pour préparer son organisation dans quelques jours. L'objectif reste sa mise en place avant la fin de l'année. Nous le devons à nos aînés. Nous le devons également à toutes celles et ceux qui se battent au quotidien pour leur bien-être, les médecins, les infirmiers, les aides-soignants, tous les personnels qui animent et qui accompagnent nos parents du mieux qu'ils le peuvent mais qui subissent le manque de financement de ces établissements et donc les économies réalisées sur l'âge de nos

anciens. Il n'y a pas de date de préemption pour un être humain, on ne peut pas dire qu'à 90 ans il a bien vécu et qu'on peut considérer qu'on va le laisser, c'est une question de dignité, une question qui touche ou touchera chaque famille de France. Je terminerai par cette révolte qui doit animer chaque parcelle de notre vie, chacune et chacun de son quotidien alors même que nous votons pour la plus importante des élections de notre pays ce week-end. N'oublions pas cet esprit révolutionnaire qui se trouve éternellement dans la République comme le disait Pierre-Mendès France, ce combat contre les inégalités, l'oppression, la misère, les préjugés car la République doit se construire sans cesse tant qu'il reste des progrès à accomplir et il en reste, croyez-moi.

Je vous remercie.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : L'entité réalisant le transfert d'une route nationale doit remettre en état la route avant de la transférer. L'état de la RN 67 ou de la RN 19 pose cependant de sérieux problèmes. Si le transfert se réalise sur la base, par exemple, de la moyenne des sommes que l'État y a consacré ces dernières années, alors les conditions du transfert seront très problématiques. Nous ne pourrons pas rétablir un état correct des routes sur des dizaines et des dizaines de kilomètres en un temps record, et plus les conditions du transfert seront mauvaises, plus le processus prendra du temps.

Nous sommes d'accord pour dire qu'il s'agit du cœur de métier des départements. L'État n'entretient plus les routes et quelqu'un doit donc bien s'en occuper. Il est également important pour le Département d'avoir la main sur certains projets, notamment ceux qui attendent depuis des dizaines d'années comme le projet du contournement de Langres. Je pense toutefois que nous devrons nous attendre à avoir des discussions très serrées pour que les conditions de transfert soient les moins mauvaises possibles.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Les routes sont effectivement dans un très mauvais état et cette situation devrait être prise en compte. Je me réjouis de vous entendre dire que vous serez très attentif à l'accompagnement financier car il ne s'agit pas d'une mince affaire. Bravo également pour les 100 euros. Dommage que ce montant soit calculé avant le prélèvement à la source. Ne serait-il pas possible de faire autrement ?

M. LE PRÉSIDENT : En effet, le sujet des routes nationales nous occupera énormément dans les prochains mois et dans les prochaines années. Les Départements de France ont voulu ce transfert alors que le Premier Ministre pensait transférer les dernières routes, qui n'avaient pas été transférées, aux régions. Pourtant, les agents départementaux ont l'avantage de la proximité. Ils font de la veille territoriale et ils sont présents partout sur l'ensemble du territoire de la Haute-

Marne. D'ailleurs, nous investissons lourdement dans les pôles et dans les centres et nous avons aujourd'hui un maillage qui nous permet d'être en proximité avec les routes nationales. Bien sûr, l'État transfère mais il veut aujourd'hui se « débarrasser » des routes, comme l'ont déclaré les membres du gouvernement, parce qu'ils n'ont plus les moyens de les entretenir. On le voit tous les jours, ils n'ont même plus les moyens de faire le marquage au sol, la ligne centrale au sol qui en matière de sécurité routière est importante, et je le dénonce à chaque fois. Nous devrons également tenir une discussion très importante avec l'État concernant le transfert des personnels.

Trois routes sont concernées par les transferts. Nous avons d'abord la RN 4 qui est une route interrégionale démarrant de Nancy pour aller jusqu'aux portes de Paris. Nous aurons une discussion avec la Région pour qu'elle soit peut-être reprise et transférée à la Région. Les deux autres routes, la RN 67 et la RN 19, peuvent être considérées comme la colonne vertébrale du département. Nous aurons des discussions sur ce transfert à Troyes avec le territoire de Belfort et la Haute-Saône. Il serait important que les trois présidents de Département rencontrent le nouveau ministre des transports pour constituer un diagnostic partagé et connaître exactement l'état des routes et de ses infrastructures. Sur la RN 67 j'irai discuter un peu plus seul. Ce transfert n'était pas prévu, nous aurons cette responsabilité et nous ne pourrons plus dire c'est pas nous c'est l'Etat.

Nous devrons évidemment programmer des travaux pour les 15-20 prochaines années afin que la RN 67 retrouve un niveau acceptable. Il s'agit en effet de la route la plus fréquentée et son état implique des enjeux liés à l'accessibilité et l'attractivité de notre territoire. Nous y mettrons les moyens nécessaires, comme nous l'avons déjà fait en 2006 lors de la grande phase de transferts de routes nationales vers les routes départementales. Nous pouvons dire aujourd'hui que le niveau de nos routes est plutôt bon.

Enfin, le dernier sujet essentiel concerne la sécurité routière, je le rappelle, nous sommes intransigeants. Les agents le savent, nous avons un double enjeu, la mobilité et la sécurité routière. Je vous présenterai dès que possible les chiffres en matière de sécurité routière. Je peux déjà vous annoncer que le réseau à 90 km/heure n'a pas engendré davantage d'accidents mortels. Je reste cependant très prudent car l'échantillon est assez réduit et les courbes peuvent vite s'inverser.

Concernant la prime, nous parlons bien de 100 euros nets qui apparaîtront sur la fiche de paie de tous nos agents sans faire de distinction entre les directeurs et ceux qui sont payés au SMIC.

M. Bertrand OLLIVIER : Je me félicite de la prise de position du Département sur la question du transfert des routes. Vous l'avez souligné : l'État a abandonné ses routes mais il les avait abandonnées depuis bien longtemps en Haute-Marne. Les anciens se souviennent de nos prises de parole visant à déplorer l'état de la RN 67 et les conséquences qui pouvaient en découler en termes d'accidents. Bravo donc pour cette réflexion. Nous serons à vos côtés pour l'alimenter mais je ne voudrais pas que nous oubliions nos problématiques concernant le réseau ferroviaire et les accès aux trains. Aujourd'hui, je mets quiconque au défi de faire le trajet de Dijon vers Chaumont ou de prendre simplement le train depuis l'Alsace vers notre département. Cette situation pose véritablement un gros souci compte tenu des projets que nous souhaiterions lancer sur le département en termes d'attractivité. Je voudrais que nous puissions associer ce problème à nos discussions mais nous n'avons pas d'interlocuteur.

Enfin, je souscris entièrement à la proposition d'une prime de 100 euros pour le personnel. Notre département est souvent considéré comme le plus généreux de France. Nous l'avons prouvé également ces derniers temps en mettant rapidement en place un certain nombre de mesures pour accueillir les Ukrainiens. Vous proposez aujourd'hui de façon extrêmement judicieuse d'aider également nos Haut-Marnais dans l'épreuve que nous traversons. Je vous en remercie.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Je vous avais interrogé sur le problème des carburants lors de la dernière séance. Aujourd'hui, une plénière se déroule au niveau de la Région. Je vous avais demandé si vous pouviez intervenir auprès de Monsieur Rottner pour qu'il agisse au niveau de la TICPE.

M. LE PRÉSIDENT : Effectivement, vous m'aviez posé cette question la dernière fois. Nous ne pouvons toutefois pas animer, ici à Chaumont, les débats de la Région. Vous connaissez des élus régionaux : faites remonter les sujets. Je n'ai pas à interférer avec les décisions qui seront prises par Monsieur Rottner. Ici, nous prenons les décisions sur lesquelles nous avons la main mais nous n'avons pas de pouvoir décisionnel concernant le prix du carburant et le niveau des taxes.

Je rebondis sur les propos de Monsieur Ollivier au sujet des transports ferroviaires. Nos interlocuteurs sont les conseillers régionaux. Nous devons leur faire remonter ces problématiques. Ils en sont d'ailleurs conscients car les usagers nous parlent régulièrement de la dégradation de l'offre ferroviaire. Ces sujets sont régulièrement évoqués avec Monsieur Rottner. La mobilité ferroviaire est importante car elle impacte la mobilité professionnelle des habitants du

département, y compris nos collaborateurs. Nous rencontrerons prochainement les présidents de département ainsi que le Monsieur Rottner pour évoquer à nouveau cette question.

Mme Marie-Claude LAVOCAT : Mon intervention fait suite à celle de Monsieur Ollivier par rapport aux départements les plus généreux de France. Nous avons accueilli à Châteauvillain des groupes d'ukrainiennes dont une partie souvent de la famille est restée en Ukraine. Face aux difficultés de communication qu'elles rencontrent, je lance un appel désespéré pour trouver des cartes SIM. Je pense que le département remplit complètement son rôle puisque nous avons pris l'accueil de ces personnes à bras le corps. Nous les accueillons dans nos écoles et dans nos cantines.

M. LE PRÉSIDENT : Effectivement, l'ensemble des collectivités est mobilisé. Nous devons prendre notre part de solidarité en Haute-Marne. Je suis fier de l'ensemble des initiatives prises par les privés et par les professionnels, les collectivités et les villages. Nous devons cependant préparer l'intégration de ces familles parce qu'elles resteront en France pour de nombreux mois voire de nombreuses années.

Mme Magali CARTAGENA : La semaine prochaine, la commune de Longeau accueillera 50 ukrainiennes avec leurs enfants aux Chalets de la Vingeanne.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de passer aux rapports de l'ordre du jour.

Approbation des procès-verbaux de l'assemblée plénière des 19 novembre et 17 décembre 2021

Rapport n° I-1

M. LE PRÉSIDENT : Le procès-verbal de chaque séance plénière est arrêté au commencement de la séance suivante.

Ainsi, vous avez reçu le procès-verbal relatif à notre séance du 19 novembre 2021, consacrée à l'examen de la décision budgétaire modificative n° 3 de l'exercice 2021 et au débat d'orientation budgétaire de l'année 2022 ainsi que le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2021 dédiée au vote du budget primitif de l'exercice 2022.

Les procès-verbaux sont disponibles à l'hôtel du Département pour toute personne en demandant la communication. Ils sont en outre mis en ligne sur notre site internet.

En l'absence de commentaires ou observations sur ces deux procès-verbaux, nous pouvons donc considérer qu'ils sont approuvés.

Rapport d'information sur les dossiers contentieux en cours

Rapport n° I-2

M. Bernard GENDROT : Nous avons délégué au Président pouvoir pour tous les contentieux relevant des ordres administratif et judiciaire et quel que soit le niveau d'instance (première instance, appel et cassation).

A ce titre, le Président peut intenter, au nom du Département, les actions en justice, et défendre le Département dans les actions intentées contre lui.

L'exercice de cette compétence doit faire l'objet d'une information de l'assemblée départementale. Aussi, vous sont présentées dans ce rapport les listes des dossiers en cours ou ayant fait l'objet d'une décision de justice.

Aucun élément majeur n'est à relever depuis la séance du 19 novembre 2021.

Ce rapport d'information ne donne pas lieu à vote.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : A la page 136, je vois que le Conseil départemental a une position d'intimé par la Cour administrative de Nancy puis par le Conseil d'État concernant un problème de conformité avec les règles d'hygiène et de sécurité. Pouvons-nous savoir de quoi il s'agit et depuis quand cette affaire est enclenchée ? Est-ce que le Conseil départemental est en bonne position dans cette procédure ? Quelles sont les sommes engagées et où apparaissent-elles ?

M. Bernard GENDROT : Ce dossier est un peu ancien. Un agent s'est plaint des règles d'hygiène et de sécurité et il a fait un recours contre le Département à ce sujet. L'instruction est en cours. Pour l'instant, nous ne pouvons pas en dire davantage.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Pouvons-nous connaître l'ancienneté de ce dossier ?

M. Bernard GENDROT : Il doit dater de trois ans environ. Je considère qu'il n'aura pas d'incidence particulière.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : S'il y a des recours, les frais seront-ils engagés par le Département ?

M. Bernard GENDROT : Chaque fois qu'il y a un recours, des frais d'avocat sont engagés.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Où apparaissent-ils dans les budgets ?

M. Bernard GENDROT : Tant que le recours n'est pas terminé, les frais ne sont pas réglés. Les budgets font toujours apparaître une ligne « frais de contentieux » qui couvre l'intégralité de ces frais d'intervention d'avocats ou de conseils dans le cadre de litiges.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : J'ai le souvenir d'une histoire datant de 2015. Est-ce que le présent dossier aurait un rapport avec cette affaire ?

M. Bernard GENDROT : Non, l'affaire que vous évoquez est terminée.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Me confirmez-vous donc qu'aucun problème d'hygiène et de sécurité n'est à déplorer au niveau départemental ?

M. Bernard GENDROT : Il ne s'agissait pas d'un problème d'hygiène et de sécurité. Ce sujet a simplement été évoqué par rapport aux conditions de travail en général. Le Département a désormais une équipe complète depuis quelques semaines. Ce genre de souci ne devrait plus se poser dans notre collectivité.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Tout le nécessaire a donc été fait pour qu'aucune attaque de ce genre ne se reproduise à l'avenir.

M. le PRÉSIDENT : Des fiches de position de travail et des fiches d'accès sont réalisées lors de chaque comité. Le CHSCT est régulièrement interrogé sur ce sujet. A chaque fois qu'un litige se présente, nous essayons de répondre le plus précisément possible aux salariés.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Nous tiendrez-vous au courant de la suite de l'affaire ?

M. le PRÉSIDENT : Il s'agit d'une procédure qui concerne un agent et nous ne rentrerons pas dans le détail dans cette assemblée.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : D'accord. Mon interrogation repose sur le fait que le Conseil d'État est une institution.

M. Bernard GENDROT : Le Conseil d'État représente simplement une étape de la procédure normale qui est lancée lorsqu'une personne est mécontente. Dans le cas présent, un salarié était insatisfait de la décision de la justice en première instance. Pour l'instant, nous sommes donc plutôt en position de défense. Il n'est pas du tout évident que le salarié gagnera.

M. Bertrand OLLIVIER : La collectivité est assurée pour ce type de contentieux. Une assurance couvre l'ensemble des frais qui sont engagés. Le conseil d'État se dit compétent ou non pour suivre la démarche. Bien qu'il soit très rare que nous allions au niveau du conseil d'État, il existe toutefois une assurance permettant de couvrir l'ensemble de ces frais.

M. Damien THIERIOT : Je souhaite préciser que ce type de contrainte est inhérent à chaque collectivité, quelle que soit sa taille. Nous avons toujours des rapports plus ou moins compliqués, soit avec des agents, soit avec des maîtres d'œuvre. Les contentieux ne constituent donc pas une spécificité du Département. Ils se produisent très régulièrement, quelle que soit la taille de la collectivité.

M. le PRÉSIDENT : Ce rapport d'information ne donne pas lieu à vote. Nous pouvons passer au rapport suivant.

Information sur les décisions prises par le Président du Conseil départemental au titre de la délégation de pouvoirs accordée par l'assemblée départementale

Rapport n° I – 3

M. Bernard GENDROT : Le code général des collectivités territoriales permet à l'assemblée départementale de déléguer une partie de ses attributions au Président. La délibération du 1er juillet 2021 confie ainsi au Président délégation sur des thèmes précisément listés : marchés, contentieux, fixation de tarifs, droit de préemption etc.

Dans la continuité de l'information qui vous est donnée régulièrement sur la passation des marchés publics ou des dossiers contentieux, le rapport du Président vous présente les décisions prises s'agissant d'une convention de ligne de trésorerie de 12 millions d'euros pour faire face à d'éventuels besoins ponctuels de trésorerie au cours de l'année 2022, des modifications de tarifs en lien avec l'activité du laboratoire d'analyse départemental et des aides attribuées dans le cadre du dispositifs de fonds de solidarité pour le logement à hauteur de 135 167 euros.

Ce rapport d'information ne donne pas lieu à vote.

Récapitulatif des autorisations de programme et d'engagement créées, modifiées ou clôturées

Rapport n° I – 4

M. Bernard GENDROT : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport récapitulatif habituel des autorisations de programme et des autorisations d'engagement créées, modifiées ou clôturées lors de cette première décision budgétaire modificative de l'exercice 2022.

Le principe d'annualité budgétaire consiste à fixer pour une année la durée de l'exercice budgétaire, il est toutefois possible de déroger à ce principe notamment par le biais des autorisations de programme et des autorisations d'engagement.

Cette procédure permet au Département de ne pas faire supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice concerné.

En application de l'article R3312-3 du code général des collectivités territoriales, les créations d'autorisations de programme et d'engagement et leurs modifications éventuelles sont présentées au vote de l'assemblée délibérante, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget primitif ou d'une décision modificative.

Aussi, dans le tableau des nouvelles autorisations de programme créées à l'occasion de cette première décision modificative, il vous est proposé la création d'une autorisation de programme « Hôtel du commerce à Nogent » pour un montant de 200 000 euros avec une inscription de crédit de paiement au titre de l'exercice 2022 de 20 000 euros pour apporter notre soutien à la Ville de Nogent dans le cadre de son projet de réhabilitation de l'ancien hôtel de commerce.

Également, la création d'une autorisation de programme « Réhabilitation du site de Droyes » pour un million d'euros avec inscription de crédits de paiement d'un montant de 100 000 euros au titre de l'année 2022, pour accompagner la commune Rives-Dervoises dans son projet de reconversion de l'ancien site du lycée agricole privé de Droyes.

Il vous est aussi proposé la modification de l'autorisation de programme « Chalet de la Mazerie », en l'augmentant de 500 000 euros, passant ainsi de 4,5 millions d'euros à 5 millions d'euros pour prendre en compte des aléas de construction, notamment sur le lot gros-œuvre et la hausse importante du coût des matières premières qui va engendrer des révisions de prix.

Enfin, une annexe au rapport vous présente l'ensemble des autorisations de programme et d'engagement précédemment votées et ventilées par année qui vous donne une vue globale pluriannuelle des engagements financiers pris par le Département.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la Ire commission réunie le 14 mars 2022.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Nous nous abstiendrons sur ce rapport étant donné que le budget des Chalets de la Mazerie augmente encore de 500 000 euros. A la page 143, nous notons un nouveau projet AE (frais AMO) avec une autorisation d'engagement pour 380 000 euros. Serait-il possible de savoir de quoi il s'agit ? Enfin, nous nous félicitons du projet sur le site de Droyes.

M. Bernard GENDROT : Le projet de la page 143 ne concerne pas une nouvelle autorisation de projet. Il se trouve dans la liste des projets soldés. L'assistance maîtrise d'ouvrage a été réalisée lorsque nous avons relancé le projet Animal Explora mais les frais sont désormais soldés.

M. le PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres questions ? Non. Je vous propose donc de prendre part au vote sur ce rapport n°4.

VOTE

Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 2 (Michel Karakula, Laurence Robert-Dehault)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Décision budgétaire modificative n°1 de l'exercice 2022 du budget principal et du budget annexe de l'abattoir départemental

Rapport n° I – 5

M. Bernard GENDROT : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur la décision budgétaire modificative n°1 de l'exercice 2022 se rapportant au budget principal et au budget annexe de l'abattoir départemental.

Cette première étape budgétaire permet de procéder à quelques ajustements budgétaires par rapport au vote du budget primitif de décembre 2021, notamment en lien avec des recettes estimées et des dépenses non précisément connues.

En section de fonctionnement, les crédits de dépenses sont abondés de 593 266 euros.

175 000 euros sont prévus pour la restitution de la part départementale de la taxe d'aménagement suite à des annulations et transferts de plusieurs permis de construire.

147 000 euros de crédits nouveaux sont inscrits en faveur du secteur social. Il s'agit principalement de la poursuite des actions au titre de la MAIA sur l'année 2022, le nouveau dispositif d'appui à la coordination n'entrant en vigueur qu'au 1er janvier 2023, soit un besoin de crédits complémentaires de 75 000 euros. Il est également proposé de recourir aux missions locales dans le cadre de la réinsertion par l'emploi pour les bénéficiaires du RSA (+ 25 000 euros) et la prolongation de la prestation avec l'association GEDA 52 relativement aux préparations à l'insertion par l'activité économique (27 000 euros).

Enfin, 20 000 euros de crédits supplémentaires sont proposés pour solder le marché relatif aux formations obligatoires des assistantes maternelles 2018-2021 suite à un avenant de transfert.

Concernant les dépenses d'administration générale, deux ajustements sont nécessaires au niveau de la contribution au Fonds National de Péréquation des DMTO (+ 90 732 euros) en lien avec le montant final de produits de DMTO perçus en 2021 et pour la retransmission en direct des séances de l'assemblée délibérante (20 000 euros), aucun crédit n'ayant été prévu au moment du vote du budget primitif.

45 074 euros complémentaires sont sollicités au titre de la participation au fonctionnement du SYMTEC, l'inscription initiale de 85 000 euros faite au budget primitif ne permettant pas de

faire face à la forte hausse du coût des fluides.

Enfin, un ajustement de 29 460 euros est sollicité pour recourir à un accompagnement plus structuré du projet de plan départemental de lecture publique.

En financement de ces dépenses supplémentaires, les recettes de fonctionnement sont ajustées à la hausse pour un montant équivalent de 593 266 euros.

La régularisation des principales recettes de fiscalité directe notifiées permet d'inscrire 344 266 euros de ressources complémentaires. Par ailleurs, 163 000 euros sont à inscrire au titre du financement de la MAIA pour l'année 2022, le montant initialement voté correspondant au seul 1er semestre 2022.

Au global, l'autofinancement est inchangé à 24,489 millions d'euros, les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrant strictement.

Au niveau de la section d'investissement, les principaux ajustements concernent des travaux et des dépenses d'équipement mobilier des EHPAD pour un montant de 822 000 euros.

Un crédit de 500 000 euros pour l'annulation d'un titre de recettes émis en 2020 à l'encontre de l'EHPAD La Providence à Montigny-le-Roi afin de mettre en place un étalement de l'échéancier relatif au remboursement de l'avance remboursable accordée en 2015.

Il est également proposé l'inscription d'un crédit de paiement de 200 000 euros en faveur du budget annexe de l'abattoir départemental afin d'être en cohérence avec le planning prévisionnel de conception-réalisation de cette opération.

Des ajustements sont également sollicités au niveau de la voirie à hauteur de 90 000 euros pour permettre le paiement de la concertation publique dans le cadre de la déviation RD60/RD 960 du projet CIGEO et dans le secteur des bâtiments avec une demande de 100 000 euros de crédits supplémentaires pour l'achat de mobiliers et d'équipements pour le Chalet de la Mazerie préalablement à son exploitation.

Enfin, dans le cadre du Plan France Relance, une inscription de 40 000 euros est sollicitée pour la mise en œuvre de la première phase du parcours de cybersécurité dont l'objectif est de renforcer la sécurité de nos systèmes d'information.

Enfin, les recettes d'investissement sont revues à la hausse de 129 067 euros. Elles relèvent du secteur de la voirie, du secteur social avec l'inscription de la première échéance de

remboursement de l'avance par l'EHPAD de Montigny-le-Roi. Et pour finir, le versement d'une subvention de l'Etat pour 40 000 euros dans le cadre du Plan France Relance avec la mise en place du parcours de cybersécurité.

A l'issue de ces ajustements budgétaires, le besoin de financement de la section d'investissement ressort à 1,623 million d'euros. Il sera financé par la hausse de l'emprunt prévisionnel d'équilibre passant de 20,437 millions d'euros à 22,060 millions d'euros.

Par ailleurs, il vous est proposé d'accorder à l'entreprise Bassigny Poids Lourds une remise de pénalités sur marché d'un montant de 30 000 euros hors taxes et hors révision afin de ne pas mettre davantage en difficulté une société déjà impactée par les conséquences du contexte sanitaire. De plus, le Département n'a subi aucun préjudice fonctionnel et financier sur ce retard de livraison et applique les recommandations du gouvernement qui invite les acheteurs publics à renoncer à l'application des pénalités contractuelles sur marché afin de préserver la situation financière des entreprises dans le prolongement de cette cinquième vague du Covid-19.

Enfin, concernant le budget annexe de l'abattoir départemental, les modifications apportées à hauteur de 200 000 euros en dépenses et recettes d'investissement permettront l'avancée des travaux de conception-réalisation conformément au plan d'exécution de l'opération.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la I^re^ commission le 14 mars 2022.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Pouvons-nous savoir à quoi correspond la somme de 27 000 euros mentionnée à la page 148 concernant le pôle solidarité et insertion par l'activité économique ?

Nous lisons ensuite qu'il est nécessaire de prévoir un crédit supplémentaire de 100 000 euros pour l'équipement d'appareils et de mobiliers pour le Chalet de la Mazerie dans la perspective de sa réouverture et de son exploitation par un prestataire. Nous pouvons imaginer que ces achats étaient prévisibles. Pour quelle raison ne les avons-nous pas ajoutés plus tôt ?

Enfin, je m'étonne à la page 155 de ne pas voir apparaître la Région dans la liste des subventions pour l'abattoir.

M. le PRÉSIDENT : Le mobilier du Chalet de la Mazerie n'avait effectivement pas été prévu. Comme le chalet sera neuf, j'ai souhaité que nous y installions du mobilier neuf. Nous aurions pu réutiliser le précédent mobilier mais il était ciblé pour les enfants alors que nous avons

la volonté d'accueillir des jeunes, des adultes, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, d'où un crédit de 100 000 euros supplémentaires.

M. Bernard GENDROT : Je vous assure par ailleurs que la Région est bien partenaire du projet portant sur l'abattoir.

M. le PRÉSIDENT : Je vous confirme bien la volonté de Monsieur Rottner d'accompagner financièrement cet abattoir. Pour l'instant, cette information n'est pas notifiée et nous ne pouvons donc pas encore l'inscrire mais elle figure dans le pacte avec la Région.

Mme Rachel BLANC : Pour votre question sur le sujet de l'insertion par l'économique, nous avons sollicité un partenariat avec le GEDA 52 pour deux mois mais nous avons trop estimé le budget. Il sera proratisé et se portera finalement à 12 000 euros.

J'en profite pour rebondir sur les propos de Monsieur Gendrot à propos de la décision modificative concernant le pôle des solidarités. Nos politiques publiques proposent un accompagnement assez fin de tous les habitants de la Haute-Marne. Nous avons fixé un cap lors de l'écriture de notre budget ainsi que lors de notre débat d'orientation budgétaire pour l'ensemble des publics, qu'il s'agisse de personnes âgées, de personnes en situation de handicap et de la jeunesse de notre territoire. Cette attention ne consiste pas seulement à proposer un accompagnement avec des allocations de solidarité, elle va bien au-delà. D'ailleurs, Monsieur Gendrot évoquait un budget supplémentaire pour travailler sur la lecture publique. Nous pensons que l'accès à la culture est déterminant pour permettre aux individus de s'évader et de découvrir d'autres horizons. L'organisation du pôle des solidarités, telle que nous l'avons pensée, prend tout son sens avec chaque plan départemental que nous écrivons.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Effectivement, le montant utilisé pour deux mois est de 10 700 euros. Je me demande toutefois pourquoi nous votons pour 27 000 euros. Comment pouvons-nous expliquer que le montant voté aujourd'hui soit différent ?

Mme Rachel BLANC : Nos actions portent parfois sur des sommes très importantes et parfois sur des sommes qui le sont moins. Les ajustements se réalisent parfois en différé. La décision modificative permet de procéder à ces ajustements. Permettez-nous de budgéter 27 000 euros et de n'en finalement utiliser que 12 000.

M. le PRÉSIDENT : Je soumets cette décision modificative au vote.

VOTE

Pour :	32
Contre :	0
Abstention :	2 (Michel Karakula, Laurence Robert-Dehault)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Dispositions diverses relatives aux rémunérations

Complément forfaitaire exceptionnel

Rapport n° I – 6

M. le PRÉSIDENT : J'ai évoqué le dernier rapport à l'occasion de mes propos introductifs. Il concerne une disposition relative à une rémunération de complément forfaitaire exceptionnelle pour nos agents. Afin d'accomplir leur mission de service public, les collaborateurs du département sont amenés à utiliser leur véhicule personnel dans le cadre de leurs déplacements professionnels.

A la fin du mois de février 2022, les cours du pétrole se sont envolés. Afin d'atténuer la hausse du prix des carburants, il vous est proposé d'attribuer un complément forfaitaire unique de rémunération à l'ensemble de nos collaborateurs, tous statuts confondus, présents en avril 2022. Les textes réglementaires permettent ce versement mais la délibération du Conseil Départemental reste nécessaire. Pour information, une enveloppe budgétaire de 115 000 euros sera affectée à ce complément exceptionnel de rémunération. L'avis du comité technique sera recueilli sur ce dossier la semaine prochaine.

Je soumets cette proposition au vote.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Nous avons épuisé l'ordre du jour de cette séance plénière. Je vous propose d'entamer dès à présent les dossiers de la commission permanente.

La séance est levée à 12h15.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/06/2022 à 09h44
Réference de l'AR : 052-225200013-20220624-I_4-DE
Publié le 30/06/2022 ; Affiché le 30/06/2022 ; Rendu exécutoire le 30/06/2022

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 24 juin 2022

Direction des Finances et du Secrétariat Général	N° I - 4

OBJET :

Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2021 du budget principal et des budgets annexes

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :
Monsieur Michel ANDRE, Madame Celine BRASSEUR, Madame Karine COLOMBO, Madame Sylviane DENIS, Madame Astrid DI TULLIO, Madame Brigitte FISCHER-PATRIAT, Monsieur Paul FOURNIE, Monsieur Laurent GOUVERNEUR, Monsieur Gérard GROSLAMBERT, Madame Domithile GUINOISEAU, Monsieur Mokhtar KAHLAL, Monsieur Michel KARAKULA, Monsieur Nicolas LACROIX, Madame Marie-Claude LAVOCAT, Madame Anne LEDUC, Monsieur Stéphane MARTINELLI, Monsieur Dominique MERCIER, Madame Véronique MICHEL, Madame Anne-Marie NEDELEC, Monsieur Bertrand OLLIVIER, Madame Marie-Laure PARISON, Madame Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Monsieur Elie PERRIOT, Monsieur Jean-Michel RABIET, Monsieur Franck RAIMBAULT, Madame Laurence ROBERT-DEHAULT, Monsieur Dominique THIEBAUD, Monsieur Damien THIERIOT, Madame Dominique VIARD, Monsieur Patrick VIARD

Quorum : 18

Absents ayant donné procuration :
Madame Rachel BLANC à Monsieur Mokhtar KAHLAL
Madame Magali CARTAGENA à Monsieur Jean-Michel RABIET
Monsieur Bernard GENDROT à Monsieur Nicolas LACROIX
Madame Fabienne SCHOLLHAMMER à Monsieur Damien THIERIOT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-12, L.3312-5 et L.3313-1,

Vu l'instruction comptable M52 applicable au 1er janvier 2021,

Vu les délibérations du Conseil départemental en date du 18 décembre 2020 adoptant le budget primitif 2021 du budget principal et des budgets annexes,

Vu les délibérations du Conseil départemental relatives aux décisions budgétaires modificatives du budget 2021 en date des 2 avril, 28 mai et 19 novembre 2021,

Vu l'avis favorable de la Ire commission du 30 mai 2022,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental et après avoir entendu les conclusions de Monsieur Paul Fournié, rapporteur au nom de la Ire commission,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Par 34 voix Pour

DECIDE

- d'approuver les comptes de gestion de l'exercice 2021 établis par Monsieur le Payeur départemental, relatifs au budget principal et aux budgets annexes du Conseil départemental (Laboratoire départemental d'analyse, Service départemental d'assistance technique et Abattoir départemental).

Les écritures et les résultats sont conformes en tout point à ceux des comptes administratifs de la collectivité pour le même exercice.

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 24 juin 2022

LE PRÉSIDENT,

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/06/2022 à 09h44
Réference de l'AR : 052-225200013-20220624-L4-DE
Publié le 30/06/2022 ; Affiché le 30/06/2022 ; Rendu exécutoire le 30/06/2022

Résultats des comptes de gestion 2021 (budget principal et budgets annexes)

BUDGET PRINCIPAL	Recettes		Dépenses		Résultats de l'exécution budgétaire 2021		Report résultats antérieurs		Résultats de clôture 2021	
	Prévisions budgétaires totales	Réalisations	Autorisations budgétaires totales	Réalisations	Excédent	Déficit	Report excédentaire	Report déficitaire	Excédent	Déficit
Section d'investissement	122 516 446,42 €	95 495 149,06 €	122 516 446,42 €	84 573 436,60 €	10 921 712,46 €			- 24 621 153,53 €		- 13 699 441,07 €
Section de fonctionnement	220 395 409,70 €	222 655 382,15 €	220 395 409,70 €	202 741 727,60 €	19 913 654,55 €		26 228 202,28 €		21 520 703,30 €	
Total des sections	342 911 856,12 €	318 150 531,21 €	342 911 856,12 €	287 315 164,20 €	**30 835 367,01 €**			**1 607 048,75 €**	**7 821 262,23 €**	

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSE	Recettes		Dépenses		Résultats de l'exécution budgétaire 2021		Report résultats antérieurs		Résultats de clôture 2021	
	Prévisions budgétaires totales	Réalisations	Autorisations budgétaires totales	Réalisations	Excédent	Déficit	Report excédentaire	Report déficitaire	Excédent	Déficit
Section d'investissement	329 965,16 €	97 316,11 €	329 965,16 €	97 316,11 €						
Section de fonctionnement	1 641 215,16 €	902 332,81 €	1 641 215,16 €	893 440,77 €	8 892,04 €		137 016,16 €		145 908,20 €	
Total des sections	1 971 180,32 €	999 648,92 €	1 971 180,32 €	990 756,88 €	**8 892,04 €**		**137 016,16 €**		**145 908,20 €**	

SDAT	Recettes		Dépenses		Résultats de l'exécution budgétaire 2021		Report résultats antérieurs		Résultats de clôture 2021	
	Prévisions budgétaires totales	Réalisations	Autorisations budgétaires totales	Réalisations	Excédent	Déficit	Report excédentaire	Report déficitaire	Excédent	Déficit
Section d'investissement	83 300,00 €	35 178,03 €	83 300,00 €	35 178,03 €	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Section de fonctionnement	906 200,00 €	732 490,70 €	906 200,00 €	732 490,70 €	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Total des sections	989 500,00 €	767 668,73 €	989 500,00 €	767 668,73 €	**0,00 €**		**0,00 €**		**0,00 €**	

Abattoir Départemental	Recettes		Dépenses		Résultats de l'exécution budgétaire 2021		Report résultats antérieurs		Résultats de clôture 2021	
	Prévisions budgétaires totales	Réalisations	Autorisations budgétaires totales	Réalisations	Excédent	Déficit	Report excédentaire	Report déficitaire	Excédent	Déficit
Section d'investissement	400 000,00 €		400 000,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Section de fonctionnement		- €	- €	- €	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Total des sections	400 000,00 €	- €	400 000,00 €	- €	**0,00 €**		**0,00 €**		**0,00 €**	

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/06/2022 à 09h46
Réference de l'AR : 052-225200013-20220624-I_5-DE
Publié le 30/06/2022 ; Affiché le 30/06/2022 ; Rendu exécutoire le 30/06/2022

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 24 juin 2022

Direction des Finances et du Secrétariat Général	N° I - 5

OBJET :

Approbation du compte administratif 2021 du budget principal et des budgets annexes

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :
Monsieur Michel ANDRE, Madame Celine BRASSEUR, Madame Karine COLOMBO, Madame Sylviane DENIS, Madame Astrid DI TULLIO, Madame Brigitte FISCHER-PATRIAT, Monsieur Paul FOURNIE, Monsieur Laurent GOUVERNEUR, Monsieur Gérard GROSLAMBERT, Madame Domithile GUINOISEAU, Monsieur Mokhtar KAHLAL, Monsieur Michel KARAKULA, Monsieur Nicolas LACROIX, Madame Marie-Claude LAVOCAT, Madame Anne LEDUC, Monsieur Stéphane MARTINELLI, Monsieur Dominique MERCIER, Madame Véronique MICHEL, Madame Anne-Marie NEDELEC, Monsieur Bertrand OLLIVIER, Madame Marie-Laure PARISON, Madame Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Monsieur Elie PERRIOT, Monsieur Jean-Michel RABIET, Monsieur Franck RAIMBAULT, Madame Laurence ROBERT-DEHAULT, Monsieur Dominique THIEBAUD, Monsieur Damien THIERIOT, Madame Dominique VIARD, Monsieur Patrick VIARD

Quorum : 18

Absents ayant donné procuration :
Madame Rachel BLANC à Monsieur Mokhtar KAHLAL
Madame Magali CARTAGENA à Monsieur Jean-Michel RABIET
Madame Fabienne SCHOLLHAMMER à Monsieur Damien THIERIOT

Absent excusé et non représenté :
Monsieur Bernard GENDROT

N'a pas participé au vote :
Monsieur Nicolas LACROIX

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-12, L.1612-13, L.3312-5 et L.3313-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M52 applicable au 1er janvier 2021,

Vu les délibérations du Conseil départemental en date du 18 décembre 2020 adoptant le budget primitif 2021 du budget principal et des budgets annexes,

Vu les délibérations du Conseil départemental relatives aux décisions budgétaires modificatives du budget 2021 en date des 2 avril, 28 mai et 19 novembre 2021,

Vu l'avis favorable de la Ire commission du 30 mai 2022,

Vu le rapport de Monsieur le Président et après avoir entendu les conclusions de Monsieur Paul Fournié, rapporteur au nom de la Ire commission,

Considérant que Monsieur le Président du Conseil départemental a quitté la séance pour les votes du compte administratif du budget principal et des trois budgets annexes et que l'assemblée départementale a siégé sous la présidence de Madame Anne-Marie Nedelec, conformément à l'article L3312-5 du code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Par 32 voix Pour

DECIDE

Pour le budget principal :

- d'adopter le compte administratif 2021 du budget principal conformément au document budgétaire, issu de la maquette comptable règlementaire, qui présente les résultats suivants:

Section de fonctionnement	
Résultat de fonctionnement 2021	19 913 654,55 €
Report du résultat de fonctionnement antérieur	1 607 048,75 €
Résultat de fonctionnement cumulé 2021	21 520 703,30 €

Section d'investissement	
Solde d'exécution 2021 de la section d'investissement	10 921 712,46 €
Report du solde d'exécution antérieur	- 24 621 153,53 €
Solde d'exécution cumulé 2021 de la section d'investissement	- 13 699 441,07 €

- d'arrêter, en conséquence, l'excédent de fonctionnement 2021 du budget principal, en attente d'affectation à **21 520 703,30 €** et le solde d'exécution de la section d'investissement à – **13 699 441,07 €**.

Le résultat global 2021 du budget principal du Département est un excédent de **7 821 262,23 €**.

Pour les budgets annexes :

Laboratoire départemental d'analyse

- d'adopter le compte administratif 2021 du budget annexe du Laboratoire départemental d'analyse conformément au document budgétaire, issu de la maquette comptable règlementaire, qui présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement	
Résultat de fonctionnement 2021	8 892,04 €
Report du résultat de fonctionnement antérieur	137 016,16 €
Résultat de fonctionnement cumulé 2021	145 908,20 €

Section d'investissement	

Solde d'exécution 2021 de la section d'investissement	0,00 €
Report du solde d'exécution antérieur	0,00 €
Solde d'exécution cumulé 2021 de la section d'investissement	0,00 €

- d'arrêter l'excédent de fonctionnement 2021 du budget annexe du Laboratoire départemental d'analyse à **145 908,20 €** et le solde d'exécution de la section d'investissement à **0,00 €**.

Le résultat global 2021 du budget annexe du laboratoire départemental d'analyse est un excédent de **145 908,20 €.**

SDAT

- d'adopter le compte administratif 2021 du budget annexe du Service départemental d'assistance technique (SDAT) conformément au document budgétaire, issu de la maquette comptable règlementaire, qui présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement	
Résultat de fonctionnement 2021	0,00 €
Report du résultat de fonctionnement antérieur	0,00 €
Résultat de fonctionnement cumulé 2021	0,00 €

Section d'investissement	
Solde d'exécution 2021 de la section d'investissement	0,00 €
Report du solde d'exécution antérieur	0,00 €
Solde d'exécution cumulé 2021 de la section d'investissement	0,00 €

- d'arrêter le résultat de fonctionnement 2021 et le solde d'exécution de la section d'investissement à **0,00 €**.

Le résultat global 2021 du budget annexe du SDAT est un résultat nul.

Abattoir départemental

- d'adopter le compte administratif 2021 du budget annexe Abattoir départemental conformément au document budgétaire, issu de la maquette comptable règlementaire, qui présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement	
Résultat de fonctionnement 2021	0,00 €
Report du résultat de fonctionnement antérieur	0,00 €
Résultat de fonctionnement cumulé 2021	0,00 €

Section d'investissement	
Solde d'exécution 2021 de la section d'investissement	0,00 €
Report du solde d'exécution antérieur	0,00 €
Solde d'exécution cumulé 2021 de la section d'investissement	0,00 €

- d’arrêter le résultat de fonctionnement 2021 et le solde d’exécution de la section d’investissement à **0,00 €**.

Le résultat global 2021 du budget annexe Abattoir départemental est nul.

Animal’Explora

- de constater l’absence de compte administratif 2021 à adopter suite à l’inactivité budgétaire de ce budget annexe.

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 24 juin 2022

LE PRÉSIDENT,

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/06/2022 à 09h44
Réference de l'AR : 052-225200013-20220624-I_6-DE
Publié le 30/06/2022 ; Affiché le 30/06/2022 ; Rendu exécutoire le 30/06/2022

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 24 juin 2022

Direction des Finances et du Secrétariat Général	N° I - 6

OBJET :

Procédure d'affectation des résultats issus de la gestion des comptes 2021 du budget principal et des budgets annexes

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :
Monsieur Michel ANDRE, Madame Celine BRASSEUR, Madame Karine COLOMBO, Madame Sylviane DENIS, Madame Astrid DI TULLIO, Madame Brigitte FISCHER-PATRIAT, Monsieur Paul FOURNIE, Monsieur Laurent GOUVERNEUR, Monsieur Gérard GROSLAMBERT, Madame Domithile GUINOISEAU, Monsieur Mokhtar KAHLAL, Monsieur Michel KARAKULA, Monsieur Nicolas LACROIX, Madame Marie-Claude LAVOCAT, Madame Anne LEDUC, Monsieur Stéphane MARTINELLI, Monsieur Dominique MERCIER, Madame Véronique MICHEL, Madame Anne-Marie NEDELEC, Monsieur Bertrand OLLIVIER, Madame Marie-Laure PARISON, Madame Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Monsieur Elie PERRIOT, Monsieur Jean-Michel RABIET, Monsieur Franck RAIMBAULT, Madame Laurence ROBERT-DEHAULT, Monsieur Dominique THIEBAUD, Monsieur Damien THIERIOT, Madame Dominique VIARD, Monsieur Patrick VIARD

Quorum : 18

Absents ayant donné procuration :
Madame Rachel BLANC à Monsieur Mokhtar KAHLAL
Madame Magali CARTAGENA à Monsieur Jean-Michel RABIET
Monsieur Bernard GENDROT à Monsieur Nicolas LACROIX
Madame Fabienne SCHOLLHAMMER à Monsieur Damien THIERIOT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M52 applicable au 1er janvier 2021,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 18 décembre 2020 adoptant le budget primitif 2021 du budget principal et des budgets annexes,

Vu les délibérations du Conseil départemental relatives aux décisions budgétaires modificatives du budget 2021 en date des 2 avril, 28 mai et 19 novembre 2021,

Vu l'avis favorable de la Ire commission émis le 30 mai 2022,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental et après avoir entendu les conclusions de Monsieur Paul Fournié, rapporteur au nom de la Ire commission,

Considérant l'arrêté des résultats 2021 consécutifs à l'approbation du compte administratif 2021,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Par 34 voix Pour

DECIDE

Pour le budget principal :

- d'affecter une fraction du résultat de fonctionnement cumulé de l'exercice 2021 du budget principal soit 13 699 441,07 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement sur le compte budgétaire « 1068//01 » et d'inscrire au budget supplémentaire 2022, en recettes d'investissement, les crédits correspondants ;

- de reprendre le solde déficitaire d'exécution 2021 de la section d'investissement dans les écritures de la gestion 2022 par report sur la ligne D001 pour 13 699 441,07 € ;

- de reporter dans le budget supplémentaire 2022, le solde résiduel du résultat de fonctionnement 2021 sur la ligne budgétaire codifiée R002 pour un montant de 7 821 262,23 €.

L'écriture d'affectation du résultat est une opération semi-budgétaire se traduisant par l'émission d'un titre de recettes sur le compte 1068, la contrepartie étant comptabilisée dans le compte de gestion du payeur départemental (compte 110 « report à nouveau »).

Pour les budgets annexes :

Laboratoire départemental d'analyse

- de reporter dans le budget supplémentaire 2022, le solde cumulé du résultat de fonctionnement 2021 sur la ligne budgétaire codifiée R002 pour un montant de 145 908,20 €.

SDAT

- de constater qu'aucune affectation du résultat 2021 du budget annexe du SDAT n'est à effectuer, le résultat de fonctionnement cumulé 2021 étant nul. Le solde de l'exécution d'investissement étant également nul, aucun report de résultat n'est à opérer dans le budget supplémentaire 2022 du budget annexe du SDAT.

Abattoir départemental

- de constater qu'aucune affectation du résultat 2021 du budget annexe Abattoir départemental n'est à effectuer, le résultat de fonctionnement cumulé 2021 étant nul. Le solde de l'exécution d'investissement étant également nul, aucun report de résultat n'est à opérer dans le budget supplémentaire 2022 du budget annexe Abattoir départemental.

Animal'Explora

- de constater qu'aucune affectation de résultat n'est à opérer, le budget annexe n'ayant enregistré aucune inscription et aucune réalisation budgétaires en 2021.

<u>RÉSULTAT DU VOTE</u> : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 24 juin 2022

LE PRÉSIDENT,

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/06/2022 à 10h00
Réference de l'AR : 052-225200013-20220624-I_7-DE
Publié le 30/06/2022 ; Affiché le 30/06/2022 ; Rendu exécutoire le 30/06/2022

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 24 juin 2022

Direction des Finances et du Secrétariat Général	N° I - 7

OBJET :

Propositions d'admission en non-valeur année 2022

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :
Monsieur Michel ANDRE, Madame Celine BRASSEUR, Madame Karine COLOMBO, Madame Sylviane DENIS, Madame Astrid DI TULLIO, Madame Brigitte FISCHER-PATRIAT, Monsieur Paul FOURNIE, Monsieur Laurent GOUVERNEUR, Monsieur Gérard GROSLAMBERT, Madame Domithile GUINOISEAU, Monsieur Mokhtar KAHLAL, Monsieur Michel KARAKULA, Monsieur Nicolas LACROIX, Madame Marie-Claude LAVOCAT, Madame Anne LEDUC, Monsieur Stéphane MARTINELLI, Monsieur Dominique MERCIER, Madame Véronique MICHEL, Madame Anne-Marie NEDELEC, Monsieur Bertrand OLLIVIER, Madame Marie-Laure PARISON, Madame Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Monsieur Elie PERRIOT, Monsieur Jean-Michel RABIET, Monsieur Franck RAIMBAULT, Madame Laurence ROBERT-DEHAULT, Monsieur Dominique THIEBAUD, Monsieur Damien THIERIOT, Madame Dominique VIARD, Monsieur Patrick VIARD

Quorum : 18

Absents ayant donné procuration :
Madame Rachel BLANC à Monsieur Mokhtar KAHLAL
Madame Magali CARTAGENA à Monsieur Jean-Michel RABIET
Monsieur Bernard GENDROT à Monsieur Nicolas LACROIX
Madame Fabienne SCHOLLHAMMER à Monsieur Damien THIERIOT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.3342-1,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 17 décembre 2021 relative au vote du budget primitif 2022,

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par Monsieur le payeur départemental,

Vu l'avis favorable de la Ire commission émis le 30 mai 2022,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental et après avoir entendu les conclusions de Monsieur Paul Fournié, rapporteur au nom de la Ire commission,

Considérant que toutes les actions visant à recouvrer les créances demeurées impayées ont été diligentées par le payeur départemental de la Haute-Marne dans les délais légaux et règlementaires,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Par 34 voix Pour

DECIDE

- d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables d'un montant de 29 190,98 € se répartissant comme suit et conformément à l'annexe 1 :

BUDGET PRINCIPAL : (29 154,42 €)

Personnes âgées	**Imputation 6541//01**	**4 308,21 €**
Ressources Humaines	**Imputation 6541//01**	**164,58 €**
Placement	**Imputation 6541//01**	**15,00€**
Insertion	**Imputation 6541//01**	**24 403,83 €**
Voirie	**Imputation 6541//01**	**262,80 €**

BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSE : (36,56 €)

Hygiène alimentaire	**Imputation 6541//921**	**36,56 €**

- d'admettre en non-valeur les créances éteintes d'un montant de 64 418,81 € se répartissant comme suit et conformément à l'annexe 2 :

BUDGET PRINCIPAL : (57 964,57€)

Insertion	**Imputation 6542//01**	**642,89 €**
Finances	**Imputation 6542//01**	**56 694,33 €**
Transport	**Imputation 6542//01**	**627,26€**

BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSE : (6 454,24 €)

Hygiène alimentaire	**Imputation 6542//921**	**6 454,24 €**

- d'inscrire un crédit de paiement de 9 000,00 € sur le budget annexe du laboratoire départemental d'analyse sur le chapitre 67 ;

- d'inscrire un crédit de paiement de 5 500,00 € sur le budget annexe du laboratoire départemental d'analyse au chapitre 65 ;

- d'émettre un avis favorable à la demande d'annulation de créances transmise par la Société d'Exploitation des Abattoirs de Chaumont au cours de l'année 2021 pour un montant de 9 899,43 €.

Ces annulations de créances se traduiront par l'émission de mandats sur le chapitre comptable 67 imputation 673 du budget annexe du laboratoire départemental d'analyse,

- émettre un avis favorable à la demande d'admission en non-valeur de la taxe départementale pour le financement du CAUE pour la SIHM pour un montant de 3 469 €.

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 24 juin 2022

LE PRÉSIDENT,

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/06/2022 à 10h00
Réference de l'AR : 052-225200013-20220624-I_7-DE
Publié le 30/06/2022 ; Affiché le 30/06/2022 ; Rendu exécutoire le 30/06/2022

PROPOSITIONS D'ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES 2022

BUDGET PRINCIPAL DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE MARNE

Reste à recouvrer. Le motif «RAR inférieur au seuil » s'applique lorsque les restes à recouvrer sont inférieurs à plus ou moins 130 euros concernant les oppositions bancaires et à 30 euros pour les oppositions employeurs.

Le motif OTD concerne les oppositions à tiers détenteurs

INSERTION

REFERENCE DE LA CREANCE	ADRESSE	SERVICE	NATURE DE LA CREANCE	MOTIF DU PAYEUR	MONTANT
3939/2006	52300 JOINVILLE	Insertion	Indu RMI	Créance inférieure au seuil de poursuite	81,61 €
241/2013	52300 JOINVILLE	Insertion	Indu RSA	OTD négatif	189,86 €
3149/2016	52220 PLANRUPT	Insertion	Indu RSA	OTD négatif	89,91 €
3152/2016	52220 PLANRUPT	Insertion	Indu RSA	OTD négatif	46,79 €
1484/2017	97150 GRAND CASE ILE DE SAINT MARTIN	Insertion	Indu RSA	OTD négatif	492,88 €
627/2019	52100 SAINT-DIZIER	Insertion	Indu RSA	Créance inférieure au seuil de poursuite	7,29 €
1951/2020	55170 COUSANCES LES FORGES	Insertion	Indu RSA	OTD négatif	651,60 €
1937/2020	52100 SAINT-DIZIER	Insertion	Indu RSA	OTD négatif	4 348,91 €
1938/2020	52100 SAINT-DIZIER	Insertion	Indu RSA	OTD négatif	6 278,96 €
243/2021	52100 SAINT-DIZIER	Insertion	Indu RSA	PV carence du 14/02/2022	6 087,24 €

1824/2021	52100 SAINT-DIZIER	Insertion	Indu RSA	Poursuites infructueuses	6 128,78 €
				TOTAL	24 403,83 €

PERSONNES AGEES					
1203/2016	52500 FAYL-BILLOT	Personnes agées	Accueil familial personnes agées	Renonciation à succession	1 107,85 €
1758/2016	52500 FAYL-BILLOT	Personnes agées	APA DOM	Renonciation à succession	69,05 €
1354/2018	52000 CHAUMONT	Personnes agées	APA DOM	Renonciation à succession	117,00 €
767/2019	52800 NOGENT	Personnes agées	APA DOM	Créance inférieure au seuil de poursuite	75,21 €
Divers titres	54000 NANCY	Personnes agées	Participation OA à l'aide sociale	Décès	2 844,14 €
1100/2021	55170 ANCERVILLE	Personnes agées	APA DOM	Renonciation à succession	94,96 €
				TOTAL	4 308,21 €

PLACEMENT					
1585/2020	52100 SAINT-DIZIER	Placement	Frais de placement	Créance inférieure au seuil de poursuite	15,00 €
				TOTAL	15,00 €

RESSOURCES HUMAINES					
3320/2016	52200 LANGRES	Ressources Humaines	Remboursement salaire	OTD négatif	164,58 €
				TOTAL	164,58 €

Voirie					
4728/1989	52700 BRIAUCOURT	Voirie	Dégradation	LJ du 14/04/94	203,21 €
550049/2020	51095 REIMS	Voirie	Résiliation EDF	créance inférieure au seuil de poursuite	9,52 €
1191/2020	92800 PUTEAUX	Voirie	Redevance	créance inférieure au seuil de poursuite	50,07 €
				TOTAL	262,80 €

TOTAL Général **29 154,42 €**

PROPOSITIONS D'ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES 2022

BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE MARNE

Le motif **TGI** correspond à Tribunal de Grande Instance et **TC** à Tribunal de Commerce					
365/2020	52800 SARCEY	Laboratoire	Hygiène alimentaire	créance inférieure au seuil de poursuite	26,17 €
012/2021	52110 BAUDRECOURT	Laboratoire	Hygiène alimentaire	créance inférieure au seuil de poursuite	10,39 €
				TOTAL	36,56 €

ANNEXE N° 2

PROPOSITIONS D'ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES ETEINTES 2022

BUDGET PRINCIPAL DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE MARNE

REFERENCE DE LA CREANCE	ADRESSE	SERVICE	NATURE DE LA CREANCE	MOTIF DU PAYEUR	MONTANT
INSERTION					
239/2021	50100 CHERBOURG	INSERTION	Indu RSA	Dossier surendettement du 29/09/2020	642,98 €
				TOTAL	642,98 €
FINANCES					
1077/2017	57460 BEHREN LES FORBACH	FINANCES	Pénalités de retard	décompte des pénalités de retard du 30/05/2017	55 810,11 €
1854/2017	54460 BEHREN LES FORBACH	FINANCES	révisions négatives	Etat des révisions négatives du 22/08/2017	884,22 €
				TOTAL	56 694,33 €
TRANSPORTS					
292/2012	52100 SAINT DIZIER	TRANSPORT	PRÊT AAA	Clôture pour insuffisance actif du 02/08/2021	627,26 €
				TOTAL	627,26 €
				TOTAL GENERAL BP	57 964,57 €

PROPOSITIONS D'ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES ETEINTES 2022

BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE MARNE

Le motif **TGI** correspond à Tribunal de Grande Instance et **TC** à Tribunal de Commerce

814/2004	**52140 VAL DE MEUSE**	**Laboratoire**	**Hygiène alimentaire**	**Clôture pour insuffisance d'actif du 17/02/2018**	**62,00 €**
34/2005	**52140 VAL DE MEUSE**	**Laboratoire**	**Hygiène alimentaire**	**Clôture pour insuffisance d'actif du 17/02/2018**	**5,00 €**
44/2005	**52140 VAL DE MEUSE**	**Laboratoire**	**Hygiène alimentaire**	**Clôture pour insuffisance d'actif du 17/02/2018**	**15,54 €**
35/2005	**52140 VAL DE MEUSE**	**Laboratoire**	**Hygiène alimentaire**	**Clôture pour insuffisance d'actif du 17/02/2018**	**838,12 €**
163/2005	**52140 VAL DE MEUSE**	**Laboratoire**	**Hygiène alimentaire**	**Clôture pour insuffisance d'actif du 17/02/2018**	**5,00 €**
164/2005	**52140 VAL DE MEUSE**	**Laboratoire**	**Hygiène alimentaire**	**Clôture pour insuffisance d'actif du 17/02/2018**	**1 797,67 €**
255/2005	**52140 VAL DE MEUSE**	**Laboratoire**	**Hygiène alimentaire**	**Clôture pour insuffisance d'actif du 17/02/2018**	**5,00 €**
256/2005	**52140 VAL DE MEUSE**	**Laboratoire**	**Hygiène alimentaire**	**Clôture pour insuffisance d'actif du 17/02/2018**	**1 358,09 €**
19/2006	**52140 VAL DE MEUSE**	**Laboratoire**	**Hygiène alimentaire**	**Clôture pour insuffisance d'actif du 17/02/2018**	**1 089,33 €**
144/2006	**52140 VAL DE MEUSE**	**Laboratoire**	**Hygiène alimentaire**	**Clôture pour insuffisance d'actif du 17/02/2018**	**203,95 €**
284/2006	**52140 VAL DE MEUSE**	**Laboratoire**	**Hygiène alimentaire**	**Clôture pour insuffisance d'actif du 17/02/2018**	**224,09 €**
388/2006	**52140 VAL DE MEUSE**	**Laboratoire**	**Hygiène alimentaire**	**Clôture pour insuffisance d'actif du 17/02/2018**	**433,06 €**
442/2006	**52140 VAL DE MEUSE**	**Laboratoire**	**Hygiène alimentaire**	**Clôture pour insuffisance d'actif du 17/02/2018**	**417,39 €**
				TOTAL	**6 454,24 €**

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/06/2022 à 09h44
Réference de l'AR : 052-225200013-20220624-I_8-DE
Publié le 30/06/2022 ; Affiché le 30/06/2022 ; Rendu exécutoire le 30/06/2022

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 24 juin 2022

Direction des Finances et du Secrétariat Général	N° I - 8

OBJET :

Création et modification des autorisations de programme et autorisations d'engagement

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :
Monsieur Michel ANDRE, Madame Celine BRASSEUR, Madame Karine COLOMBO, Madame Sylviane DENIS, Madame Astrid DI TULLIO, Madame Brigitte FISCHER-PATRIAT, Monsieur Paul FOURNIE, Monsieur Laurent GOUVERNEUR, Monsieur Gérard GROSLAMBERT, Madame Domithile GUINOISEAU, Monsieur Mokhtar KAHLAL, Monsieur Michel KARAKULA, Monsieur Nicolas LACROIX, Madame Marie-Claude LAVOCAT, Madame Anne LEDUC, Monsieur Stéphane MARTINELLI, Monsieur Dominique MERCIER, Madame Véronique MICHEL, Madame Anne-Marie NEDELEC, Monsieur Bertrand OLLIVIER, Madame Marie-Laure PARISON, Madame Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Monsieur Elie PERRIOT, Monsieur Jean-Michel RABIET, Monsieur Franck RAIMBAULT, Madame Laurence ROBERT-DEHAULT, Monsieur Dominique THIEBAUD, Monsieur Damien THIERIOT, Madame Dominique VIARD, Monsieur Patrick VIARD

Quorum : 18

Absents ayant donné procuration :
Madame Rachel BLANC à Monsieur Mokhtar KAHLAL
Madame Magali CARTAGENA à Monsieur Jean-Michel RABIET
Monsieur Bernard GENDROT à Monsieur Nicolas LACROIX
Madame Fabienne SCHOLLHAMMER à Monsieur Damien THIERIOT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3312-4 et R3312-36,

Vu l'avis favorable de la Ire commission du 30 mai 2022,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental et après avoir entendu les conclusions de Monsieur Paul Fournié, rapporteur au nom de la Ire commission,

Considérant que le vote en autorisation de programme et en crédits de paiement est nécessaire au montage et à la réalisation d'opérations pluriannuelles,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Par 34 voix Pour

DECIDE

- **d'autoriser** la création de deux autorisations de programme dans le budget principal pour un montant total de 16 920 000 €, se répartissant comme suit :

Libellé de l'autorisation de programme	Montant proposé	Répartition prévisionnelle des crédits de paiement				
		CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
Contractualisation 2022/2024	16 800 000,00 €	0,00 €	3 500 000,00 €	5 500 000,00 €	5 000 000,00 €	2 800 000,00 €
Communes sinistrées 2021	120 000,00 €	0,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	**16 920 000,00 €**	**0,00 €**	**3 560 000,00 €**	**5 560 000,00 €**	**5 000 000,00 €**	**2 800 000,00 €**

- **d'autoriser** la création d'une autorisation d'engagement pour un montant total de 240 000 €, se répartissant comme suit :

Libellé autorisation d'engagement	*Montant proposé*	*Répartition prévisionnelle des crédits de paiement*		
		CP 2022	CP 2023	CP 2024
Marché PPS psychologues et assistants de service social	240 000,00 €	48 000,00 € (seront financés par virement)	96 000,00 €	96 000,00 €
TOTAL	**240 000,00 €**	**48 000,00 €**	**96 000,00 €**	**96 000,00 €**

- **de modifier** à la hausse une autorisation d'engagement pour un montant total de 11 000 € ainsi qu'il suit :

Libellé autorisation de programme	*Montant initial*	*Mouvement proposé*	*Nouveau montant*
Mouvement sur AE		**11 000,00 €**	
Accompagnement au management de projets	75 000,00 €	+ 11 000,00 €	86 000,00 €
	Montant total	*Réalisé Au 01/06/2022*	*Répartition des CP restants*
		CP antérieurs	*CP 2022*
TOTAL	**86 000,00 €**	35 496,76 €	50 503,24 €

- **de clôturer** deux autorisations de programme :

Libellé autorisation de programme	*Montant initial*	*Mouvement proposé*	*Montant à la clôture*
Mouvement sur AP			
Travaux rénovation CAS Joinville	610 000,00 €	-54 707,58 €	555 292,42 €
Mise aux normes laboratoire départemental	600 000,00 €	-70 098,75 €	529 901,25 €

- **de prendre acte** du tableau général des autorisations de programme et d'engagement annexé et la ventilation des crédits de paiement par année.

<u>RÉSULTAT DU VOTE</u> : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 24 juin 2022

LE PRÉSIDENT,

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/06/2022 à 09h44
Référence de l'AR : 052-225200013-20220624-I_8-DE
Publié le 30/06/2022 ; Affiché le 30/06/2022 ; Rendu exécutoire le 30/06/2022

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS DE PROGRAMME	C7

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
TOTAL	**615 552 298,03**	**16 795 193,67**	**632 347 491,70**	**385 614 290,50**	**50 136 800,78**	**118 928 985,79**	**71 959 658,96**
P015E30 2007 Aides aux communes	4 984 475,05	0,00	4 984 475,05	4 969 219,93	0,00	15 255,12	0,00
P015E62 2009 aides aux communes	4 383 255,47	0,00	4 383 255,47	4 376 153,85	0,00	7 101,62	0,00
P015E65 2010 Aides aux communes	4 838 997,86	0,00	4 838 997,86	4 804 326,78	2 300,00	31 457,87	0,00
P015E70 2011 Aides aux communes	5 436 617,74	0,00	5 436 617,74	5 328 837,13	0,00	107 194,36	0,00
P015E74 2012 Aides aux communes	5 088 321,69	0,00	5 088 321,69	4 982 934,84	0,00	104 726,85	0,00
P015E78 2013 Aides aux communes	5 392 655,79	0,00	5 392 655,79	5 171 808,34	0,00	213 347,45	0,00
P019E65 2013 Monuments historiques classés	188 655,69	0,00	188 655,69	173 664,69	0,00	14 991,00	0,00
P015E82 2014 Aides aux communes	5 027 634,08	0,00	5 027 634,08	4 800 820,29	55 955,00	158 976,66	11 882,13
P015E86 2015 Aides aux communes	4 750 592,96	0,00	4 750 592,96	4 496 236,56	106 745,00	147 611,40	0,00
P019E76 2015 Monuments historiques classés	198 760,00	0,00	198 760,00	186 779,00	11 981,00	0,00	0,00
P177E01 2016 AIDES AUX COMMUNES	6 587 173,21	0,00	6 587 173,21	5 589 360,61	311 439,00	567 590,08	118 783,52
P177E05 2017 AIDES AUX COMMUNES	5 133 128,24	0,00	5 133 128,24	4 284 464,12	189 061,00	538 673,82	120 929,30
P177E06 2018 AIDES AUX COMMUNES	5 387 915,05	0,00	5 387 915,05	3 772 672,82	622 500,00	876 744,35	112 505,39
P031E35 AFAF Changey	200 000,00	0,00	200 000,00	153 066,39	15 000,00	26 565,14	0,00
P114E16 AP - Vectorisation du cadastre	155 374,48	0,00	155 374,48	68 769,91	50 000,00	31 230,09	0,00
P027E111 Acquisition de véhicules, engins et matériels - 2019-2023	6 850 000,00	0,00	6 850 000,00	3 698 235,91	2 233 000,00	852 519,41	0,00
P085E49 Actions Spé ENS invt 2022-2024	900 000,00	0,00	900 000,00	0,00	390 000,00	255 000,00	255 000,00
P030E19 Aides aux communes 2003	297 046,89	0,00	297 046,89	275 593,31	0,00	21 453,58	0,00
P031E12 Aides aux communes 2003	372 820,00	0,00	372 820,00	361 922,02	0,00	1 326,95	0,00
P047E70 Aides à l'invt 2022-2024	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	95 000,00	102 500,00	102 500,00
P085E48 Aménagement aires partagées sur chemin de halage	400 000,00	0,00	400 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	200 000,00
P015E88 Aménagement avenue de Turenne - Langres	1 370 000,00	0,00	1 370 000,00	1 364 254,33	0,00	44,26	0,00
P027E116 Aménagement parking covoiturage échangeurs autoroutiers	350 000,00	0,00	350 000,00	34 830,00	87 000,00	153 000,00	0,00
P031E31 Aménagements fonciers 2011	60 000,00	0,00	60 000,00	48 028,76	0,00	11 971,24	0,00
P031E40 Aménagements forestiers Fronville	73 683,45	0,00	73 683,45	47 284,39	10 000,00	0,00	0,00
P031E34 Aménagements forestiers Viéville	50 000,00	0,00	50 000,00	39 148,69	0,00	10 851,31	0,00
P115E53 Aménagt parcelle SALIN/Tx bât. accueil CHATEAU GD JARDIN	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	1 539 838,65	152 000,00	167 024,12	0,00
P030E67 Assainissement Châteauvillain	736 182,00	0,00	736 182,00	220 854,60	0,00	493 241,94	0,00
P045E121 Avances remb actions éco 2019	86 496,00	0,00	86 496,00	43 247,50	43 248,00	0,00	0,00
P027E18 CONTRAT DE PLAN	13 368 323,47	0,00	13 368 323,47	13 168 323,47	0,00	199 968,82	0,00
P027E107 Chaussées - 2019-2023	39 180 000,00	0,00	39 180 000,00	23 598 746,40	8 070 000,00	7 303 653,84	0,00
P177E07 Communes sinistrées 2018	999 986,05	0,00	999 986,05	485 169,53	200 000,00	314 816,52	0,00
P185E11 Communes sinistrées 2021	0,00	120 000,00	120 000,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00
P015E98 Construction Palestra Chaumont	2 700 000,00	0,00	2 700 000,00	2 242 925,40	280 000,00	177 074,60	0,00
P047E68 Construction nouvel abattoir	353 262,90	0,00	353 262,90	113 758,45	115 000,00	13 318,56	0,00
P028E22 Const° GENDARMERIE NOGENT	6 200 000,00	0,00	6 200 000,00	0,00	100 000,00	3 890 000,00	2 210 000,00
P028E18 Const° Gendarmerie CHAUMONT	22 350 000,00	0,00	22 350 000,00	19 625 732,38	2 694 036,42	0,00	0,00
P185E01 Contractualisation 2019-2021	16 800 000,00	0,00	16 800 000,00	6 827 123,06	3 799 700,00	4 577 409,03	1 575 300,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
P185E12 Contractualisation 2022-2024	0,00	16 800 000,00	16 800 000,00	0,00	0,00	3 500 000,00	13 300 000,00
P027E112 Contrat de développement du territoire	32 666 000,00	0,00	32 666 000,00	1 047 439,03	770 000,00	30 786 131,81	0,00
P015E99 Contrat de revitalisation de Bologne	700 000,00	0,00	700 000,00	361 000,00	150 000,00	100 000,00	89 000,00
P115E55 Ecole de la deuxième chance	751 600,66	0,00	751 600,66	639 911,64	86,00	101 968,65	0,00
P027E109 Equipements de la route - 2019-2023	2 983 499,82	0,00	2 983 499,82	1 869 679,44	870 000,00	0,00	0,00
P027E110 Etudes, levés topo et acquisitions foncières - 2019-2023	500 000,00	0,00	500 000,00	293 321,25	110 000,00	55 848,74	0,00
P030E70 F.D.E. 2013	1 937 278,00	0,00	1 937 278,00	1 882 870,00	0,00	54 408,00	0,00
P030E64 FDE 2012	1 881 547,75	0,00	1 881 547,75	1 868 949,75	0,00	12 598,00	0,00
P030E72 FDE 2014	1 892 000,00	0,00	1 892 000,00	1 824 149,76	0,00	67 850,00	0,00
P030E74 FDE 2015	1 498 798,08	0,00	1 498 798,08	1 343 742,00	5 000,00	150 056,08	0,00
P030E76 FDE 2016	1 944 515,81	0,00	1 944 515,81	1 671 568,97	100 000,00	172 886,52	0,00
P030E78 FDE 2017	1 969 028,70	0,00	1 969 028,70	1 748 209,69	150 000,00	66 217,79	0,00
P030E82 FDE 2018	1 993 313,00	0,00	1 993 313,00	1 619 493,51	240 000,00	125 801,49	0,00
P185E02 FONDS TERRITORIAUX et THEMATIQUES	7 160 272,00	0,00	7 160 272,00	5 446 130,75	1 080 000,00	570 962,88	63 178,37
P019E38 Fondation du Patrimoine	60 000,00	0,00	60 000,00	29 485,00	12 000,00	13 000,00	0,00
P177E03 Fonds exceptionnel d'appui au FDPTP	345 525,00	0,00	345 525,00	193 707,00	95 000,00	53 513,00	0,00
P177E10 Fonds exceptionnel d'appui aux fonds d'Etat	4 300 000,00	0,00	4 300 000,00	3 463 389,88	500 000,00	327 142,76	0,00
P185E03 Fonds territoriaux et thématiques 2020	7 050 000,00	0,00	7 050 000,00	4 001 413,52	1 661 000,00	1 050 263,24	333 229,04
P185E05 Fonds territoriaux et thématiques 2021	7 150 000,00	0,00	7 150 000,00	1 551 015,46	1 588 019,00	2 972 736,01	1 037 607,02
P185E08 Fonds territoriaux et thématiques 2022	7 150 000,00	0,00	7 150 000,00	0,00	969 000,00	3 331 000,00	2 850 000,00
P141E64 Haute-Marne Numérique phase 2 FTTH	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	1 921 709,00	1 000 000,00	1 078 291,00	0,00
P058E193 Hôtel Restaurant Vignory	240 000,00	0,00	240 000,00	72 000,00	4 005,00	163 995,00	0,00
P058E201 Hôtel du commerce Nogent	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	20 000,00	100 000,00	80 000,00
P027E115 Itinéraire cyclable le long du canal Champagne Bourgogne	7 000 000,00	0,00	7 000 000,00	1 419 726,62	1 330 000,00	557 826,56	3 640 000,00
P058E186 Meubles labellisés 2019	19 800,00	0,00	19 800,00	0,00	9 900,00	0,00	0,00
P058E199 Meublés labellisés	14 000,00	0,00	14 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00
P115E52 Mise aux normes du Laboratoire départemental	600 000,00	-70 098,75	529 901,25	529 901,25	0,00	0,00	0,00
P115E81 Mise normes accessibilité (Ad'Ap) - TOUS BATIMENTS	810 000,00	0,00	810 000,00	0,00	180 000,00	325 800,00	304 200,00
P014E61 Mise normes accessibilité (Ad'Ap) - TOUS COLLEGES	900 000,00	0,00	900 000,00	0,00	180 000,00	134 000,00	586 000,00
P019E85 Mobilier culturel subv 2020	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	18 304,07	0,00
P027E106 Modernisation du réseau principal - 2019-2023	9 500 000,00	0,00	9 500 000,00	166 510,74	72 000,00	9 248 896,42	0,00
P115E70 Mémorial Charles de Gaulle	1 680 000,00	0,00	1 680 000,00	1 296 164,19	250 000,00	109 433,00	0,00
P188E01 Nouveau projet AE - frais d'AMO	380 000,00	0,00	380 000,00	267 462,00	0,00	10 786,60	8 500,00
P027E113 Opérations de sécurité - 2019-2023	10 900 000,00	0,00	10 900 000,00	3 669 853,11	867 000,00	5 900 922,27	0,00
P115E82 Opérations invt. identifiées - TS BATIMENTS	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	0,00	1 121 445,97	393 554,03	1 485 000,00
P014E62 Opérations invt. identifiées-TOUS COLLEGES	7 500 000,00	0,00	7 500 000,00	0,00	984 600,00	1 815 400,00	4 700 000,00
P027E108 Ouvrages d'art - 2019-2023	21 000 000,00	0,00	21 000 000,00	7 787 095,96	3 080 000,00	9 563 130,83	0,00
P058E195 PDIPR 2021	16 400,00	0,00	16 400,00	0,00	0,00	6 400,00	0,00
P058E198 PDIPR 2022	16 400,00	0,00	16 400,00	0,00	10 000,00	6 400,00	0,00
P058E192 PETR 2020	136 770,00	0,00	136 770,00	0,00	50 000,00	86 770,00	0,00
P058E200 PETR invt 2021	90 000,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00	70 000,00	20 000,00
P151E08 Plan de modernisation des CE	33 900 000,00	0,00	33 900 000,00	18 292 766,59	1 483 566,39	5 199 675,98	8 462 718,65
P056E04 Politique de sortie d'insalubrité des logements	90 000,00	0,00	90 000,00	70 775,05	0,00	14 224,95	0,00
P056E11 Politique de sortie d'insalubrité des logements 2022	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	60 000,00
P020E05 Projet E-Meuse Santé investissement	900 000,00	0,00	900 000,00	180 000,00	90 000,00	90 000,00	540 000,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
P030E81 Protection captage eau 2018	10 000,00	0,00	10 000,00	4 010,00	0,00	3 990,00	0,00
P085E39 Protection captage eau 2020	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	1 000,00	7 000,00	0,00
P085E41 Protection captage eau 2021	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	1 000,00	7 000,00	0,00
P030E36 Protection captages eau 2007	19 312,00	0,00	19 312,00	5 735,00	0,00	13 577,00	0,00
P030E61 Protection captages eau 2011	48 797,00	0,00	48 797,00	11 464,00	2 000,00	35 333,00	0,00
P085E46 Protection captages eau 2022	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	1 000,00	3 000,00	6 000,00
P030E71 Protection des captages 2013	50 000,00	0,00	50 000,00	6 392,00	2 000,00	41 608,00	0,00
P030E73 Protection des captages 2014	30 000,00	0,00	30 000,00	3 388,00	2 000,00	22 612,00	0,00
P030E77 Protection des captages eau potable 2016	10 000,00	0,00	10 000,00	3 107,00	1 000,00	3 893,00	0,00
P028E09 Reconstruction de la gendarmerie de joinville	8 500 000,00	0,00	8 500 000,00	8 398 701,44	0,00	101 298,56	0,00
P031E20 Rembt 2005 (Leuchey-St Broingt)	492 482,14	0,00	492 482,14	352 646,72	60 000,00	64 942,68	0,00
P031E22 Rembt 2007 (Bourmont-Curel)	390 000,00	0,00	390 000,00	161 423,89	0,00	226 255,87	0,00
P015E97 Restauration Remparts de Langres	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	0,00	214 000,00	487 500,00	798 500,00
P057E20 Réhab. BAT. ISSARTEL	865 000,00	0,00	865 000,00	661 201,38	175 000,00	1 623,90	0,00
P115E54 Réhab. Chalet LA MAZERIE	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	2 186 791,17	2 300 000,00	503 330,65	0,00
P057E19 Réhab. Ecole Jean Moulin - Future CAS CHAUMONT	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	374 310,43	415 000,00	2 885 000,00	325 689,57
P115E73 Réhab. Ecole Voile LIEZ	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	71 423,40	1 000 000,00	2 996 371,40	932 205,20
P115E78 Réhab. VILLA MARLEIX	800 000,00	0,00	800 000,00	8 822,97	185 048,00	538 580,60	50 000,00
P027E97 Réhabilitation ponts mobiles sur canal	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	744 016,22	290 000,00	1 965 961,22	1 000 000,00
P185E10 Réhabilitation site de Droyes	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	100 000,00	500 000,00	400 000,00
P013E14 Réhab° GYMNASE INSPE	800 000,00	0,00	800 000,00	0,00	50 000,00	400 000,00	350 000,00
P115E71 Réhab° immeuble SIROT/Salle SCHWAB	250 000,00	0,00	250 000,00	1 755,66	50 000,00	100 000,00	80 000,00
P028E14 Rénovation des gendarmeries	2 200 000,00	0,00	2 200 000,00	2 196 133,47	0,00	0,21	0,00
P015E90 SCOT	151 600,00	0,00	151 600,00	113 082,18	15 000,00	23 517,82	0,00
P058E177 Syndicat Mixte Der 2018	270 000,00	0,00	270 000,00	238 850,89	30 000,00	1 149,11	0,00
P058E188 Syndicat Mixte Der 2020	270 000,00	0,00	270 000,00	117 460,53	50 000,00	102 539,13	0,00
P058E197 Syndicat Mixte Der 2022	270 000,00	0,00	270 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
P058E194 Syndicat du Der 2021	270 000,00	0,00	270 000,00	37 233,73	30 000,00	123 963,10	78 803,17
P058E181 Syndicat mixte Der 2019	270 000,00	0,00	270 000,00	181 019,18	50 000,00	38 980,82	0,00
P057E18 Travaux rénovation-CAS JOINVILLE	610 000,00	-54 707,58	555 292,42	555 292,42	0,00	0,00	0,00
P019E82 mobilier culturel subv 2018	20 000,00	0,00	20 000,00	11 526,81	0,00	151,19	0,00
P019E83 mobilier culturel subv 2019	20 000,00	0,00	20 000,00	2 050,80	0,00	15 949,00	0,00
P019E89 mobilier culturel subv 2021	20 000,00	0,00	20 000,00	1 696,90	0,00	18 000,00	0,00
P014E24 plan pluriannuel inv des collèges publics	215 752 000,00	0,00	215 752 000,00	174 891 586,30	5 537 165,00	7 171 500,00	25 522 127,60
P019E35 site d'Andilly	235 000,00	0,00	235 000,00	189 345,25	0,00	24 796,34	0,00
P024E23 subv investissement EHPAD	1 400 000,00	0,00	1 400 000,00	660 249,49	442 000,00	179 725,52	0,00
P024E26 subv investissement EHPAD 2022-2023	500 000,00	0,00	500 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

IV

C8

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
TOTAL	**6 257 740,00**	**251 000,00**	**6 508 740,00**	**2 274 182,46**	**974 333,60**	**2 050 580,04**	**1 071 374,49**
P066E31 Accompagnement DEAIS	28 380,00	0,00	28 380,00	0,00	11 800,00	8 830,00	0,00
P066E29 Accompagnement au management de projets	75 000,00	11 000,00	86 000,00	35 496,76	20 000,00	30 503,24	0,00
P012E11 Audit logiciel SOLIS	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
P036E14 Collection Les Archives Départementales	20 000,00	0,00	20 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00
P169E11 Evenements et acteurs culturels 2016-2017	241 350,00	0,00	241 350,00	233 100,00	0,00	4 675,00	0,00
P169E12 Evenements et acteurs culturels 2017-2018	250 400,00	0,00	250 400,00	242 000,00	0,00	8 400,00	0,00
P169E14 Evenements et acteurs culturels 2018-2019	255 550,00	0,00	255 550,00	221 239,00	0,00	23 937,62	0,00
P066E28 FORMATION CONDUITE D'ENGINS 2020 2022	80 000,00	0,00	80 000,00	36 192,00	36 776,00	0,00	0,00
P148E04 Fonctionnement HMN - Secteur TVA 2019-2025	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	389 814,09	750,00	1 030 452,64	517 374,49
P051E16 Formation oblig ass mat 22/24	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	30 000,00	70 000,00	50 000,00
P051E15 Formation obligatoire ass mat 2019-2021	150 000,00	0,00	150 000,00	87 622,36	41 995,60	20 382,04	0,00
P053E20 Formation obligatoire des ass fam 2018-2020	38 000,00	0,00	38 000,00	25 600,00	0,00	10 200,00	0,00
P181E10 Habitat adapté et autonomie 2020-2022	400 000,00	0,00	400 000,00	209 752,00	107 000,00	83 248,00	0,00
P066E33 Marché PPS psy et assistantes service sociale	0,00	240 000,00	240 000,00	0,00	0,00	96 000,00	144 000,00
P071E13 Mise en conformité RGPD	95 036,00	0,00	95 036,00	75 060,00	0,00	940,00	0,00
P105E20 PDI 2020 chantiers d'insertion	500 000,00	0,00	500 000,00	401 856,25	0,00	98 143,25	0,00
P105E21 PDI 2021 chantiers d'insertion	500 000,00	0,00	500 000,00	186 450,00	280 000,00	21 856,25	0,00
P105E22 PDI 2022 chantiers insertion	700 000,00	0,00	700 000,00	0,00	300 000,00	400 000,00	0,00
P121E03 Prestations de relayage	111 524,00	0,00	111 524,00	0,00	55 762,00	55 762,00	0,00
P020E04 Projet E-Meuse Santé fonctionnement	600 000,00	0,00	600 000,00	120 000,00	60 000,00	60 000,00	360 000,00
P071E14 Transposition M57	32 500,00	0,00	32 500,00	0,00	15 250,00	17 250,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/06/2022 à 09h44
Réference de l'AR : 052-225200013-20220624-I_9-DE
Publié le 30/06/2022 ; Affiché le 30/06/2022 ; Rendu exécutoire le 30/06/2022

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 24 juin 2022

Direction des Finances et du Secrétariat Général	N° I - 9

OBJET :

Budget supplémentaire de l'exercice 2022 du budget principal

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :
Monsieur Michel ANDRE, Madame Celine BRASSEUR, Madame Karine COLOMBO, Madame Sylviane DENIS, Madame Astrid DI TULLIO, Madame Brigitte FISCHER-PATRIAT, Monsieur Paul FOURNIE, Monsieur Laurent GOUVERNEUR, Monsieur Gérard GROSLAMBERT, Madame Domithile GUINOISEAU, Monsieur Mokhtar KAHLAL, Monsieur Michel KARAKULA, Monsieur Nicolas LACROIX, Madame Marie-Claude LAVOCAT, Madame Anne LEDUC, Monsieur Stéphane MARTINELLI, Monsieur Dominique MERCIER, Madame Véronique MICHEL, Madame Anne-Marie NEDELEC, Monsieur Bertrand OLLIVIER, Madame Marie-Laure PARISON, Madame Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Monsieur Elie PERRIOT, Monsieur Jean-Michel RABIET, Monsieur Franck RAIMBAULT, Madame Laurence ROBERT-DEHAULT, Monsieur Dominique THIEBAUD, Monsieur Damien THIERIOT, Madame Dominique VIARD, Monsieur Patrick VIARD

Quorum : 18

Absents ayant donné procuration :
Madame Rachel BLANC à Monsieur Mokhtar KAHLAL
Madame Magali CARTAGENA à Monsieur Jean-Michel RABIET
Monsieur Bernard GENDROT à Monsieur Nicolas LACROIX
Madame Fabienne SCHOLLHAMMER à Monsieur Damien THIERIOT

N'a pas participé au vote :
Monsieur Franck RAIMBAULT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2331-1 et L3332-1(a),

Vu la délibération du Conseil départemental n°I-9 du 17 décembre 2021 adoptant le budget primitif 2022 du budget principal du Conseil départemental de la Haute-Marne,

Vu la délibération du Conseil départemental n°I-5 du 8 avril 2022 relative au vote de la décision budgétaire modificative n°1 du budget principal du Conseil départemental de la Haute-Marne,

Vu l'avis de la Ire commission émis en date du 30 mai 2022,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental, et après avoir entendu les conclusions de Monsieur Paul FOURNIE, rapporteur au nom de la Ire commission,

Considérant la reprise des résultats de l'exercice 2021 et les besoins d'ajustements budgétaires au titre de l'année 2022 exprimés par les services départementaux

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Par 31 voix Pour et 2 Abstentions

DECIDE

1) de voter le budget supplémentaire de l'exercice 2022 du budget principal du Département de la Haute-Marne conformément aux documents budgétaires réglementaires établis.

Les décisions s'y rapportant sont résumées ci-après :

a. Les opérations en mouvements réels

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES : + 1 767 078,00 €

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 011	60612//0202	93 300,00 €	Hausse du coût de l'énergie
Chap. 011	60613//0202	57 000,00 €	Ajustement des crédits liés au réseau de chaleur
Chap. 011	6064//0202	12 600,00 €	Ajustement des crédits liés à l'achat de papier
Chap. 011	611//221	144 000,00 €	Hausse des dépenses relatives à l'électricité et au gaz
Chap. 011	611//52	10 000,00 €	Augmentation du prix du fuel
Chap. 011	611//58	130 591,00 €	Prestations Plan pauvreté
Chap. 011	615221//221	20 000,00 €	Maintenance des matériels dans les cuisines des collèges
Chap. 011	615231//621	238 500,00 €	Variation à la hausse des prix relatifs à l'entretien de la chaussée
Total chapitre 011		**705 991,00 €**	

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 016	6511411//551	**655 000,00 €**	Dotation provisionnelle complémentaire – Ségur de la santé

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 017	65171//567	**-500 000,00 €**	Allocations RSA – ajustement des crédits inscrits

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 65	6511211//52	145 000,00 €	Dotation provisionnelle complémentaire – Ségur de la santé
Chap. 65	652412//51	250 000,00 €	Ouverture prochaine d'un second lieu de vie en partenariat avec Le Colibri
Chap.65	65511//221	54 200,00 €	Ajustement de la dotation de fonctionnement aux collèges publics
Chap. 65	6568//28	6 000,00 €	Soutien au projet pédagogique du collège de Bourbonne-les-Bains
Chap. 65	6568//51	40 684,00 €	Hausse des recours aux techniciennes d'intervention sociale et familiale
Chap. 65	65733//72	67 600,00 €	Ajustement de la participation du CD52 au Fonds de solidarité pour le logement
Chap. 65	6574//311	160 152,00 €	Contrat territorial « Education artistique et culturelle »
Chap.65	6574//33	15 000,00 €	Aide au financement des cartes de pêches du jeune public
Chap. 65	6574//58	159 951,00 €	Versement de subventions dans le cadre du plan pauvreté

Chap. 65	6574//72	7 500,00 €	Versement d'une subvention complémentaire à SOLIHA 52
Total chapitre 65		**906 087,00 €**	

Transferts de crédits de dépenses à l'intérieur de la section de fonctionnement :

Direction	Libellé de l'opération	Imputation	Chapitre	Montant
DCSMA	Prestations de services	611//311	011	-36 000 €
DCSMA	Subvention Arts Vivants	6574//311	65	**36 000 €**

LES RECETTES : + 950 540,00 €

Chapitre	**Imputation**	**Montant**	**Objet**
Chap. 70	7088//221	**70 000,00 €**	Participation du CD51 aux frais de fonctionnement du collège La Noue

Chapitre	**Imputation**	**Montant**	**Objet**
Chap. 74	7411//01	-26 409,00 €	Part dotation forfaitaire DGF – ajustement des crédits inscrits
Chap. 74	74121//01	272 797,00 €	Part dotation de fonctionnement minimale DGF – ajustement des crédits inscrits
Chap. 74	74718//01	380 000,00 €	Participation de l'Etat dans le cadre du plan de contractualisation de l'enfance 2022-2024
Chap. 74	74718//311	160 152,00 €	Participation de la DRAC au titre du contrat territorial « Education artistique et culturelle »
Chap. 74	74788//72	94 000,00 €	FSL – participations de divers bailleurs sociaux
Total chapitre 74		**880 540,00 €**	

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DÉPENSES : + 606 917,00 €

Chapitre	**Imputation**	**Montant**	**Objet**
Chap. 204	204181//61	23 600,00 €	Versement d'une subvention au budget annexe du SDAT
Chap. 204	20422//58	150 000,00 €	Subventions aux structures œuvrant dans le champ de l'insertion professionnelle
Total chapitre 204		**173 600,00 €**	

Chapitre	**Imputation**	**Montant**	**Objet**
Chap. 21	2157//0202	50 000,00 €	Acquisition de matériel pour le Château du grand jardin
Chap. 21	2157//621	-285 000,00 €	Ajustement des crédits relatifs à l'acquisition de matériel technique
Chap. 21	21841//221	277 000,00 €	Achat de matériel pour les collèges
Chap. 21	21848//0202	7 000,00 €	Acquisition d'un machine à café professionnelle pour l'accueil du Château du grand jardin
Chap. 21	2188//221	225 317,00 €	Diverses acquisitions de matériel pour les collèges
Chap. 21	2188//313	9 000,00 €	Acquisition de livres dans le cadre du plan de relance pour les bibliothèques et les librairies
Total chapitre 21		**283 317,00 €**	

Chapitre	**Imputation**	**Montant**	**Objet**

Chap. 23	231311//0202	290 000,00 €	Travaux dans la chaufferie biomasse du Foyer de vie de Saint-Blin
Chap. 23	231313//50	-600 000,00 €	Réhabilitation école Jean Moulin – ajustement des crédits
Chap. 23	231314//33	300 000,00 €	Ajustement des crédits de paiement pour la réhabilitation du chalet de la Mazerie
Chap. 23	231314//94	200 000,00 €	Travaux de réfection de la Croix de Lorraine
Chap. 23	231318//11	-190 000,00 €	Gendarmerie de Nogent – ajustement des crédits
Chap. 23	23151//621	-500 000,00 €	Ajustement des crédits inscrits pour les travaux sur la voirie départementale
Chap. 23	2317312//221	350 000,00 €	Construction et réhabilitation des collèges départementaux – ajustement des crédits
Total chapitre 23		**-150 000,00 €**	

Chapitre	**Imputation**	**Montant**	**Objet**
Compte 458135	458135//35	**100 000,00 €**	Travaux de voirie sous mandat – Thonnance-les-Joinville

Chapitre	**Imputation**	**Montant**	**Objet**
Compte 458136	458136//36	**200 000,00 €**	Travaux pour le compte de tiers - CCBJC

LES RECETTES : + 9 000,00 €

Chapitre	**Imputation**	**Montant**	**Objet**
Chap. 13	1311//313	**9 000,00 €**	Participation de la DRAC dans le cadre du plan de relance des bibliothèques et des librairies

Transferts de crédits de dépenses à l'intérieur de la section d'investissement :

Direction	Libellé de l'opération	Imputation	Chapitre	Montant
DIT	Recettes pour travaux de voirie sous mandat - Bourbonne	458238//38	458238	-14 066,56 €
DIT	Recettes opérations sous mandat - Andilly	458237//37	458237	**14 066,56 €**

b. Les opérations en mouvements d'ordre

Ajustement du montant de la dotation aux amortissements :

Dépenses de fonctionnement (042)	+ 1 700 000,00 €
Recettes d'investissement (040)	+ 1 700 000,00 €

2) de prendre les dispositions particulières suivantes liées à l'intégration du résultat 2021 au sein du budget principal et à l'équilibre de la présente décision budgétaire modificative :

- report en dépenses de la section d'investissement du solde d'exécution déficitaire sur la ligne codifiée D001 pour 13 699 441,07 € ;

- inscription d'un crédit en recettes d'investissement sur le compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés en couverture du solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement) pour 13 699 441,07 € ;

- report en recettes de la section de fonctionnement du solde résiduel de l'excédent de fonctionnement sur la ligne budgétaire codifiée R002 pour 7 821 262,23 € contribuant à l'augmentation de l'autofinancement ;

3) d'ajuster le niveau d'autofinancement par opérations d'ordre budgétaire pour le montant indiqué dans le tableau ci-dessous et d'inscrire les crédits (sans exécution) correspondants :

	Dépenses de fonctionnement	Recettes d'investissement
Virement à la section d'investissement (chap. 023)	+ 5 304 724,23 €	
Virement de la section de fonctionnement (chap. 021)		+ 5 304 724,23 €

4) de prendre les décisions suivantes :

- **de verser** une dotation de fonctionnement complémentaire au collège de Chalindrey de **10 000 €** pour la prise en charge de dégradations réalisées par des élèves et en compensation des loyers et charges des gendarmes logés au collège pendant les travaux de la gendarmerie de Chalindrey ;

- **de verser** une dotation de fonctionnement complémentaire au collège La Noue de Saint-Dizier de **15 000 €** en compensation des charges relatives au contrat de maintenance et d'entretien des nouveaux équipements du collège ;

- **de verser une subvention d'investissement complémentaire maximum de 23 600 €** au budget annexe du SDAT ;

- **d'attribuer une subvention de fonctionnement complémentaire de 7 500 €** à SOLIHA 52, portant la subvention annuelle à 62 500 € pour soutenir les actions de l'association et **d'approuver** les termes de la convention à intervenir entre SOLIHA 52 et le Département, ci-jointe et de d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à la signer ;

- **d'abroger** la délibération n°VII-2 du Conseil départemental en date du 17 décembre 2021 relative au budget 2022 de l'action sociale départementale en ce qu'elle approuve les termes de la convention entre le Département de la Haute-Marne et SOLIHA52 et autorise Monsieur le Président à la signer ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président du Conseil départemental à adhérer à l'Association des Archivistes Français (AAF) et à signer tous actes relatifs à ces adhésions ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président du Conseil départemental à adhérer aux associations Images en Bibliothèque, Club des utilisateurs du logiciel Orphée (CUTO), les p'tits baluchons et à l'Association pour la coopération des professionnels de l'information musicale (ACIM) et à signer tous actes relatifs à ces adhésions ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président du Conseil départemental à solliciter toutes les subventions relatives aux travaux de réaménagement d'un itinéraire cyclable le long du canal entre Champagne et Bourgogne auprès des différents acteurs notamment au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), de l'Etat avec la DSID, de la Région et du GIP et à signer tous les actes et pièces qui leurs sont liés, notamment les conventions de financement ;

Origine de l'aide	Date de la demande	Date d'obtention de la subvention	Montant sollicité ou accordé
Etat - DSID	25-mars-22		104 165 €
Région	à venir		208 331 €
FEDER	à venir		208 331 €
GIP	23-mars-22		312 497 €
Autofinancement			208 331 €
Total de l'opération			1 041 655 €

- **d'arrêter** le montant définitif de la dotation aux amortissements pour l'exercice 2022 à 26 915 819,18 € pour le budget principal ;

- **d'arrêter** le montant définitif de la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat pour l'exercice 2022 à 4 247 193,21 € pour le budget principal ;

- **d'approuver** les nouveaux tableaux d'amortissement de l'exercice 2022 concernant les biens acquis en 2021 pour le budget principal, le budget annexe du SDAT et le budget annexe du laboratoire départemental d'analyse,

- **de voter** le budget supplémentaire 2022 selon les modifications qui vous ont été proposées et **de reprendre** les résultats de l'exercice 2021 conformément au rapport général d'affectation des résultats ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président du Conseil départemental à engager les études et/ou les travaux sur les ouvrages suivants :
  - RD 146 – ouvrage d'art sur le ru du Val d'Orsoy à Ninville,
  - RD 2 – ouvrage d'art sur la Prêle à Humbécourt,
  - RD 427 – ouvrage d'art sur le Tarnier à Noncourt-sur-le-Rongeant,
  - RD 54 – ouvrage d'art sur la voie ferrée sur le territoire de Bannes,
  - Ponts mobiles de Curel et de Bayard,
  - Ouvrages d'art classés monuments historiques : RD 102 – Mur de soutènement à Marac, RD 194 – ouvrage d'art sur le Rognon à Doulaincourt-Saucourt, RD 238 – ouvrage d'art sur l'apance à Larivière-Arnoncourt et RD 7 – ouvrage d'art sur la Vingeanne à Dommarien .

- **et d'autoriser** Monsieur le Président du Conseil départemental à solliciter les subventions et participations, notamment au GIP Haute-Marne, au meilleur taux possible et à signer tous les actes et pièces qui leur sont liés, notamment les conventions de financement des subventions attribuées.

SYNTHESE BS 2022 DU BUDGET PRINCIPAL
PAR CHAPITRES BUDGETAIRES
SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre budgétaire	Montant	Libellé
Chapitre 011	669 991,00 €	Charges à caractère général
Chapitre 016	655 000,00 €	Allocation personnalisée d'autonomie
Chapitre 017	-500 000,00 €	Revenu de solidarité active
Chapitre 023	5 304 724,23 €	Virement à la section d'investissement
Chapitre 042	1 700 000,00 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections
Chapitre 65	942 087,00 €	Autres charges de gestion courante
Total :	**8 771 802,23 €**	

Recettes

Chapitre budgétaire	Montant	Libellé
Ligne budgétaire R002	7 821 262,23 €	Résultat de fonctionnement 2021 reporté
Chapitre 70	70 000,00 €	Produits des services, du domaine et ventes diverses
Chapitre 74	880 540,00 €	Dotations, subventions et participations
Total :	**8 771 802,23 €**	

SYNTHESE BS 2022 DU BUDGET PRINCIPAL
PAR CHAPITRES BUDGETAIRES
SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre budgétaire	Montant	Libellé
Ligne budgétaire D001	13 699 441,07 €	Report du solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement issu de la clôture des comptes 2021
Chapitre 204	173 600,00 €	Subventions d'équipement versées
Chapitre 21	283 317,00 €	Immobilisations corporelles
Chapitre 23	-150 000,00 €	Immobilisations en cours
Compte 458135	100 000,00 €	Dépenses pour opérations sous mandat – Thonnance les Joinville
Compte 458136	200 000,00 €	Dépenses pour compte de tiers - CCBJC
Total :	**14 306 358,07 €**	

Recettes

Chapitre budgétaire	Montant	Libellé
Chapitre 021	5 304 724,23 €	Virement de la section de fonctionnement
Chapitre 040	1 700 000,00 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections
Chapitre 10	13 699 441,07 €	Couverture du solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement (compte 1068)
Chapitre 13	9 000,00 €	Subventions d'investissement
Chapitre 16	-6 406 807,23 €	Emprunts et dettes assimilées
Compte 458237	14 066,56 €	Recettes pour opérations d'investissement sous mandat – Andilly
Compte 458238	-14 066,56 €	Recettes pour travaux de voirie sous mandat - Bourbonne
Total :	**14 306 358,07 €**	

<u>RÉSULTAT DU VOTE</u> : Adopté à l'unanimité

2 abstentions : Monsieur Michel KARAKULA, Madame Laurence ROBERT-DEHAULT

Chaumont, le 24 juin 2022

LE PRÉSIDENT,

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/06/2022 à 09h44
Réference de l'AR : 052-225200013-20220624-I_9-DE
Publié le 30/06/2022 ; Affiché le 30/06/2022 ; Rendu exécutoire le 30/06/2022

BUDGET PRINCIPAL 494 nouveaux tableaux d'amortissements au 1er janvier 2022					
N°Inventaire	**Libellé**	**Valeur initiale**	**Montant de la dotation**	**Durée**	**Nature comptable**
2021S00029	Aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques	16 800,00	1 200,00	15	1311
		1 tableau d'amortissement au compte 1311			
2021S00021	HMN points de séparation des réseaux FTTH	110 335,07	3 243,00	35	1318
		1 tableau d'amortissement au compte 1318			
2021S00023	DDEC 2021	1 175 983,00	1 175 983,00	1	1332
		1 tableau d'amortissement 1332			
2019O00045	Etudes préalables Aménagement foncier de Baissey	26 609,58	5 321,00	5	2031
2020O00050	Etudes avant TX de plantations	1 300,00	260,00	5	2031
2021O00005	Frais d'études Andilly 2021	3 575,00	715,00	5	2031
2021O00037	Etude spé. de faisabilité modernisat° 4 CE - PMCE	6 528,00	1 305,00	5	2031
2021O00045	Diagnostic schéma dépt Gens du voyage Insertion	15 000,00	3 000,00	5	2031
2021O00054	Audits réseaux d'eau collège	1 052,64	210,00	5	2031
2021O00055	Audits réseaux d'eau sur 3 sites	1 578,96	315,00	5	2031
2021O00064	Constitution registres accessibilité-TS BATIMENTS	15 017,67	3 003,00	5	2031
		8 tableaux d'amortissement au compte 2031			
2021S00102	Contribution CD52 à la Région HMN	1 000 000,00	33 333,00	30	204123
		1 tableau d'amortissement au compte 204123			
2021S00008	Subv d'équipement 2021 (204141)	283 340,50	56 668,00	5	204141
		1 tableau d'amortissement au compte 204141			
2021S00002	Subv déquipement 2021 (204142)	12 654 060,34	843 604,00	15	204142
		1 tableau d'amortissement au compte 204142			
2021S00003	Subv d'équipement 2021 (204152)	25 028,28	1 668,00	15	204152
		1 tableau d'amortissement au compte 204152			
2021S00062	Subv équipement 2021 (204161)	61 691,79	12 338,00	5	204161
		1 tableau d'amortissement au compte 204161			
2021S00026	Subv d'équipement 2021 (2041781)	500 000,00	100 000,00	5	2041781
		1 tableau d'amortissement au compte 2041781			
2021S00005	Subvd'équipement 2021 (2041782)	358 653,53	23 910,00	15	2041782
		1 tableau d'amortissement au compte 2041782			
2021S00009	Subv d'équipement 2021 (204181)	356 404,71	71 280,00	5	204181
		1 tableau d'amortissement au compte 204181			
2021S00082	Solde caution FSL 2021	95 789,56	19 157,00	5	20421
2021S00006	Subv d'équipement 2021 (20421)	1 871 883,44	374 376,00	5	20421
		2 tableaux d'amortissement au compte 20421			
2021S00007	Subv d'équipement 2021 (20422)	69 000,00	4 600,00	15	20422
2021S00028	Subvention lutte contre insalubrité (20422)	9 000,00	600,00	15	20422
		2 tableaux d'amortissement au compte 20422			
2021S00011	Subv d'équipement ets scolaire 2021 (20432)	123 116,64	8 207,00	15	20432
		1 tableau d'amortissement au compte 20432			
I008263	Lic AUTODATA	1 670,40	334,00	5	2051
I008280	Lic AVEPONIT	3 456,00	691,00	5	2051
I008298	Lic DRAFTSIGHT	1 962,32	392,00	5	2051
I008281	Lic Exchange	15 516,24	3 103,00	5	2051
I008268	Lic METASERVER	2 322,00	464,00	5	2051
I008287	Lic METASERVER	28 644,00	5 718,00	5	2051
I008192	Lic VARONIS	31 975,66	7 993,00	5	2051
I008229	Lic NUANCE POWER PDF	1 637,24	409,00	5	2051
I008241	Log MICROSOFT OFFICE	58 114,35	11 622,00	5	2051
I008242	Lic Antivirus KASPERSKY	10 656,00	2 664,00	5	2051
I008259	Lic Fichiers Fonciers (DGI)	1 003,00	250,00	5	2051
I008264	Lic Vmware	7 401,26	1 480,00	5	2051
I008265	Lic WINDOWS server	13 271,21	2 654,00	5	2051
I008187	Log MAILINBLACK	3 360,00	840,00	5	2051
I008232	Log ADOBE	19 537,30	3 914,00	5	2051
I008288	Log DC SCOPE	21 600,00	4 320,00	5	2051
I008168	Log NUMERISATION CADASTRE	11 188,43	2 679,00	5	2051
I008169	Log TEO	3 676,20	863,00	5	2051

I008175	Log Developpement SOLIS	9 184,76	2 160,00	5	2051
I008179	Log module ASTRE RH	12 906,90	3 062,00	5	2051
I008184	Log WEBGEREST	18 759,00	4 552,00	5	2051
I008193	Log KOXO	1 616,00	404,00	5	2051
I008321	Log module Airs-Delib	11 004,00	2 200,00	5	2051
I008194	Log MULTIGEST	43 458,40	9 755,00	5	2051
I008208	Lic ARCGIS	9 677,00	2 419,00	5	2051
I008255	Log Cartable électronique	35 616,55	7 123,00	5	2051
I008216	Log module MARCO	5 339,56	1 186,00	5	2051
I008218	Log Developpement SOLIS	12 064,88	3 016,00	5	2051
I008219	Log LANSWEEPER	1 104,00	276,00	5	2051
I008226	Log module GdA	33 424,88	7 666,00	5	2051
I008227	Log module ChronoGestor	19 238,40	3 955,00	5	2051
I008234	Log GESCAR	2 976,11	744,00	5	2051
I008262	Log PETRA	5 520,00	1 104,00	5	2051
I008235	Log TITAN	6 527,04	1 403,00	5	2051
I008237	Log module ARKHEIA	3 780,00	756,00	5	2051
I008238	Log PORTAIL AIDES	113 172,00	23 112,00	5	2051
I008239	Log module GdA	21 501,00	4 876,00	5	2051
I008240	Log module ASTRE RH	5 338,00	1 334,00	5	2051
I008246	Log API DYNAMIC Street View	3 810,00	762,00	5	2051
I008322	Log Visioconférence	6 315,60	1 263,00	5	2051
I008252	Log ATELIER SALARIAL	11 707,75	2 341,00	5	2051
2021O00007	Numérisation de documents année 2021	8 519,38	1 703,00	5	2051
		42 tableaux d'amortissement au compte 2051			
C118070	CHAUMONT 32 r Cdt Hugueny Trvx 2019 15 ans	7 315,94	487,00	15	21311
C118086	CHAUMONT Immeuble Sirot Trvx 2021 15 ans	27 595,56	1 839,00	15	21311
C118087	Bât.MARLEIX Bd Gambetta 11/21 Trav15 ans	8 822,97	588,00	15	21311
C118088	CHAUMONT Salle Niederberger Trvx 2021 15ans	7 527,41	501,00	15	21311
C118089	CHAUMONT HOTEL CD Travaux 2021 15 ans	127 153,34	8 476,00	15	21311
C118090	CHAUMONT Villa Schneider aménagt s.à manger 2021	4 123,94	274,00	15	21311
C118091	CHAUMONT CAD Travaux 2021 15 ans	50 863,69	3 390,00	15	21311
C118092	CHOIGNES Laboratoire Trav 2021 15 ans	45 035,42	3 002,00	15	21311
		8 tableaux d'amortissement au compte 21311			
C111040	Réhab. Col.LMichel Ecole 2è chance 2020 15ans	569 968,15	37 997,00	15	21312
C111042	CHAUMONT ESPE Travaux 2021 15 ans	64 115,12	4 274,00	15	21312
I008176	Aménagement Câblage informatique 21312	15 170,00	1 083,00	15	21312
I008177	Aménagement Câblage informatique 21312	15 648,00	1 117,00	15	21312
I008196	Aménagement Câblage informatique 21312	24 556,16	1 727,00	15	21312
I008206	Aménagement Câblage informatique 21312	16 890,00	1 206,00	15	21312
I008207	Aménagement Câblage informatique 21312	17 013,00	1 215,00	15	21312
I008300	Aménagement Câblage informatique 21312	33 131,05	2 208,00	15	21312
		8 tableaux d'amortissement au compte 21312			
C119038	ST-DIZIER Maison Enfance Trav. 2017 15 ans	3 084,14	205,00	15	21313
C119042	ST-DIZIER CAS Trav. 2017 15 ans	864,00	57,00	15	21313
C119054	CHAUMONT MECS Trav. 2019 15 ans	36 014,70	2 400,00	15	21313
C119057	CHAUMONT future CAS Trav. 2020 15ans	343 906,94	22 927,00	15	21313
C119062	ST-BLIN Chaufferie foyer de vie Trav2021 15ans	2 690,30	179,00	15	21313
C119064	ST-BLIN Foyer de vie Trav. 2021 15 ans	9 355,20	623,00	15	21313
		6 tableaux d'amortissement au compte 21313			
C120063	LIEZ Ecole de Voile Trvx 2020 15 ans	20 569,40	1 371,00	15	21314
C120071	CHOIGNES ARCHIVES Trvx 2021 15 ans	13 840,32	922,00	15	21314
C120072	CHOIGNES MDHM Trvx 2021 15 ans	5 376,70	358,00	15	21314
C120073	COLOMBEY MEMORIAL Trvx 2021 15 ans	12 405,60	827,00	15	21314
		4 tableaux d'amortissement au compte 21314			
C112113	CE CHEVILLON Travaux 2017 15 ans	1 529,01	101,00	15	21318
C112132	CE JOINVILLE Travaux 2013-2018 15 ans	14 486,97	965,00	15	21318
C112143	MONTIER-CEFFONDS CER Travx 2019 15 ans	5 881,32	392,00	15	21318
C112164	CE FAYL BILLOT Travaux 2020 15 ans	819,30	54,00	15	21318
C112176	CHAUMONT CTD Réhabilitation 2è phase 2020	37 771,26	2 518,00	15	21318
C112181	MONTIGNY CER Travaux 2021 15 ans	1 594,11	106,00	15	21318
C112182	NOGENT CER Travaux 2021 15 ans	2 047,61	136,00	15	21318
C112184	DOULEVANT CER Travaux 2021 15 ans	7 925,79	528,00	15	21318
C112185	JOINVILLE POLE Travaux 2021 15 ans	360,00	24,00	15	21318
C112186	CHATEAUVILLAIN CE Travx 2021 15 ans	90 235,03	6 015,00	15	21318
C112187	AUBERIVE CER Travx 2021 15 ans	1 379,82	91,00	15	21318
C112189	BOURBONNE CER Travaux 2021 15 ans	7 868,15	524,00	15	21318
C112190	PRAUTHOY CER Travaux 2021 15 ans	87 563,46	5 837,00	15	21318
C112192	ST-DIZIER GEND. Travaux 2021 15 ans	1 235,21	82,00	15	21318
C112193	CHATEAUVILLAIN GEND. Travx 2021 15 ans	200,68	13,00	15	21318
C112194	CHALINDREY GEND. Travx 2021 15 ans	188 562,63	12 570,00	15	21318

C112195	BOLOGNE GEND. Travaux 2021 15 ans	143 180,06	9 545,00	15	21318
C112196	CHEVILLON GEND. Travx 2021 15 ans	40 385,16	2 692,00	15	21318
B000529	Construction bâtiment CER RIMAUCOURT	2 150 250,57	71 675,00	30	21318
B000534	CER Bourg-Ste-Marie	2 330 636,95	77 687,00	30	21318
		20 tableaux d'amortissement au compte 21318			
C113005	P3 Chaufferie tous bâtiments 2021	47 531,33	3 330,00	15	21351
		1 tableau d'amortissement au compte 21351			
2021R00003	Panneaux de signalisation 2021 (23152)	508 047,62	25 402,00	20	2152
		1 tableau d'amortissement au compte 2152			
M059416	Lot éqts hygiène divers collèges 04/21	28 869,97	2 062,00	15	2157
M059447	ASPIRATEUR	0,00	634,80	1	2157
M059451	MONOBROSSE	3 493,80	249,00	15	2157
M059453	Lot eqts entretien Col Chalindrey 04/21	13 763,79	983,00	15	2157
M059625	Lot armoires securite CE Bourg-Marie 05/21	4 923,11	351,00	15	2157
M059628	Lot armoires sécurités CE Rimaucourt 05/21	3 307,72	220,00	15	2157
M060992	AUTOLAVEUSE	4 656,44	310,00	15	2157
M059252	Lot materiels nautique Base la Vingeanne 03/21	0,00	5 000,00	1	2157
M059984	Lot 4 kayaks avec pagaies Base Der 08/21	0,00	2 212,80	1	2157
M059998	TOURELLE	278,90	278,90	1	2157
M060525	Lot materiels nautique Base du Der 06/21	1 597,39	4 336,07	1	2157
M060999	TENTE	1 939,68	129,00	15	2157
M062112	MOTEUR	6 456,79	430,00	15	2157
M055719	DEBROUSSAILLEUSE	521,10	130,00	5	2157
M055747	ARROSAGE AUTOMATIQUE	10 752,09	2 688,00	5	2157
M055794	CAMERA THERMOGRAPHIQUE	2 879,80	719,00	5	2157
M055997	NETTOYEUR	714,30	142,00	5	2157
M059118	Lot outillage Col.Les Franchises 01/21	0,00	843,50	1	2157
M059120	Lot aspi + souffleur Col.Les Franchises 01/21	0,00	526,80	1	2157
M059124	TRONCONNEUSE	0,00	348,50	1	2157
M059126	Lot 2 remorques a fleche lumineuse CTD 01/21	24 468,93	6 116,00	5	2157
M059201	Lot ensembles PMV et PML CTD 02/21	11 509,42	2 877,00	5	2157
M059205	Lot de 2 remorques 750 kg CTD 02/21	2 506,00	626,00	5	2157
M059208	PONT 2 COLONNES	9 135,00	2 283,00	5	2157
M059209	Lot 10 corbeilles ext.PT Montigny 02/21	4 836,16	1 208,00	5	2157
M059225	Lot perceuse et tron¿onneuse PT JVL 03/21	0,00	454,61	1	2157
M059235	DECAPEUR THERMIQUE	0,00	113,90	1	2157
M059245	Lot multimetre et controleur de terre DIT 03/21	1 556,00	388,00	5	2157
M059266	ENROULEUR	1 053,40	263,00	5	2157
M059267	ENROULEUR	767,80	191,00	5	2157
M059268	NETTOYEUR HAUTE PRESSION	3 057,09	764,00	5	2157
M059269	MICRO TRACTEUR	3 876,86	968,00	5	2157
M059270	Lot éqts espaces verts Col.Louise Michel 03/21	1 846,00	461,00	5	2157
M059275	Lot éqts espaces verts Col Chevillon 03/21	0,00	1 757,99	1	2157
M059280	TAILLE HAIE	637,99	159,00	5	2157
M059281	Lot éqts espaces verts Col Anne Franck 03/21	2 854,00	713,00	5	2157
M059284	SOUFFLEUR	680,00	170,00	5	2157
M059285	DESHERBEUR THERMIQUE	2 247,00	561,00	5	2157
M059388	THERMOMETRE	0,00	227,57	1	2157
M059412	Lot outillage divers Colleges 04/21	2 150,40	13 493,50	1	2157
M059415	TRACTEUR-TONDEUSE	7 220,05	1 804,00	5	2157
M059452	PERCEUSE VISSEUSE	0,00	348,50	1	2157
M059569	PISTOLET PEINTURE	0,00	478,84	1	2157
M059570	DETECTEUR DE CABLES ET CANALISATIONS	0,00	205,56	1	2157
M059581	Lot 2 capteurs pneumatiques vélos DIT 05/21	809,12	202,00	5	2157
M059631	BARRIERE	1 410,08	352,00	5	2157
M059636	Lot mise à jour évolutions techn. CTD 05/21	10 632,00	2 658,00	5	2157
M059905	CITERNE	14 268,00	2 853,00	5	2157
M059906	Lot 4 cuves de transport CTD 06/21	3 664,20	915,00	5	2157
M059943	VOITURE	28 476,24	5 695,00	5	2157
M059944	VOITURE	28 476,24	5 695,00	5	2157
M059956	TORCHE ASPIRANTE	888,17	177,00	5	2157
M059957	TONDEUSE	1 175,80	293,00	5	2157
M059971	TONDEUSE	1 105,28	221,00	5	2157
M059989	NETTOYEUR HAUTE PRESSION	2 826,92	565,00	5	2157
M059990	Lot 1 perforateur + douilles CE JVL 09/21	659,57	659,57	1	2157
M059993	CLE A CHOCS	563,30	112,00	5	2157
M060444	Lot outillage CER Bourg et Rimaucourt 06/21	0,00	1 781,52	1	2157
M060538	TRONCONNEUSE	0,00	373,60	1	2157
M060847	VOITURE	25 742,24	5 148,00	5	2157
M060848	VOITURE	25 742,24	5 148,00	5	2157
M060898	Lot 16 panneaux coffrages PT Joinville 09/21	5 637,00	5 637,00	1	2157
M060899	TOURET A MEULER	948,00	189,00	5	2157
M060955	Lot 7 émetteurs récepteurs CTD 11/21	10 992,00	2 198,00	5	2157

M060957	VOITURE	10 334,24	2 066,00	5	2157
M060958	VOITURE	10 434,24	2 086,00	5	2157
M060959	VOITURE	12 234,24	2 446,00	5	2157
M060968	Lot 10 compteurs routiers DIT 11/21	10 982,64	2 196,00	5	2157
M060982	FEUX DE CHANTIER	3 445,20	689,00	5	2157
M060989	CLE A CHOCS	654,00	130,00	5	2157
M060993	Lot outillage PT Chaumont 11/21	2 928,00	585,00	5	2157
M060998	KIT ELAGAGE	1 927,80	385,00	5	2157
M061126	TONDEUSE	920,48	184,00	5	2157
M061127	COMPRESSEUR D'AIR	277,20	277,20	1	2157
M062002	Lot outillage divers PT Chaumont 12/21	1 979,09	1 979,09	1	2157
M062012	Lot eqts outillage PT Chaumont 12/21	1 173,71	1 173,71	1	2157
M062017	Lot outillage PT Montigny 12/21	1 210,50	242,00	5	2157
M062018	NETTOYEUR	2 580,00	516,00	5	2157
M062019	ELINGUE	1 140,00	228,00	5	2157
M062024	VALISE DEPANNAGE	1 283,34	256,00	5	2157
M062025	Lot outillage PT Montigny 12/21	5 261,63	1 052,00	5	2157
M062035	MOTOBINEUSE	1 320,00	264,00	5	2157
M062036	Lot outillage Château Joinville 12/21	1 793,98	358,00	5	2157
M059128	Lot 2 saleuses 4,5 m3 CTD 01/2021	36 915,00	4 101,00	10	2157
M059129	FOURGON	56 457,00	6 273,00	10	2157
M059130	FOURGON	56 727,00	6 303,00	10	2157
M059131	FOURGON	41 688,00	4 632,00	10	2157
M059132	FOURGON	41 688,00	4 632,00	10	2157
M059136	CHARGEUR	112 968,00	12 552,00	10	2157
M059140	CAMION	152 280,00	16 920,00	10	2157
M059141	CAMION	152 280,00	16 920,00	10	2157
M059632	Lot 3 saleuses 4,5 m3 et 7 m3 CTD 05/2021	63 576,00	6 357,00	10	2157
M059942	VEHICULE TOUT TERRAIN	24 915,19	2 491,00	10	2157
		93 tableaux d'amortissement au compte 2157			
C216260	Col.CHATEAUVILLAIN Travaux 2021 15 ans	4 328,02	288,00	15	217312
C216261	Col.BOURMONT Chaufferie Travaux 2021 15 ans	2 418,00	161,00	15	217312
C216262	Col.PRAUTHOY plateau sportif Tr.2021 15 ans	14 320,13	954,00	15	217312
C216263	Col.MONTIER-EN-DER Travaux 2021 15 ans	22 548,37	1 503,00	15	217312
C216264	Col.JOINVILLE Travaux 2021 15 ans	1 634,58	108,00	15	217312
C216265	Col.WASSY Travaux 2021 15 ans	7 993,08	532,00	15	217312
C216268	Col.FRONCLES Travaux 2021 15 ans	77 678,56	5 178,00	15	217312
C216269	Col.BOURBONNE Chaufferie Travx 2021 15 ans	51 696,09	3 446,00	15	217312
C216270	Col.COLOMBEY Travaux 2021 15 ans	16 864,63	1 124,00	15	217312
C216271	Col.CHEVILLON Travaux 2021 15 ans	7 839,43	522,00	15	217312
C216272	Col.WASSY Chaufferie Travaux 2021 15 ans	32 676,11	2 178,00	15	217312
C216273	Col.CHAUMONT ROCHOTTE Travaux 2021 15 ans	12 806,93	853,00	15	217312
C216275	Col.NOGENT Travaux 2021 15 ans	221 413,34	14 760,00	15	217312
C216276	Col.CHAUMONT ST-SAENS Trvx 2021 15 ans	53 906,83	3 593,00	15	217312
C216277	Col.FAYL-BILLOT Travaux 2021 15 ans	24 849,36	1 656,00	15	217312
C216278	Col.LANGRES FRANCHISES Trvx 2021 15 ans	38 348,84	2 556,00	15	217312
C216279	Col.ST-DIZIER L.Ortiz Travaux 2021 15 ans	60 298,88	4 019,00	15	217312
C216281	Col.CHALINDREY Travaux 2021 15 ans	72 429,69	4 828,00	15	217312
C216282	Col.LANGRES DIDEROT Travaux 2021 15 ans	111 355,84	7 423,00	15	217312
C216283	Col.BOURMONT Travaux 2021 15 ans	7 109,62	473,00	15	217312
C216284	Col.ST-DIZIER A.Frank Travaux 2021 15 ans	73 422,38	4 894,00	15	217312
B000542	Col.LANGRES reconstruction	51 556,56	1 718,00	30	217312
		22 tableaux d'amortissement au compte 217312			
I008197	Aménagement Câblage informatique 2181	11 046,60	765,00	15	2181
I008236	Aménagement Câblage informatique 2181	4 093,31	272,00	15	2181
I008270	Aménagement Câblage informatique 2181	8 844,00	589,00	15	2181
M055665	Stèle site ANDILLY 2181	6 090,40	434,00	15	2181
M055668	Signalétique site ANDILLY 2181	3 920,00	280,00	15	2181
M059900	Lot vannerie site Andilly 06/21	4 000,00	1 000,00	5	2181
		6 tableaux d'amortissement au compte 2181			
M059951	VOITURE	14 576,24	2 915,00	5	2182
M059952	VOITURE	14 576,24	2 915,00	5	2182
M059953	VOITURE	14 576,24	2 915,00	5	2182
M059954	VOITURE	14 576,24	2 915,00	5	2182
M059955	VOITURE	14 576,24	2 915,00	5	2182
M060983	VOITURE	35 165,00	7 033,00	5	2182
		6 tableaux d'amortissement au compte 2182			
I008181	ECRAN PLAT	6 656,00	1 664,00	5	21831
I008191	Lot 8 TAB S5E cuisine_coll, Acces 02_21	4 301,00	1 075,00	5	21831
I008231	Lot 215 PC HP Prodesk 400, ESI 04_21	117 761,90	29 440,00	5	21831
I008297	Lot 20 PC DELL+2 Tab S6, C7lot1, ESI 11_21	17 508,05	3 501,00	5	21831
I008172	Lot 4 ondul coll FAYL LANDI, TSI 01_21	0,00	841,40	1	21831

I008178	ONDULEUR	2 014,72	503,00	5	21831
I008180	Lot Periph colleges, C2, ESI 01_21	9 482,91	2 370,00	5	21831
I008182	Lot Audiovisuel colleges C2, ESI 01_21	4 348,92	1 086,00	5	21831
I008183	Lot 15 Switchs coll¿ges C2, ESI 01_21	0,00	6 428,58	1	21831
I008186	Lot 7 chariots mobiles, ACCES, 02_21	54 426,80	13 606,00	5	21831
I008205	Lot 3 onduleurs Coll Montier, TSI, 03_21	0,00	723,86	1	21831
I008214	ONDULEUR	575,51	143,00	5	21831
I008217	ONDULEUR	1 539,80	384,00	5	21831
I008230	ONDULEUR	0,00	344,51	1	21831
I008233	TERMINAL SIP Collèges	2 638,83	610,00	5	21831
I008247	BORNE WIFI	31 969,34	7 992,00	5	21831
I008248	Lot 4 VPI EPSON, ESI 06_21	7 440,00	1 860,00	5	21831
I008249	Lot 1 TBI + 5 Videop, Cegil 06_21	8 334,00	1 666,00	5	21831
I008261	Lot 5 Ec + 5 imp, C7 lot 2, Acces 10_21	2 026,80	2 026,80	1	21831
I008284	Lot 20 dalles 75"+ 10 VP, IT PARTNER 11_21	62 310,00	12 462,00	5	21831
I008289	MOBILIFAB	11 588,52	2 317,00	5	21831
I008291	BAIE de stockage	67 273,75	13 454,00	5	21831
I008296	Lot 12+2 Videoproj, C7 lot 4, ESI 11_21	9 065,98	1 813,00	5	21831
I017588	VIDEOPROJECTEUR	1 260,00	252,00	5	21831
I017590	SERVEUR	27 460,70	9 153,00	3	21831
I017589	BALADEURS / CLE MP3	1 413,52	353,00	5	21831
I008286	Lot 2 serv DL380G10 Acces 11_21	36 000,00	12 000,00	3	21831
		27 tableaux d'amortissement au compte 21831			
I008209	Lot 2 Tab A, 6 Tab S6, 10 Ipad, ESI 03_21	0,00	7 489,22	1	21838
I008250	Lot 10 + 5 Port LENOVO Elus ESI 07 21	28 940,94	5 788,00	5	21838
I008224	TABLETTE	1 610,11	402,00	5	21838
I008225	TABLETTE	1 602,80	400,00	5	21838
I008294	Lot postes de travail C7 lot 1, ESI 11_21	96 017,22	19 203,00	5	21838
I017453	ECRAN MULTIFONCTION	6 828,40	1 706,00	5	21838
I017706	TABLETTE	986,40	246,00	5	21838
I017903	ECRAN MULTIFONCTION	7 754,40	1 550,00	5	21838
I008188	BATTERIE	817,27	204,00	5	21838
I008189	IMPRIMANTE RESEAU	456,00	114,00	5	21838
I008190	BARRE de SON	1 324,80	330,00	5	21838
I008195	CERTIFICAT électronique	46 642,00	9 456,00	5	21838
I008200	Lot 4 imp HP mobiles, ESI 03_21	0,00	1 185,31	1	21838
I008213	Lot 12 Imp, 50 écrans, 15 scan, ESI 03_21	0,00	17 719,45	1	21838
I008220	BOITIER	0,00	429,60	1	21838
I008221	VIDEOSURVEILLANCE	8 845,20	1 769,00	5	21838
I008222	VIDEOSURVEILLANCE	8 845,20	1 769,00	5	21838
I008223	Lot 50 ¿crans, 15 scan, 10 imp, ESI 04_21	0,00	16 745,82	1	21838
I008228	COFFRET COMPACT	1 344,00	336,00	5	21838
I008243	MICROPHONE	629,30	125,00	5	21838
I008244	PLATEFORME EXCHANGE	9 000,00	1 800,00	5	21838
I008251	ENCEINTE	567,00	141,00	5	21838
I008254	SCANNER	10 884,00	2 176,00	5	21838
I008258	Lot 2 lecteurs carte vitale, 08_21	1 449,04	362,00	5	21838
I008260	IMPRIMANTE RESEAU	3 212,09	642,00	5	21838
I008266	Lot 9 lecteurs STID Architect, INETUM 10_21	4 473,00	4 473,00	1	21838
I008267	Lot 15+5 switchs HP 2530, ESI 10_21	13 149,54	2 629,00	5	21838
I008283	Lot Mat VISIOCONF DSD, Acces 11_21	4 356,00	871,00	5	21838
I008285	Lot 5 imp HP M611DN+1 CANON, Acces 11_21	5 899,20	1 179,00	5	21838
I008292	VIDEOSURVEILLANCE	13 209,36	2 641,00	5	21838
I008293	DISQUE DUR	5 700,00	1 140,00	5	21838
I008295	IMPRIMANTE RESEAU	1 759,20	351,00	5	21838
I008301	Lot 5 TDC600 + 5 GNSS R1, D3E 11_21	22 068,00	4 413,00	5	21838
I008302	Lot 3 imp HP Lsjt M234sdw, Acces 11_21	1 638,00	327,00	5	21838
I008305	Lot 2 visoconférence, TL Syst 12_21	28 920,00	5 784,00	5	21838
I008306	Appliance STORMSHIELD	76 104,18	15 220,00	5	21838
I008307	ONDULEUR	3 141,07	628,00	5	21838
I017811	IMPRIMANTE RESEAU	358,80	358,80	1	21838
I008212	Lot 2 BAIES NETAPP, Cegil 03_21	152 720,00	76 360,00	3	21838
		39 tableaux d'amortissement au compte 21838			
M059114	Lot de 3 comptoirs Col.Anne Franck 01/21	2 086,96	231,00	10	21841
M059121	Lot 2 armoires Col.Montigny 01/21	0,00	634,82	1	21841
M059233	Lot 15 chauffeuses Col.chevillon 03/21	0,00	1 879,24	1	21841
M059389	Lot mobilier Col.Bourbonne 04/21	3 153,64	3 153,64	1	21841
M059467	Lot mobilier Col Nogent 04/21	37 147,92	37 147,92	1	21841
M059496	Lot 50 chaises Col.Chateauvillain 04/21	2 259,60	2 259,60	1	21841
M059547	Lot mobilier Col.Montier-en-Der 04/21	0,00	3 023,95	1	21841
M059556	Lot 6 balles Col.Les Franchises 04/21	0,00	526,63	1	21841
M059562	MODULE POUR ARMOIRE	0,00	655,31	1	21841
M059563	BALLE GYMNIQUE	0,00	179,01	1	21841
M059571	CHAISE REHAUSSEE	0,00	158,79	1	21841

M059572	Lot mob Col La Noue phase 3 & 4 04/21	0,00	67 024,09	1	21841
M059644	Lot mobilier Col.Bourbonne-les-Bains 05/21	0,00	2 919,77	1	21841
M059707	ARMOIRE	0,00	396,30	1	21841
M059709	COFFRE FORT	0,00	301,20	1	21841
M059710	ARMOIRE	893,21	99,00	10	21841
M059711	Lot mobilier Col.Chateauvillain 05/21	0,00	670,37	1	21841
M059731	Lot 2 vestiaires Col.La Noue 06/21	0,00	384,07	1	21841
M059738	Lot mobilier Col.Prauthoy 06/21	0,00	5 349,24	1	21841
M059752	Lot mobilier Col.Wassy 06/21	0,00	5 211,98	1	21841
M059790	Lot mobilier Col.Diderot 06/21	0,00	701,70	1	21841
M059925	ARMOIRE SECURITE	1 807,60	200,00	10	21841
M060284	Lot mobilier Col.Colombey 05/21	0,00	3 550,24	1	21841
M060374	Lot mobilier Col.Anne Franck 06/21	0,00	2 868,89	1	21841
M060375	Lot mobilier Col.Montier en Der 06/21	2 003,26	2 003,26	1	21841
M060396	Lot 12 chaises Col.Montigny 06/21	0,00	656,60	1	21841
M062055	Lot mobilier preau Col.Froncles 12/21	15 990,85	15 990,85	1	21841
		27 tableaux d'amortissement au compte 21841			
M061025	Lot mobiliers d'occasion 10/21	700,00	700,00	1	21848
M059967	PHOTOCOPIEUR	21 032,47	4 206,00	5	21848
M055979	Lot 4 lutrins A4-A3 ARCHIVES 08/21	0,00	1 016,87	1	21848
M061068	Lot tableaux d'affichage 12/21	2 943,16	2 943,16	1	21848
M061117	Lot de 6 roll-up exposition cinéma MDHM 12/21	3 200,00	640,00	5	21848
M055664	Lot 2 vestiaires stock INTENDANCE 01/21	0,00	336,60	1	21848
M055667	Lot de 33 photocopieurs TOSHIBA 02/21	80 532,57	16 106,00	5	21848
M055669	Lot 30 chaises r¿union CAS ST-DIZIER 02/21	0,00	2 326,32	1	21848
M055700	MEUBLE CLASSEUR	0,00	359,30	1	21848
M055720	Lot 1armoire mi-haute_3rayonnages ARCHIVES 05/21	0,00	969,49	1	21848
M055726	FAUTEUIL	0,00	221,44	1	21848
M055727	Lot 1chaise, 6chaises exterieures ANDILLY 04/21	0,00	375,99	1	21848
M055795	Lot 2caissons-8sièges de bureau stock INT06/21	2 264,29	2 264,29	1	21848
M055811	Lot 10 bacs albums mobiles MDHM 07/21	0,00	1 201,68	1	21848
M055822	ARMOIRE	0,00	391,90	1	21848
M055825	Lot 12 marchepieds ARCHIVES 06/21	635,60	70,00	10	21848
M055838	Lot etageres piece Reservoir MDHM 06/21	2 878,61	319,00	10	21848
M055841	CHARIOT PORTE-DOCUMENTS	798,80	88,00	10	21848
M055842	Lot 5chariots ouverts 3plateauxARCHIVES06/21	0,00	1 680,00	1	21848
M055848	CHARIOT	702,00	78,00	10	21848
M055858	Lot table&4chaises visiteurs SAF SOLIDARITES07/21	0,00	486,07	1	21848
M055864	Lot bureaux caissons INFORMATIQUE 07/21	1 398,35	1 398,35	1	21848
M055869	Lot bureau, caisson, fauteuil CE FAYL-BILLOT07/21	0,00	904,14	1	21848
M055874	ARMOIRE	0,00	457,30	1	21848
M055875	Lot bureau+retour avec caissons DGS 07/21	0,00	1 856,33	1	21848
M055880	Lot de 8 ventilateurs stock INT 07/21	0,00	455,33	1	21848
M055898	Lot mobilier Issartel Intendance 08/21	0,00	4 782,78	1	21848
M055909	ARMOIRE	416,76	416,76	1	21848
M055914	Lot mobilier SIL+INTENDANCE 08/21	2 431,82	5 017,58	1	21848
M055935	Lot 4 chariots Greta + Hôtel Intendance 08/21	0,00	454,50	1	21848
M055936	FAUTEUIL	1 495,03	149,00	10	21848
M055966	TABLE DE REUNION	635,14	63,00	10	21848
M055967	Lot 2 armoires DSD Autonomie 09/21	813,80	813,80	1	21848
M055970	BUREAU	401,20	401,20	1	21848
M055975	Lot 3 chariots à livres ASLER MDHM 08/21	1 809,82	180,00	10	21848
M055984	Lot 1 bureau 1 caisson p/démat DRH 08/21	471,35	471,35	1	21848
M055987	ARMOIRE	272,38	272,38	1	21848
M055989	BUREAU	389,20	389,20	1	21848
M055990	Lot 1 armoire -1 meuble ouvert DGS 09/21	1 827,43	182,00	10	21848
M055994	MEUBLE CLASSEUR	377,00	377,00	1	21848
M055998	TABLE DE REUNION RABATTABLE	757,72	75,00	10	21848
M055999	FAUTEUIL	1 186,14	118,00	10	21848
M059154	TABLE DE REUNION	0,00	109,62	1	21848
M059160	Lot 2 vestiaires CE Fayl-Billot 02/21	0,00	773,42	1	21848
M059163	FAUTEUIL	0,00	219,34	1	21848
M059164	ARMOIRE D'ATELIER	0,00	388,74	1	21848
M059166	ARMOIRE	0,00	397,85	1	21848
M059183	Lot mobilier PT Langres 02/21	0,00	1 255,28	1	21848
M059184	Lot mobilier PT Montigny 02/21	0,00	895,74	1	21848
M059188	Lot mobilier CTD 02/21	0,00	800,40	1	21848
M059192	Lot mobilier PT Joinville 02/21	3 848,75	427,00	10	21848
M059220	Lot 2 fauteuils bureau CTD 02/21	0,00	511,20	1	21848
M059223	FAUTEUIL	0,00	255,60	1	21848
M059229	Lot 3 chaises bureau CAS CHAUMONT 03/21	0,00	592,27	1	21848
M059958	Lot 1 bureau & 2 caissons SAF SOLIDARITES 07/21	0,00	1 085,05	1	21848
M059962	ARMOIRE	562,18	62,00	10	21848
M059963	Lot de 2 presentoirs 40 cases MDHM 07/21	1 306,78	130,00	10	21848
M059995	TABLE DE REUNION	126,62	126,62	1	21848

M060440	Lot mob.nouveau CE Rimaucourt 06/21	0,00	2 212,84	1	21848
M060442	Lot mob.nouveau CE Bourg St Marie 06/21	0,00	2 212,84	1	21848
M060451	Lot mobilier hall Memorial Colombey 06/21	0,00	31 420,80	1	21848
M060640	Lot mobilier.nouv CE Bourg St Marie 06/21	0,00	3 450,41	1	21848
M060651	Lot mobilier nouv.CER Rimaucourt 06/21	0,00	5 638,04	1	21848
M060911	Lot mobilier DIT/SROA 10/21	4 175,37	4 175,37	1	21848
M060924	Lot mobilier DGAPS/SAF Issartel 10/21	1 785,39	1 785,39	1	21848
M060931	Lot mobilier Autonomie Issartel 10/21	1 845,99	1 845,99	1	21848
M060939	Lot mobilier DEIAS CAS CHT 10/21	3 063,77	3 063,77	1	21848
M060949	FAUTEUIL	1 274,20	127,00	10	21848
M060950	Lot mobilier CAS Langres 10/21	1 174,87	1 174,87	1	21848
M061002	Lot mobiliers Cabinet-Finances-stock 10/21	2 461,12	2 461,12	1	21848
M061015	TABLE	618,43	61,00	10	21848
M061021	Lot bureau réglable hauteur + retour DEIT 10/21	892,67	892,67	1	21848
M061024	FAUTEUIL	1 173,28	117,00	10	21848
M061033	FAUTEUIL	272,10	272,10	1	21848
M061038	TABLE	1 264,32	126,00	10	21848
M061040	Lot mobiliers SOLIDARITES SACST LABO 11/21	249,35	249,35	1	21848
M061061	Lot 2 fauteuils ergonomiques Intendance 11/21	2 551,63	255,00	10	21848
		77 tableaux d'amortissement au compte 21848			
M055703	Lot 12 tel portables GalaxyS10E-A21S 02/21	0,00	4 571,88	1	2185
M061034	Lot 2casques+1tél ssfil CAS ST-DIZ /CE JUZ.11/200	718,22	718,22	1	2185
		2 tableaux d'amortissement au compte 2185			
M055735	BANC	2 745,28	305,00	10	2188
M055773	Lot de 10 pieds parasol CHATEAU JOINV 05/21	0,00	876,00	1	2188
M061016	Lot de 3 tentes extérieures CABINET 10/21	1 977,35	197,00	10	2188
M055849	Lot electromenagers nouv.CE BOURG&RIMAUCOURT07/21	0,00	1 365,92	1	2188
M055889	Lot 8 distributeurs essuie-mains Nouv.CER 07/21	0,00	663,74	1	2188
M060539	Lot éqts domestique CE BOURG ST MARIE 06/21	0,00	2 590,74	1	2188
M060589	Lot éqts domestique CE RIMAUCOURT 06/21	0,00	2 463,54	1	2188
M060905	Lot electromenagers Ex Grata et MDHM 10/21	969,96	969,96	1	2188
M061067	FOUR	1 990,80	132,00	15	2188
M061124	REFRIGERATEUR	399,99	399,99	1	2188
M062052	LAVE-LINGE	389,99	389,99	1	2188
M055947	Lot laverie Col. St-Saens 08/21	78 237,00	5 576,00	15	2188
M059119	Lot 2 lavabos Col.Diderot 01/21	0,00	429,43	1	2188
M059137	Lot 2 chariots Col.Diderot 01/21	0,00	480,31	1	2188
M059165	REFRIGERATEUR	0,00	468,90	1	2188
M059204	CHARIOT A HAUTEUR CONSTANTE	2 039,43	145,00	15	2188
M059228	COMBINE COUPE-LEGUMES	2 496,15	178,00	15	2188
M059236	Lot éqts cuisine Col La Rochotte 03/21	3 103,40	221,00	15	2188
M059242	Lot éqts cuisine Col.Bourmont 03/21	4 697,75	335,00	15	2188
M059248	Lot coupe legumes +cutter Col.Colombey 03/21	7 227,48	500,00	15	2188
M059263	CHARIOT POUR CASIERS	589,16	42,00	15	2188
M059264	CUVE POUR COUPE-LEGUMES	1 179,10	84,00	15	2188
M059286	OUVRE BOITE PRO	1 714,60	122,00	15	2188
M059287	Lot eqpts cuisine Col Nognet 03/21	4 228,57	281,00	15	2188
M059292	Lot 4 chariots cuisine Col.Montier-en Der 03/21	0,00	2 123,15	1	2188
M059298	Lot eqts cuisine Col.St Saens 03/21	16 786,50	1 198,00	15	2188
M059310	POSTE TRAITEMENT DES DECHETS	54 079,45	3 862,00	15	2188
M059315	Lot de 1810 plateaux de self Coll¿ges 04/21	19 866,60	1 419,00	15	2188
M059323	Lot de 2090 plateaux de self Colleges 04/21	22 940,40	1 638,00	15	2188
M059330	Lot eqts cuisine Col.Montier en Der 04/21	83 104,86	5 935,00	15	2188
M059338	Lot de 4 tables ext.+bancs Col.Froncles 04/21	0,00	1 520,00	1	2188
M059343	LECTEUR DE CARTE RESTAURATION	4 275,78	305,00	15	2188
M059344	LECTEUR DE CARTE RESTAURATION	0,00	991,44	1	2188
M059345	Lot de 5 corbeilles ext.Col Chevillon 04/21	19 095,36	1 363,00	15	2188
M059351	Lot 3 bancs ext.Col Froncles 04/21	0,00	1 476,00	1	2188
M059355	Lot mob exterieur Col Wassy 04/21	2 418,00	161,00	15	2188
M059359	ADOUCISSEUR	2 031,62	145,00	15	2188
M059361	ARMOIRE DE SECURITE	2 770,20	197,00	15	2188
M059362	Lot armoire-microscope Col.Doulaincourt 04/21	4 858,00	346,00	15	2188
M059369	TRONC HUMAIN	653,00	46,00	15	2188
M059370	Lot 2 lave vaisselle Col Louise Michel 04/21	0,00	961,39	1	2188
M059373	Lot de 5 microscopes Col.La Rochotte 04/21	0,00	550,00	1	2188
M059386	CENTRALE DE NETTOYAGE ET DE DESINFECTION	0,00	313,37	1	2188
M059448	Lot seche linge Col.Les Franchises 04/21	0,00	749,98	1	2188
M059564	Lot 4 panneaux signalétiquesCol.Bourbonne 04/21	850,80	850,80	1	2188
M059573	Lot eqts Col.La Noue phase 3 & 4 04/21	25 775,36	1 841,00	15	2188
M060409	Lot lave Linge+sèche-linge Col.A Franck 06/21	3 288,00	234,00	15	2188
M060668	Lot éqts ind.nouv.CE Rimaucourt 06/21	0,00	11 750,55	1	2188
M060714	Lot éqts ind.nouv.CE Bourg St Marie 06/21	0,00	12 974,31	1	2188
M060762	Lot éqts nouveau CER Bourg St Marie 07/21	11 731,78	837,00	15	2188
M060785	Lot éqts Intendance CER Bourg St Marie 07/21	0,00	3 769,45	1	2188

M060786	Lot éqts nouveau CER Rimaucourt 07/21	10 265,07	733,00	15	2188
M060826	Lot éqts Intendance CER Rimaucourt 07/21	0,00	3 769,45	1	2188
M060910	VITRINE REFRIGEREE	2 688,00	179,00	15	2188
M060956	COUPE-LEGUMES	4 147,12	276,00	15	2188
M060967	ASPIRATEUR	2 149,62	143,00	15	2188
M059968	Lot de 2 buts de foot Col, Nogent 07/21	3 690,00	246,00	15	2188
M060979	Lot 2 congélateurs 370 L Col.Chevillon 11/21	1 836,00	122,00	15	2188
M062054	ADOUCISSEUR	1 962,12	130,00	15	2188
M062323	FOUR MIXTE A VAPEUR	20 079,16	1 338,00	15	2188
M059360	BARRE ASYMETRIQUE	2 887,60	206,00	15	2188
M059379	Lot 5 paniers de basket Col Chalindrey 04/21	0,00	2 220,00	1	2188
M059117	Lot 15 microscopes Col.Montigny 11/20	0,00	2 685,06	1	2188
2021D00003	Acquisition livres, CD,DVD,CDROMS 2021	207 900,80	14 361,00	15	2188
M055772	SONO PORTABLE	1 881,65	470,00	5	2188
M059115	SONO PORTABLE	0,00	424,00	1	2188
M059145	Lot 8 vidéoprojecteur memorial Colombey 02/21	80 832,00	20 208,00	5	2188
M059387	PIANO	1 795,00	359,00	5	2188
M059585	Lot 39 ecrans memorial Colombey 05/21	18 476,76	4 619,00	5	2188
M055716	Lot poteaux a sangles Andilly 03/21	0,00	528,86	1	2188
M055736	CAISSE DE TRANSPORT	490,00	122,00	5	2188
M061047	Lot 12 poteaux de guidage HOTEL INTENDANCE 11/21	2 187,60	2 187,60	1	2188
M055666	FAUTEUIL RELAX	0,00	400,20	1	2188
M055718	VISIOTEST	3 094,20	773,00	5	2188
M055806	TABLE DE MASSAGE	0,00	200,00	1	2188
M055807	Lot 3mallettes avec stereotestII de Lang PMI06/21	1 236,00	309,00	5	2188
M059127	Lot set motricite-baignoire-transatCasJoin 01-21	0,00	568,98	1	2188
M059155	Lot 4 ecrans protections COVID 02/21	0,00	426,52	1	2188
M059919	Lot pese-bebe + toise CAS Langres 06/21	56,10	56,10	1	2188
M059926	Lot 13 lunettes+2 tensiomètres DSD 06/21	0,00	721,62	1	2188
M059584	POMPE	845,06	211,00	5	2188
		81 tableaux d'amortissement au compte 2188			

BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL 15 nouveaux tableaux d'amortissement au 1er janvier 2022

N°Inventaire	Libellé	Valeur initiale	Montant de la dotation	Durée	Nature comptable
2021S00100	Subv transférable département	61 691,79	12 338,00	5	1313
		1 tableau d'amortissement au compte 1313			
I008215	Log DIPLABO (Dipole)	4 384,72	974,00	5	2051
		1 tableau d'amortissement au compte 2051			
M055949	CONGELATEUR LABO	783,87	195,00	5	2157
M055950	Lot 4cylindres déminéralisation LABO08/21	4 718,25	943,00	5	2157
M055971	Lot de 3 pipettes Sérologie LABO 08/21	655,94	1 141,65	1	2157
M059234	EXTRACTEUR D'ADN	31 412,82	7 853,00	5	2157
M059311	Lot 1 scelleuse et 1 thermostat LABO 03/21	0,00	754,70	1	2157
M059574	Lot refrigerateur +congelateur Labo 04/21	2 209,11	552,00	5	2157
M059945	POSTE DE SECURITE MICROBIOLOGIQUE	9 363,50	1 872,00	5	2157
M059950	INCUBATEUR BACTERIOLOGIQUE	2 414,07	482,00	5	2157
M059999	PIPETEUR	487,00	487,00	1	2157
M060000	Lot 2 incubateurs avec cartographie LABO 10/21	4 946,50	989,00	5	2157
M060849	CENTRALE DE TEMPERATURE	18 769,00	3 753,00	5	2157
M060904	AGITATEUR	874,57	174,00	5	2157
M060991	PIPETTE	220,35	220,35	1	2157
		13 tableaux d'amortissements au compte 2157			

BUDGET ANNEXE DU SDAT 6 nouveaux tableaux d'amortissement au 1er janvier 2022

N°Inventaire	Libellé	valeur initiale	Montant de la dotation	Durée	Nature comptable
2020S00100	Subv transférable 2020	14 265,89	2 853,00	5	1313
2021S00064	Subv transférable 2021	19 518,49	3 903,00	5	1313
		2 tableaux d'amortissement au compte 1313			
I008299	Lic DRAFTSIGHT	2 081,93	416,00	5	2051
		1 tableau d'amortissement au compte 2051			
M059133	Lot 2 echantillonneurs portables SDAT 01/21	5 971,37	1 492,00	5	2157
M059224	DEBIMETRE	2 560,63	639,00	5	2157
M059577	Lot appareils détection acoustique DEIT 04/21	13 966,49	3 491,00	5	2157
		3 tableaux d'amortissement au compte 2157			

BUDGET PRINCIPAL CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE				
AMORTISSEMENTS ANNEE 2022 EN RECETTES	**IMPUTATION**	**CREDITS PREVUS AU BP**	**MONTANTS DEFINITIFS**	**CREDITS MODIFIES**
Amortissements des frais d'études	28031	82 181,54	96 310,54	14 129,00
Amortissement des subventions d'équipement versées à l'Etat	2804113	1 460,00	1 460,00	0,00
Amortissement des subventions d'équipement versées aux régions	2804122	116 861,00	116 861,00	0,00
Amortissement des subventions d'équipement versées aux régions	2804123	30 723,00	64 056,00	33 333,00
Amort des subventions d'équipement versées aux départements	2804132	113 889,00	113 889,00	0,00
Projets d'infrastructures d'intérêt national - amortissement des subv d'équipt versées	2804133	180 896,00	180 896,00	0,00
Amortissements des subventions d'équipement versées aux communes et interco	2804141	188 871,72	245 539,72	56 668,00
Amortissements des subventions d'équipement versées aux communes et interco	2804142	5 151 786,60	5 994 795,00	843 604,00
Amortissements des subventions d'équipement versées aux autres gpt de collectivités	2804152	97 229,00	98 897,00	1 668,00
Amortissement des subv d'équipt versées SPIC: biens mobiliers, matériel et études	2804161	5 749,00	18 087,00	12 338,00
Amortissement des subv d'équipt versées SPIC: bâtiments et installations	2804162	468 586,00	468 586,00	0,00
Amort subv équipt versées autres ets publics locaux: biens mob, matériel et études	28041781	100 000,00	200 000,00	100 000,00
Amort subv équipt versées autres ets publics locaux: bâtiments et installations	28041782	684 159,00	708 069,00	23 910,00
Amort subv équipt versées autres org publics divers: biens mob, matériel et études	2804181	108 507,00	179 787,00	71 280,00
Amort subv équipt versées autres org publics divers: bâtiments et installations	2804182	56 666,00	56 666,00	0,00
Amort subv équipt versées pers droit privé: biens mob, matériel et études	280421	83 153,18	87 239,18	4 086,00
Amort subv équipt versées pers droit privé: biens mob, matériel et études	280421	474 712,00	849 088,00	374 376,00
Amort subv équipt versées pers droit privé: bâtiments et installations	280422	88 001,00	93 201,00	5 200,00
Amort subv équipt versées ets scolaires: biens mob, matériel et études	280431	10 691,08	10 691,08	0,00
Amort subv équipt versées ets scolaires: bâtiments et installations	280432	67 396,00	75 603,00	8 207,00
Amortissements des subventions d'équipement en nature - organismes publics	2804412	21 593,00	21 593,00	0,00
Amortissements des subventions d'équipement en nature - pers droit privé	2804421	21 442,00	40 599,00	19 157,00
Amortissements des concessions et droits similaires (logiciels)	28051	506 088,39	589 103,69	83 015,30
Amortissements des autres agencements et aménagements de terrains	28128	3 608,00	3 608,00	0,00
Amortissements des bâtiments administratifs	281311	383 893,59	402 450,59	18 557,00
Amortissements des bâtiments scolaires	281312	120 165,24	165 017,24	44 852,00
Amortissements des bâtiments sociaux et médico-sociaux	281313	522 919,60	549 310,60	26 391,00
Amortissements des bâtiments culturels et sportifs	281314	579 095,20	582 573,20	3 478,00
Amortissements des autres bâtiments publics	281318	1 178 883,94	1 370 438,94	191 555,00
Amortissements des immeubles de rapport	281321	1 605,00	1 605,00	0,00
Amortissements des autres bâtiments privés	281328	1 253,00	1 253,00	0,00
Amortissements installations générales, agencements et aménagements	281351	9 642,00	10 551,00	909,00
Amortissements installations générales, agencements privés	281352	612,00	612,00	0,00
Amortissements des contructions sur sol d'autrui	2814	723 914,00	723 914,00	0,00
Amortissements des installations de voirie	28152	606 542,00	631 944,00	25 402,00
Amortissements des réseaux divers	28153	2 112 764,00	2 103 310,00	-9 454,00
Amortissements du matériel et outillage technique	28157	1 909 393,51	1 238 653,91	-588 870,39
Amortissements des bâtiments scolaires mis à disposition	2817312	6 611 144,38	6 678 596,38	67 452,00
Amortissements installations générales diverses	28181	27 276,59	28 461,59	1 185,00
Amortissements du matériel de transport	28182	129 375,93	150 983,93	21 608,00
Amortissements du matériel informatique scolaire	281831	469 959,13	523 307,93	55 718,80
Amortissements autres matériels informatiques	281838	487 228,77	567 025,57	79 796,80
Amortissements matériel de bureau et mobilier scolaire	281841	124 810,40	185 365,67	60 555,27
Amortissements autres mobiliers et matériel de bureau	281848	150 411,16	187 412,15	35 355,56
Amortissements du matériel de téléphonie	28185	12 750,88	13 469,10	718,22
Amortissements autres immobilisations corporelles	28188	472 110,17	484 938,17	13 819,44
Total des recettes en section d'investissement		25 300 000,00	26 915 819,18	1 700 000,00

QUOTE-PART DES SUBV TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT	**IMPUTATION**	**CREDITS PREVUS AU BP**	**MONTANTS DEFINITIFS**	**CREDITS MODIFIES**
Quote-part des subventions d'investissement transferées au résultat	777	4 300 000,00	4 247 193,21	0,00
Total des recettes en section de fonctionnement		**4 300 000,00**	**4 247 193,21**	**0,00**

BUDGET PRINCIPAL CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE				
DOTATIONS ANNEE 2022 EN DEPENSES	**IMPUTATION**	**CREDITS PREVUS AU BP**	**MONTANTS DEFINITIFS**	**CREDITS MODIFIES**
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	6811	25 300 000,00	26 915 819,18	1 700 000,00
Total des dépenses en section de fonctionnement		25 300 000,00	26 915 819,18	1 700 000,00

SUBVENTIONS TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT	**IMPUTATION**	**CREDITS PREVUS AU BP**	**MONTANTS DEFINITIFS**	**CREDITS MODIFIES**
Subventions d'équipement transférées au résultat - Etat	13911	820 659,26	762 367,47	0,00
Subventions d'équipement transférées au résultat - régions	13912	381 353,00	381 353,00	0,00
Subventions d'équipement transférées au résultat - communes et interco	13914	119 535,75	119 535,75	0,00
Subventions d'équipement transférées au résultat - autres groupements collectivités	13915	173 774,00	173 774,00	0,00
Subventions d'équipement transférées au résultat - FEDER	139172	353 616,00	353 853,00	0,00
Subventions d'équipement transférées au résultat - autres fonds européens	139178	28 570,00	28 570,00	0,00
Subventions d'équipement transférées au résultat - autres	13918	1 246 508,99	1 251 756,99	0,00
Subventions d'équipement transférées au résultat - DDEC	13932	1 175 983,00	1 175 983,00	0,00
Total des dépenses en section d'investissement		4 300 000,00	4 247 193,21	0,00

LABORATOIRE BUDGET ANNEXE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE				
AMORTISSEMENTS ANNEE 2022 EN RECETTES	**IMPUTATION**	**CREDITS PREVUS AU BP**	**MONTANTS DEFINITIFS**	**CREDITS MODIFIES**
Amortissement des frais d'études	28031	3 012,00	3 012,00	0,00
Amortissements des concessions et droits similaires (logiciels)	28051	7 310,00	7 797,00	487,00
Amortissements du matériel et outillage technique	28157	33 370,98	39 635,52	6 513,00
Amortissements autres matériels informatiques	281838	1 307,02	1 307,02	0,00
Total des recettes en section d'investissement		45 000,00	51 751,54	7 000,00
QUOTE-PART DES SUBV TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT	**IMPUTATION**	**CREDITS PREVUS AU BP**	**MONTANTS DEFINITIFS**	**CREDITS MODIFIES**
Quote-part des subventions d'investissement transferées au résultat	777	5 749,00	18 087,00	13 000,00
Total des recettes en section de fonctionnement		**5 749,00**	**18 087,00**	**13 000,00**

LABORATOIRE BUDGET ANNEXE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE				
DOTATIONS ANNEE 2022 EN DEPENSES	**IMPUTATION**	**CREDITS PREVUS AU BP**	**MONTANTS DEFINITIFS**	**CREDITS MODIFIES**
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	6811	45 000,00	51 751,54	7 000,00
Total des dépenses en section de fonctionnement		45 000,00	51 751,54	7 000,00

SUBVENTIONS TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT	**IMPUTATION**	**CREDITS PREVUS AU BP**	**MONTANTS DEFINITIFS**	**CREDITS MODIFIES**
Subventions d'équipement transférées au résultat - département	13913	5 749,00	18 087,00	13 000,00
Total des dépenses en section d'investissement		**5 749,00**	**18 087,00**	**13 000,00**

SDAT BUDGET ANNEXE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE				
AMORTISSEMENTS ANNEE 2022 EN RECETTES	**IMPUTATION**	**CREDITS PREVUS AU BP**	**MONTANTS DEFINITIFS**	**CREDITS MODIFIES**
Amortissements des concessions et droits similaires (logiciels)	28051	3 515,00	3 931,00	0,00
Amortissements du matériel et outillage technique	28157	14 713,00	9 513,13	0,00
Amortissements autres matériels informatiques	281838	1 772,00	1 772,00	0,00
Total des recettes en section d'investissement		20 000,00	15 216,13	0,00
QUOTE-PART DES SUBV TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT	**IMPUTATION**	**CREDITS PREVUS AU BP**	**MONTANTS DEFINITIFS**	**CREDITS MODIFIES**
Quote-part des subventions d'investissement transferées au résultat	777	0,00	6 756,00	7 000,00
Total des recettes en section de fonctionnement		**0,00**	**6 756,00**	**7 000,00**

SDAT BUDGET ANNEXE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE				
DOTATIONS ANNEE 2022 EN DEPENSES	**IMPUTATION**	**CREDITS PREVUS AU BP**	**MONTANTS DEFINITIFS**	**CREDITS MODIFIES**
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	6811	20 000,00	15 216,13	0,00
Total des dépenses en section de fonctionnement		20 000,00	15 216,13	0,00
SUBVENTIONS TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT	**IMPUTATION**	**CREDITS PREVUS AU BP**	**MONTANTS DEFINITIFS**	**CREDITS MODIFIES**
Subventions d'équipement tranférées au résultat - département	13913	0,00	6 756,00	7 000,00
Total des dépenses en section d'investissement		**0,00**	**6 756,00**	**7 000,00**

CONVENTION FINANCIERE 2022

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Le Département de la Haute Marne,
représenté par le Président du Conseil départemental, Monsieur Nicolas LACROIX,
dûment habilité à cet effet par délibération de l'assemblée délibérante du 24 juin 2022,

désigné ci-après par « le Département »,

d'une part,

ET :

Habitat et Développement – SOLIHA 52,
association régie par la loi du 1er juillet 1901,
représentée par le Président de Habitat et Développement -SOLIHA 52, Monsieur Franck RAIMBAULT

désignée ci-après par « l'association »,

d'autre part,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention présentée par l'association "Habitat et Développement-SOLIHA 52" pour l'année 2022,

IL A ÉTÉ CONVENU ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Département apporte son soutien aux activités d'intérêt général que l'association entend poursuivre pour l'année 2022.

ARTICLE 2 : ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION

L'association réalise des actions d'information et de conseil, d'assistance administrative, technique ou financière, et d'études, tant auprès des particuliers que des collectivités, afin de promouvoir l'aménagement et le développement de l'habitat et du cadre de vie.

ARTICLE 3 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022

3.1 - Afin de soutenir les actions de l'association, et à la condition qu'elle respecte toutes les clauses de la présente convention, le Département s'engage à verser à l'association une participation annuelle sur ses dépenses de fonctionnement.

3.2 - Pour les activités se déroulant au cours de l'année 2022, la participation du Département sera de 62 500 €.

3.3 – Ce montant inclut les financements qui seraient éventuellement apportées par le Département sur des actions complémentaires réalisées par l'association sur d'autres champs de la politique départementale, notamment dans le cadre de la conférence départementale des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées. Ces éventuelles modifications financières seront actées par un avenant financier.

3.4 - La participation financière du Département sera versée de la manière suivante :

- un acompte de 50 % à la signature de cette convention,

- le solde , sur présentation du rapport d'activités, du compte de résultat, du bilan financier retraçant la réalisation du budget de l'exercice.

ARTICLE 4 : SOLDE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021

Le Département verse la somme de 31 250 € au titre de l'activité 2021. Cette subvention sera versée à la signature de cette convention.

ARTICLE 5 : COMMUNICATION

L'association s'engage à faire apparaître sur tous les documents informatifs ou promotionnels édités par elle le soutien apporté par le Département.

ARTICLE 6 : CONTRÔLE

6.1 - Contrôle des actions

L'association rendra compte régulièrement au Département de ses actions au titre de la présente convention.

L'association transmettra notamment chaque année au Département, au plus tard le 1er juin, un rapport d'activité portant sur la réalisation des actions prévues au titre de l'année n-1.

6.2 - Contrôle financier

Au plus tard, le 1er juillet de chaque année, l'association transmettra au Département, après leurs approbations, les comptes annuels de l'exercice écoulé (bilan, compte de résultat et annexes) certifiés par un commissaire aux comptes.

L'association présentera un état financier retraçant la réalisation du budget relatif aux activités subventionnées tel que mentionné à l'article 3.3. Ce document qui devra être produit au plus tard cinq mois après la clôture de l'exercice devra décrire les méthodes d'affectation retenues et notamment justifier les clefs de répartition des charges.

Les comptes de l'association sont établis pour un exercice courant du 1er janvier au 31 décembre. Dans le cas où l'exercice comptable de l'association ne coïnciderait pas avec l'année civile, l'association devra indiquer l'affectation qu'elle a effectuée ainsi que les règles d'affectation de la subvention entre les deux exercices comptables.

L'association s'engage à tenir sa comptabilité par référence au règlement n°99.01 du 16 février 1999 de l'Autorité des normes comptables et à faire approuver ses comptes par les organes compétents au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture des comptes. Le cas échéant, les aides apportées par le Département et les autres partenaires de l'association seront valorisées.
La demande de subvention annuelle de fonctionnement sera adressée au Département au plus tard le 1er octobre de l'année n-1. Cette demande devra obligatoirement être accompagnée :

- du programme détaillé des actions pour l'année à venir, complété par une note de présentation,

- d'un budget prévisionnel détaillé de l'association établi au titre de l'exercice à venir, dans lequel devront figurer notamment les financements et les subventions attendus auprès de tout organisme ou partenaire.

6.3 - Contrôle exercé par le Département

L'association s'engage à faciliter le contrôle par le Département, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation des aides attribuées et d'une manière générale de la bonne exécution de la présente convention.

À cet effet, la direction de l'environnement et de l'ingénierie du territoire est plus particulièrement chargée du contrôle de l'association. Cependant, le Département pourra procéder ou faire procéder par les personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugera utile.

Sur simple demande du Département, l'association devra lui communiquer tous documents de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion utiles. Dans ce cadre, l'association s'engage en particulier à lui communiquer les procès-verbaux des assemblées générales et du conseil d'administration ainsi que la composition du conseil d'administration et du bureau.

En outre, l'association devra informer le Département des modifications intervenues dans les statuts.

6.4 - Paraphe du Président de l'association

Tout document (rapport d'activité, comptes annuels etc.) transmis au Département devra être revêtu du paraphe du Président, représentant légal de l'association.

ARTICLE 7 : ASSURANCES

L'association exerce les activités mentionnées à l'article 2 ci-dessus sous sa responsabilité exclusive. L'association s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité du Département ne puisse être recherchée.

ARTICLE 7 : **PRISE D'EFFET – DURÉE**

La présente convention est conclue pour une durée d'un an prenant effet dès sa notification et arrivant à expiration le 31 décembre 2022.

La présente convention peut être modifiée par voie d'avenant dûment signé entre les parties.

ARTICLE 8 : RÉSILIATION

En cas de non-respect par l'association de ses engagements contractuels, ainsi qu'en cas de faute grave de sa part, le Département pourra résilier de plein droit la présente convention, à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

La résiliation dans les conditions précitées implique la restitution des sommes versées par le Département.

<u>ARTICLE 9</u> : RÈGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige survenant entre les parties et relatif à l'exécution de la présente convention, celles-ci s'engagent à chercher une solution amiable au litige, préalablement à la saisine du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne qui sera alors seul compétent à en connaître.

Fait en deux exemplaires originaux, à ,
Le

Le Président de l'association Habitat et Développement – SOLIHA 52	Le Président du Conseil départemental de la Haute-Marne
Franck RAIMBAULT	**Nicolas LACROIX**

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 24/06/2022 à 12h56
Réference de l'AR : 052-225200013-20220624-I_10A-DE
Publié le 24/06/2022 ; Affiché le 24/06/2022 ; Rendu exécutoire le 24/06/2022

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

_____

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 24 juin 2022

DGA Pôle Ressources et Moyens	N° I - 10.A

OBJET :

Principe de remplacement d'un siège vacant de vice-président

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :
Monsieur Michel ANDRE, Madame Celine BRASSEUR, Madame Karine COLOMBO, Madame Sylviane DENIS, Madame Astrid DI TULLIO, Madame Brigitte FISCHER-PATRIAT, Monsieur Paul FOURNIE, Monsieur Laurent GOUVERNEUR, Monsieur Gérard GROSLAMBERT, Madame Domithile GUINOISEAU, Monsieur Mokhtar KAHLAL, Monsieur Michel KARAKULA, Monsieur Nicolas LACROIX, Madame Marie-Claude LAVOCAT, Madame Anne LEDUC, Monsieur Stéphane MARTINELLI, Monsieur Dominique MERCIER, Madame Véronique MICHEL, Madame Anne-Marie NEDELEC, Monsieur Bertrand OLLIVIER, Madame Marie-Laure PARISON, Madame Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Monsieur Elie PERRIOT, Monsieur Jean-Michel RABIET, Monsieur Franck RAIMBAULT, Madame Laurence ROBERT-DEHAULT, Monsieur Dominique THIEBAUD, Monsieur Damien THIERIOT, Madame Dominique VIARD, Monsieur Patrick VIARD

Quorum : 18

Absents ayant donné procuration :
Madame Rachel BLANC à Monsieur Mokhtar KAHLAL
Madame Magali CARTAGENA à Monsieur Jean-Michel RABIET
Monsieur Bernard GENDROT à Monsieur Nicolas LACROIX
Madame Fabienne SCHOLLHAMMER à Monsieur Damien THIERIOT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L3122-4 et L3122-6,

Vu la délibération du Conseil départemental n°I-1-2 du 1er juillet 2021 relative au nombre de membre de la commission permanente,

Vu la délibération du Conseil départemental n°I-1-3 du 1er juillet 2021 relative au nombre de vice-présidents,

Vu la délibération du Conseil départemental n°I-1-4 du 1er juillet 2021 relative à l'élection des vice-présidents et des autres membres de la commission permanente,

Vu le rapport de Monsieur le Président et après avoir entendu ses conclusions,

Considérant que la commission permanente du Conseil départemental est composée de l'ensemble des conseillers départementaux,

Considérant que le nombre de vice-présidents au sein de la commission permanente est fixé à huit,

Considérant que la démission, transmise par courrier en date du 9 juin 2022, de Madame Céline BRASSEUR de ses fonctions de vice-présidente a conduit à rendre vacant un siège de vice-président au sein de la commission permanente,

Considérant qu'en cas de vacance de siège de membre de la commission permanente autre que le Président, le Conseil départemental peut décider de compléter la commission permanente,

Considérant que la vacance est alors pourvue selon la procédure d'accord prévue aux deuxième et troisième alinéas de l'article L.3122-5 du code général des collectivités territoriales ; qu'à défaut d'accord il est procédé au renouvellement intégral des membres de la commission permanente autres que le Président,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Par 34 voix Pour

DECIDE

- de compléter, conformément à l'article L.3122-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la commission permanente et de procéder à l'élection au poste de vice-président vacant selon les dispositions des 2ème et 3ème alinéas de l'article L.3122-5 du CGCT.

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 24 juin 2022

LE PRÉSIDENT,

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 24/06/2022 à 14h38
Réference de l'AR : 052-225200013-20220624-I_10B-DE
Publié le 24/06/2022 ; Affiché le 24/06/2022 ; Rendu exécutoire le 24/06/2022

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

_____

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 24 juin 2022

Direction des Finances et du Secrétariat Général	N° I - 10.B

OBJET :

Election d'un vice-président et composition de la commission permanente

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :
Monsieur Michel ANDRE, Madame Celine BRASSEUR, Madame Karine COLOMBO, Madame Sylviane DENIS, Madame Astrid DI TULLIO, Madame Brigitte FISCHER-PATRIAT, Monsieur Paul FOURNIE, Monsieur Laurent GOUVERNEUR, Monsieur Gérard GROSLAMBERT, Madame Domithile GUINOISEAU, Monsieur Mokhtar KAHLAL, Monsieur Michel KARAKULA, Monsieur Nicolas LACROIX, Madame Marie-Claude LAVOCAT, Madame Anne LEDUC, Monsieur Stéphane MARTINELLI, Monsieur Dominique MERCIER, Madame Véronique MICHEL, Madame Anne-Marie NEDELEC, Monsieur Bertrand OLLIVIER, Madame Marie-Laure PARISON, Madame Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Monsieur Elie PERRIOT, Monsieur Jean-Michel RABIET, Monsieur Franck RAIMBAULT, Madame Laurence ROBERT-DEHAULT, Monsieur Dominique THIEBAUD, Monsieur Damien THIERIOT, Madame Dominique VIARD, Monsieur Patrick VIARD

Quorum : 18

Absents ayant donné procuration :
Madame Rachel BLANC à Monsieur Mokhtar KAHLAL
Madame Magali CARTAGENA à Monsieur Jean-Michel RABIET
Monsieur Bernard GENDROT à Monsieur Nicolas LACROIX
Madame Fabienne SCHOLLHAMMER à Monsieur Damien THIERIOT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L3122-4 à L3122-6,

Vu la délibération du Conseil départemental n°I-1-2 du 1er juillet 2021 relative au nombre de membre de la commission permanente,

Vu la délibération du Conseil départemental n°I-1-3 du 1er juillet 2021 relative au nombre de vice-présidents,

Vu la délibération du Conseil départemental n°I-1-4 du 1er juillet 2021 relative à l'élection des vice-présidents et des autres membres de la commission permanente,

Vu le rapport de Monsieur le Président et après avoir entendu ses conclusions,

Considérant que la commission permanente du Conseil départemental est composée de l'ensemble des conseillers départementaux,

Considérant que le nombre de vice-présidents au sein de la commission permanente est fixé à huit,

Considérant que la démission, transmise par courrier en date du 9 juin 2022, de Madame Céline BRASSEUR de ses fonctions de vice-présidente a conduit à rendre vacant un siège de vice-président au sein de la commission permanente,

Considérant qu'en cas de vacance de siège de membre de la commission permanente autre que le Président, le Conseil départemental peut décider de compléter la commission permanente,

Considérant la décision du Conseil départemental de procéder au remplacement du poste vacant de vice-président adoptée ce jour par délibération n°I-10,

Considérant que la vacance est alors pourvue selon la procédure d'accord prévue aux deuxième et troisième alinéas de l'article L.3122-5 du code général des collectivités territoriales ; qu'à défaut d'accord il est procédé au renouvellement intégral des membres de la commission permanente autres que le Président,

Considérant qu'après l'heure règlementaire, prévue au 3ème alinéa de l'article L.3122-5 du code général des collectivités territoriales, seule la candidature de Madame Véronique MICHEL au poste de vice-président vacant a été reçue par le Président du Conseil départemental,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

PREND ACTE

Le Président donne lecture de la nomination au poste de vice-présidente :

- Véronique MICHEL,

Conformément à l'article L.3122-5 du code général des collectivités territoriales, cette nomination prend effet immédiatement.

Outre le Président, la commission permanente est ainsi composée :

1	Anne-Marie Nédélec
2	Bernard Gendrot
3	Rachel Blanc
4	Stéphane Martinelli
5	Céline Brasseur
6	Laurent Gouverneur
7	Dominique Viard
8	Mokhtar Kahlal
9	Catherine Pazdzior-Vigneron
10	Paul Fournié
11	Astrid Di Tullio
12	Dominique Thiébaud
13	Karine Colombo
14	Bertrand Ollivier
15	Anne-Leduc

16	Michel André
17	Véronique Michel
18	Gérard Groslambert
19	Brigitte Fischer-Patriat
20	Jean-Michel Rabiet
21	Fabienne Schollhammer
22	Elie Perriot
23	Marie-Claude Lavocat
24	Dominique Mercier
25	Sylviane Denis
26	Patrick Viard
27	Marie-Laure Parison
28	Damien Thiériot
29	Domithile Guinoiseau
30	Franck Raimbault
31	Magali Cartagena
32	Michel Karakula
33	Laurence Robert-Dehault

Suite à la nomination de Madame Véronique Michel, les vice-présidents sont:

1	Anne-Marie Nédélec	Vice-présidente
2	Bernard Gendrot	Vice-président
3	Rachel Blanc	Vice-présidente
4	Stéphane Martinelli	Vice-président
5	Véronique Michel	Vice-présidente
6	Laurent Gouverneur	Vice-président
7	Dominique Viard	Vice-présidente
8	Mokhtar Kahlal	Vice-président

<u>RÉSULTAT DU VOTE</u> : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 24 juin 2022

LE PRÉSIDENT,

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 24/06/2022 à 12h58
Réference de l'AR : 052-225200013-20220624-I_11A-DE
Publié le 24/06/2022 ; Affiché le 24/06/2022 ; Rendu exécutoire le 24/06/2022

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

_____

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 24 juin 2022

DGA Pôle Ressources et Moyens	N° I - 11.A

OBJET :

Nombre de vice-présidents

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :
Monsieur Michel ANDRE, Madame Celine BRASSEUR, Madame Karine COLOMBO, Madame Sylviane DENIS, Madame Astrid DI TULLIO, Madame Brigitte FISCHER-PATRIAT, Monsieur Paul FOURNIE, Monsieur Laurent GOUVERNEUR, Monsieur Gérard GROSLAMBERT, Madame Domithile GUINOISEAU, Monsieur Mokhtar KAHLAL, Monsieur Michel KARAKULA, Monsieur Nicolas LACROIX, Madame Marie-Claude LAVOCAT, Madame Anne LEDUC, Monsieur Stéphane MARTINELLI, Monsieur Dominique MERCIER, Madame Véronique MICHEL, Madame Anne-Marie NEDELEC, Monsieur Bertrand OLLIVIER, Madame Marie-Laure PARISON, Madame Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Monsieur Elie PERRIOT, Monsieur Jean-Michel RABIET, Monsieur Franck RAIMBAULT, Madame Laurence ROBERT-DEHAULT, Monsieur Dominique THIEBAUD, Monsieur Damien THIERIOT, Madame Dominique VIARD, Monsieur Patrick VIARD

Quorum : 18

Absents ayant donné procuration :
Madame Rachel BLANC à Monsieur Mokhtar KAHLAL
Madame Magali CARTAGENA à Monsieur Jean-Michel RABIET
Monsieur Bernard GENDROT à Monsieur Nicolas LACROIX
Madame Fabienne SCHOLLHAMMER à Monsieur Damien THIERIOT

Vu les articles L.3122-4 et L.3122-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°I-1-2 du conseil départemental du 1er juillet 2021 fixant à 34 le nombre total de membres de la commission permanente,

Vu le rapport de Monsieur le Président et après avoir entendu ses conclusions,

Considérant, qu'en application de l'article L.3122-4 du code général des collectivités territoriales, la commission permanente est composée du Président du Conseil départemental, de quatre à quinze vice-présidents sous réserve que le nombre de ceux-ci ne soit pas supérieur à 30% de l'effectif du Conseil départemental et éventuellement d'un ou plusieurs membres,

Considérant que le taux de 30% relatif aux vice-présidents constitue la limite maximale à ne pas dépasser, qu'il n'est donc pas possible d'arrondir à l'entier supérieur le résultat de ce calcul,

Considérant qu'en ce qui concerne le Conseil départemental de la Haute-Marne, le nombre maximum de vice-présidents est fixé à 10,

Considérant la proposition du Président du Conseil départemental d'augmenter le nombre de vice-présidents à 10 vice-présidents,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Par 34 voix Pour

DECIDE

- de fixer à 10 le nombre de vice-présidents de la commission permanente du Conseil départemental de la Haute-Marne.

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 24 juin 2022

LE PRÉSIDENT,

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 24/06/2022 à 14h50
Réference de l'AR : 052-225200013-20220624-1_11B-DE
Publié le 24/06/2022 ; Affiché le 24/06/2022 ; Rendu exécutoire le 24/06/2022

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

_____

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 24 juin 2022

Direction des Finances et du Secrétariat Général	N° I - 11.B

OBJET :

Election de vice-présidents supplémentaires et répartition des sièges au sein de la commission permanente

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :
Monsieur Michel ANDRE, Madame Celine BRASSEUR, Madame Karine COLOMBO, Madame Sylviane DENIS, Madame Astrid DI TULLIO, Madame Brigitte FISCHER-PATRIAT, Monsieur Paul FOURNIE, Monsieur Laurent GOUVERNEUR, Monsieur Gérard GROSLAMBERT, Madame Domithile GUINOISEAU, Monsieur Mokhtar KAHLAL, Monsieur Michel KARAKULA, Monsieur Nicolas LACROIX, Madame Marie-Claude LAVOCAT, Madame Anne LEDUC, Monsieur Stéphane MARTINELLI, Monsieur Dominique MERCIER, Madame Véronique MICHEL, Madame Anne-Marie NEDELEC, Monsieur Bertrand OLLIVIER, Madame Marie-Laure PARISON, Madame Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Monsieur Elie PERRIOT, Monsieur Jean-Michel RABIET, Monsieur Franck RAIMBAULT, Madame Laurence ROBERT-DEHAULT, Monsieur Dominique THIEBAUD, Monsieur Damien THIERIOT, Madame Dominique VIARD, Monsieur Patrick VIARD

Quorum : 18

Absents ayant donné procuration :
Madame Rachel BLANC à Monsieur Mokhtar KAHLAL
Madame Magali CARTAGENA à Monsieur Jean-Michel RABIET
Monsieur Bernard GENDROT à Monsieur Nicolas LACROIX
Madame Fabienne SCHOLLHAMMER à Monsieur Damien THIERIOT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L3122-4 à L3122-6,

Vu la délibération du Conseil départemental n°I-1-2 du 1er juillet 2021 relative au nombre de membre de la commission permanente,

Vu le rapport de Monsieur le Président et après avoir entendu ses conclusions,

Considérant que la commission permanente du Conseil départemental est composée de l'ensemble des conseillers départementaux,

Considérant la décision du Conseil départemental de fixer à 10 le nombre de vice-présidents de la commission permanente adoptée ce jour par délibération n°I-11,

Considérant la décision du Conseil départemental de remplacer le poste de vice-président vacant adoptée ce jour par délibération n°I-10

Considérant la nomination de Mme Véronique Michel au poste de vice-présidente adoptée ce jour par délibération n°I-10,

Considérant que les membres de la commission permanente autres que le Président sont élus au scrutin de liste,

Considérant que chaque conseiller départemental pouvait présenter une liste de candidats aux postes de deux vice-présidents supplémentaires,

Constatant qu'à l'expiration de la suspension de séance d'une heure prévue par l'article L.3122-5 du code général des collectivités territoriales, une seule liste a été déposée pour les postes de vice-président supplémentaires,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

PREND ACTE

Le Président donne lecture de la nomination aux postes de vice-présidents :

- vice-présidente : Brigitte FISCHER-PATRIAT
- vice-président : Paul FOURNIE

Conformément à l'article L.3122-5 du code général des collectivités territoriales, ces nominations prennent effet immédiatement.

Outre le Président, la commission permanente est ainsi composée :

1	Anne-Marie Nédélec
2	Bernard Gendrot
3	Rachel Blanc
4	Stéphane Martinelli
5	Céline Brasseur
6	Laurent Gouverneur
7	Dominique Viard
8	Mokhtar Kahlal
9	Catherine Pazdzior-Vigneron
10	Paul Fournié
11	Astrid Di Tullio
12	Dominique Thiébaud
13	Karine Colombo
14	Bertrand Ollivier
15	Anne-Leduc
16	Michel André
17	Véronique Michel
18	Gérard Groslambert
19	Brigitte Fischer-Patriat
20	Jean-Michel Rabiet

21	Fabienne Schollhammer
22	Elie Perriot
23	Marie-Claude Lavocat
24	Dominique Mercier
25	Sylviane Denis
26	Patrick Viard
27	Marie-Laure Parison
28	Damien Thiériot
29	Domithile Guinoiseau
30	Franck Raimbault
31	Magali Cartagena
32	Michel Karakula
33	Laurence Robert-Dehault

Suite aux nominations de Madame Brigitte Fischer-Patriat et Monsieur Paul Fournié, les vice-présidents sont :

1	Anne-Marie Nédélec	Vice-présidente
2	Bernard Gendrot	Vice-président
3	Rachel Blanc	Vice-présidente
4	Stéphane Martinelli	Vice-président
5	Véronique Michel	Vice-présidente
6	Paul Fournié	Vice-président
7	Dominique Viard	Vice-présidente
8	Laurent Gouverneur	Vice-président
9	Brigitte Fischer-Patriat	Vice-présidente
10	Mokhtar Kahlal	Vice-président

<u>RÉSULTAT DU VOTE</u> : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 24 juin 2022

LE PRÉSIDENT,

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/06/2022 à 09h44
Réference de l'AR : 052-225200013-20220624-I_12-DE
Publié le 30/06/2022 ; Affiché le 30/06/2022 ; Rendu exécutoire le 30/06/2022

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 24 juin 2022

Direction des Finances et du Secrétariat Général	N° I - 12

OBJET :

Désignation du Conseil départemental au sein du Centre Culturel Haut-Marnais

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :
Monsieur Michel ANDRE, Madame Celine BRASSEUR, Madame Karine COLOMBO, Madame Sylviane DENIS, Madame Astrid DI TULLIO, Madame Brigitte FISCHER-PATRIAT, Monsieur Paul FOURNIE, Monsieur Laurent GOUVERNEUR, Monsieur Gérard GROSLAMBERT, Madame Domithile GUINOISEAU, Monsieur Mokhtar KAHLAL, Monsieur Michel KARAKULA, Monsieur Nicolas LACROIX, Madame Marie-Claude LAVOCAT, Madame Anne LEDUC, Monsieur Stéphane MARTINELLI, Monsieur Dominique MERCIER, Madame Véronique MICHEL, Madame Anne-Marie NEDELEC, Monsieur Bertrand OLLIVIER, Madame Marie-Laure PARISON, Madame Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Monsieur Elie PERRIOT, Monsieur Jean-Michel RABIET, Monsieur Franck RAIMBAULT, Madame Laurence ROBERT-DEHAULT, Monsieur Dominique THIEBAUD, Monsieur Damien THIERIOT, Madame Dominique VIARD, Monsieur Patrick VIARD

Quorum : 18

Absents ayant donné procuration :
Madame Rachel BLANC à Monsieur Mokhtar KAHLAL
Madame Magali CARTAGENA à Monsieur Jean-Michel RABIET
Monsieur Bernard GENDROT à Monsieur Nicolas LACROIX
Madame Fabienne SCHOLLHAMMER à Monsieur Damien THIERIOT

Vu le code général des collectivités territorial, notamment les articles L.3121-15 et L.3121-22,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental et après avoir entendu les conclusions de XXX, rapporteur au nom de la Ire commission,

Considérant la démission de Madame Catherine Pazdzior-Vigneron en date du 10 juin 2022 de son poste de représentante du Conseil départemental au sein du conseil d'administration du Centre Culturel Haut-Marnais et la nécessité de désigner un membre titulaire pour la remplacer,

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement, sans qu'il soit besoin de procéder à un vote,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Par 34 voix Pour

DECIDE

- de désigner XX pour représenter le Conseil départemental au sein du conseil d'administration du Centre Culturel Haut-Marnais,

Les représentants du Conseil départemental au sein du conseil d'administration du Centre Culturel Haut-Marnais sont donc :

6 titulaires :
- XX
- Karine Colombo
- Fabienne Schollhammer
- Gérard Groslambert
- Marie-Laure Parison
- Dominique Thiébaud

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 24 juin 2022

LE PRÉSIDENT,

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/06/2022 à 09h44
Réference de l'AR : 052-225200013-20220624-V_1-DE
Publié le 30/06/2022 ; Affiché le 30/06/2022 ; Rendu exécutoire le 30/06/2022

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 24 juin 2022

Direction de l'Environnement et de l'Ingénierie du Territoire	N° V - 1

OBJET :

Bilan d'activité du Laboratoire Départemental d'Analyse pour l'année 2021 et budget supplémentaire 2022

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :
Monsieur Michel ANDRE, Madame Celine BRASSEUR, Madame Karine COLOMBO, Madame Sylviane DENIS, Madame Astrid DI TULLIO, Madame Brigitte FISCHER-PATRIAT, Monsieur Paul FOURNIE, Monsieur Laurent GOUVERNEUR, Monsieur Gérard GROSLAMBERT, Madame Domithile GUINOISEAU, Monsieur Mokhtar KAHLAL, Monsieur Michel KARAKULA, Monsieur Nicolas LACROIX, Madame Marie-Claude LAVOCAT, Madame Anne LEDUC, Monsieur Stéphane MARTINELLI, Monsieur Dominique MERCIER, Madame Véronique MICHEL, Madame Anne-Marie NEDELEC, Monsieur Bertrand OLLIVIER, Madame Marie-Laure PARISON, Madame Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Monsieur Elie PERRIOT, Monsieur Jean-Michel RABIET, Monsieur Franck RAIMBAULT, Madame Laurence ROBERT-DEHAULT, Monsieur Dominique THIEBAUD, Monsieur Damien THIERIOT, Madame Dominique VIARD, Monsieur Patrick VIARD

Quorum : 18

Absents ayant donné procuration :
Madame Rachel BLANC à Monsieur Mokhtar KAHLAL
Madame Magali CARTAGENA à Monsieur Jean-Michel RABIET
Monsieur Bernard GENDROT à Monsieur Nicolas LACROIX
Madame Fabienne SCHOLLHAMMER à Monsieur Damien THIERIOT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable rendu par la Ve commission lors de sa réunion du 13 mai 2022,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental et après avoir entendu les conclusions de Monsieur Laurent Gouverneur, rapporteur au nom de la Ve commission,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Par 34 voix Pour

DECIDE

- de reporter dans le budget supplémentaire 2022 du laboratoire départemental d'analyse, conformément au rapport général d'affectation des résultats :

        - 145 908,20 € sur la ligne budgétaire R002 constituant le solde résiduel du résultat de fonctionnement de l'année 2021.

- dans le budget supplémentaire 2022 :
    - d'inscrire 85 600 € de crédits de paiement supplémentaires en dépenses de fonctionnement ;
    - d'inscrire 11 700 € de recettes de fonctionnement supplémentaires ;
    - d'inscrire 72 008,20 € de crédits de paiement supplémentaires en dépenses d'investissement ;
    - d'ajuster le montant de l'autofinancement et d'inscrire les crédits correspondants :
        - en dépenses de fonctionnement : + 78 008,20 € (chap. 023)
        - en recettes d'investissement : + 78 008,20 € (chap. 021)
    - d'arrêter le montant définitif de la dotation aux amortissements pour l'exercice 2022 à 51 751,54 €
    - d'arrêter le montant définitif de la quote-part des subventions transférées au compte de résultat pour l'exercice 2022 à 18 087,00 €
    - d'ajuster le montant des dotations aux amortissements et d'inscrire les crédits correspondants :
        - en dépenses de fonctionnement : + 7 000 € (chap. 042)
        - en recettes d'investissement : + 7 000 € (chap. 040)
    - d'ajuster le montant du poste relatif à l'amortissement de la subvention transférable et d'inscrire les crédits correspondants :
        - en dépenses d'investissement : + 13 000 € (chap. 040)
        - en recettes de fonctionnement : + 13 000 € (chap. 042)

<u>RÉSULTAT DU VOTE</u> : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 24 juin 2022

LE PRÉSIDENT,

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/06/2022 à 09h54
Réference de l'AR : 052-225200013-20220624-V_2-DE
Publié le 30/06/2022 ; Affiché le 30/06/2022 ; Rendu exécutoire le 30/06/2022

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 24 juin 2022

Direction de l'Environnement et de l'Ingénierie du Territoire	N° V - 2

OBJET :

Bilan d'activité 2021 du Service Départemental d'Assistance Technique, approbation des contributions 2023 pour l'adhésion des collectivités haut-marnaises et budget supplémentaire 2022

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :
Monsieur Michel ANDRE, Madame Celine BRASSEUR, Madame Karine COLOMBO, Madame Sylviane DENIS, Madame Astrid DI TULLIO, Madame Brigitte FISCHER-PATRIAT, Monsieur Paul FOURNIE, Monsieur Laurent GOUVERNEUR, Monsieur Gérard GROSLAMBERT, Madame Domithile GUINOISEAU, Monsieur Mokhtar KAHLAL, Monsieur Michel KARAKULA, Monsieur Nicolas LACROIX, Madame Marie-Claude LAVOCAT, Madame Anne LEDUC, Monsieur Stéphane MARTINELLI, Monsieur Dominique MERCIER, Madame Véronique MICHEL, Madame Anne-Marie NEDELEC, Monsieur Bertrand OLLIVIER, Madame Marie-Laure PARISON, Madame Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Monsieur Elie PERRIOT, Monsieur Jean-Michel RABIET, Monsieur Franck RAIMBAULT, Madame Laurence ROBERT-DEHAULT, Monsieur Dominique THIEBAUD, Monsieur Damien THIERIOT, Madame Dominique VIARD, Monsieur Patrick VIARD

Quorum : 18

Absents ayant donné procuration :
Madame Rachel BLANC à Monsieur Mokhtar KAHLAL
Madame Magali CARTAGENA à Monsieur Jean-Michel RABIET
Monsieur Bernard GENDROT à Monsieur Nicolas LACROIX
Madame Fabienne SCHOLLHAMMER à Monsieur Damien THIERIOT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3232-1 à L.3232-1-1 et R.3232-1 à R.3232-1-4,

Vu le code général des impôts et notamment son article 256B, portant sur l'obligation fiscale des collectivités locales pour leurs activités relevant du domaine concurrentiel,

Vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

Vu l'arrêté ministériel du 21 octobre 2008 relatif à la définition du barème de rémunération de la mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau,

Vu la délibération du Conseil général n°II-11 des 16 et 17 décembre 1999 décidant de la création d'un service d'assistance technique à l'environnement au sein du département de la Haute-Marne,

Vu la délibération du Conseil général n°II-3 du 11 décembre 2008 décidant de la nouvelle organisation du service d'assistance technique à l'environnement,

Vu la délibération du Conseil général n°II-1 du 27 mars 2009 approuvant les termes du modèle de convention à intervenir avec les collectivités locales pour l'assistance technique départementale,

Vu la délibération du Conseil général n°II-3 du 27 juin 2014 décidant de la création du service d'assistance technique de la voirie et approuvant le modèle de convention à intervenir avec les collectivités,

Vu l'avis favorable rendu par la Ve commission lors de sa réunion du 13 mai 2022,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental et après avoir entendu les conclusions de Madame Brigitte Fischer-Patriat, rapporteur au nom de la Ve commission,

Considérant que les collectivités adhérentes à l'assistance technique départementale doivent être informées des futurs tarifs applicables en 2023 avant le 30 septembre 2022 (délai de reconduction des conventions en cours),

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Par 34 voix Pour

DECIDE

- d'approuver le montant des contributions des collectivités pour l'année 2023 figurant dans le tableau ci-dessous pour les différentes missions assurées par le SATE (assainissement, eau potable et milieux aquatiques), en distinguant celles qui sont éligibles des autres, au sens du décret n°2019-589 du 14 juin 2019,
- d'approuver le montant des contributions des collectivités pour l'année 2023 figurant dans le tableau ci-dessous en ce qui concerne l'assistance technique départementale dans le domaine de la voirie et l'aménagement du territoire, en distinguant celles qui sont éligibles des autres, au sens du décret n°2019-589 du 14 juin 2019,

Domaines d'intervention	Collectivités éligibles	Collectivités non éligibles	
		Montant HT	Montant TTC
Assainissement	0,41 €	0,66 €	0,79 €
VAS pour les dispositifs d'assainissement > 2000 Eq hab	0,27 €	0,27 €	0,32 €
Eau potable	0,24 €	0,45 €	0,54 €
Gestion de l'eau potable des collectivités > 10 000 hab	0,09 €	0,11 €	0,13 €
Milieux aquatiques	0,10 €	0,19 €	0,23 €
Voirie et aménagement du territoire	0,75 €	0,75 €	0,90 €

- de fixer le seuil de recouvrement des contributions des collectivités à l'assistance technique départementale à 50 €,

- d’approuver les prestations et leurs tarifs proposés dans le cadre de l’offre départementale d’ingénierie territoriale (ODIT), détaillées dans l’annexe 9,

- de constater qu’aucun report de résultat sur l’exercice 2022 n’est à effectuer, les résultats 2021 cumulés de la section de fonctionnement et de la section d’investissement étant nuls,

- d’effectuer les ajustements au budget annexe du SDAT 2022 suivants :

    - augmenter la ligne de dépenses d’investissement relative à l’acquisition de matériel SATE (chap. 21) de 23 600 € pour porter les crédits de paiement à 40 100 €,

    - augmenter la ligne de recettes d’investissement du Département au budget du SDAT (chap. 13) de 23 600 € pour porter les crédits de paiement à 48 200 €,

    - ajuster le montant de l’autofinancement et d’inscrire les crédits correspondants :

        - en dépenses de fonctionnement: + 7 000 € (chap. 023)

        - en recettes d’investissements : + 7 000 € (chap. 021)

    - arrêter le montants définitif de la dotation aux amortissements pour l‘exercice 2022 à 15 216,13 € ;

    - arrêter le montants définitif de la quote-part des subventions transférées au compte de résultat pour l’exercice 2022 à 6 756,00 € ;

    - ajuster le montant de la dotation aux amortissements de la subvention transférable et d’inscrire les crédits correspondants :

        - en dépenses d’investissement : + 7 000 € (chap. 040)

        - en recettes de fonctionnement : + 7 000 € (chap. 042)

<u>RÉSULTAT DU VOTE</u> : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 24 juin 2022

LE PRÉSIDENT,

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/06/2022 à 09h54
Réference de l'AR : 052-225200013-20220624-V_2-DE
Publié le 30/06/2022 , Affiché le 30/06/2022 , Rendu exécutoire le 30/06/2022

Référence	Libellé de la prestation	unité	prix HT	prix TTC
1	Assistance pour le recrutement d'un prestataire chargé de réaliser une étude pour le diagnostic d'assainissement et le plan de zonage pour les communes supérieures à 200 habitants	forfait	2 536,67 €	3 044,00 €
2	Assistance pour le recrutement d'un prestataire chargé de réaliser une étude pour le diagnostic d'assainissement et le plan de zonage pour les communes inférieures à 200 habitants	forfait	1 268,34 €	1 522,00 €
3	Assistance pour le recrutement d'un maître d'œuvre ou d'un bureau d'études (projets d'alimentation en eau potable, assainissement, aménagements de cours d'eau, voirie, etc)	forfait	2 536,67 €	3 044,00 €
4	Assistance pour le recrutement d'un prestataire pour l'entretien de berges de cours d'eau (part fixe)	forfait	1 623,48 €	1 948,18 €
5	Assistance à maître d'ouvrage pour le suivi de la réalisation de travaux (projets d'alimentation en eau potable, assainissement, aménagements de cours d'eau, entretien des berges, voirie,etc)	prix pour une réunion de chantier	152,20 €	182,64 €
6	Assistance à maître d'ouvrage pour recruter un prestataire chargé de réaliser les contrôles ou/et les diagnostics des installations d'assainissement non collectif	forfait	761,00 €	913,20 €
7	Réalisation d'un contrôle réglementaire de conception et d'exécution d'un dispositif d'assainissement non collectif (ANC)	prix pour le contrôle d'un dispositif	177,57 €	213,08 €
8	Réalisation du diagnostic d'un dispositif d'assainissement non collectif (ANC) en cas de cession de l'immeuble	prix pour le contrôle d'un dispositif	177,57 €	213,08 €
9	Assistance pour le recrutement d'un prestataire pour la délimitation d'une Aire d'Alimentation de Captage pour une commune	forfait pour une commune	2 536,67 €	3 044,00 €
10	Assistance pour le recrutement d'un prestataire pour la délimitation d'une aire d'alimentation de captage pour un groupement de communes	forfait par AAC	1 522,00 €	1 826,40 €
11	Assistance pour le recrutement d'un consultant pour établir un contrat de délégation de service public (DSP) et suivi de la prestation	forfait	1 522,00 €	1 826,40 €
12	Réalisation d'un contrôle annuel de l'exécution d'un contrat de délégation de service public (DSP)	prix pour une 1/2 journée	177,57 €	213,08 €
13.1	Recherche de fuites au corrélateur acoustique et écoute au sol (demi-journée)	forfait	107,78 €	129,34 €
13.2	Recherche de fuites au corrélateur acoustique et écoute au sol (intervention inférieure ou égale à 2h00)	forfait	53,89 €	64,67 €
13.3	Recherche de fuites au corrélateur acoustique, écoute au sol et pré-localisation (demi-journée)	forfait	126,72 €	152,07 €
14	Pré-localisation de fuites à l'aide de pré-localisateurs (utilisation pendant 1 semaine)	forfait	104,85 €	125,82 €
15	Pré-localisation de fuites à l'aide de pré-localisateurs (prêt pour une semaine supplémentaire)	forfait	20,00 €	24,00 €

16	Contrôle par caméra vidéo de captages et de réseaux (eau ou assainissement)	prix pour une première intervention	177,57 €	213,08 €
17		prix pour une intervention complémentaire	88,78 €	106,54 €
18	Suivi administratif du marché attribué à l'issue d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage	forfait	253,67 €	304,40 €
19	Assistance pour le recrutement d'un prestataire chargé de réaliser une maîtrise d'œuvre dans le domaine de l'environnement complétée par des missions de VRD, aménagements urbains…	forfait	4 439,17 €	5 327,01 €
20	Consultation des entreprises pour des travaux d'entretien courant de la voirie	forfait	1 358,80 €	1 630,56 €
21	Relevé des vitesses	1 relevé des vitesses sur une semaine ou deux	235,00 €	282,00 €
22	Deuxième relevé des vitesses dans la même agglomération	deuxième relevé des vitesses, en parallèle	110,00 €	132,00 €
23	Mise à disposition d'un miroir de sécurité	forfait	195,00 €	234,00 €
24	Expérimentation de chicane - Mise à disposition de blocs de type K16 avec la signalisation temporaire sur une période d'un mois	forfait	300,00 €	360,00 €
25	Comptage manuel des mouvements des véhicules dans un carrefour sur une journée (7h30 -18h30) en semaine	forfait/1journée	450,00 €	540,00 €
26	Relevé des dégradations du réseau routier sur ½ journée - Relevé sur site sur une ½ journée (environ 1 000 m) avec élaboration d'un document de restitution	forfait / 1/2 journée	345,00 €	414,00 €
27	Aide pour l'établissement de dossiers administratifs (un devis est établi en fonction de la complexité du projet, du contexte environnemental, de la connaissance du site)	prix pour une journée d'intervention	270,81 €	324,97 €
28	Aide pour l'établissement d'actes administratifs	forfait	100,00 €	120,00 €
29	Etat des lieux des cours d'eaux principaux	forfait/ km	100,00 €	120,00 €
30	Etat des lieux de cours d'eau sur les affluents	forfait/km	30,00 €	36,00 €
31	réalisation de plans à partir du SIG 52	forfait par 1/2 journée	150,00 €	180,00 €
32	Assistance pour le recrutement d'un prestataire chargé de réaliser, pour le compte d'une commune ou communauté de communes, l'inventaire de la voirie communale dans un but de rationalisation de celles-ci par la voie d'enquêtes publiques dédiées.	forfait	2 536,67 €	3 044,00 €

Descriptif des prestations de l'offre départementale d'ingénierie territoriale

référence	descriptif détaillé
1 et 2	Cette mission consiste à aider les communes à désigner un prestataire pour la réalisation de l'étude (définition des besoins, rédaction du cahier des charges et des pièces administratives pour la consultation, assistance à la consultation et au dépouillement des offres, finalisation du marché, la mission prenant fin à la présentation du rapport d'analyse des offres.
3	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour désignation d'un maître d'œuvre ou d'un bureau d'études. Cette mission consiste à aider les collectivités à choisir un prestataire pour la conception et la réalisation de leur projet (définition des besoins, rédaction du cahier des charges et des pièces administratives pour la consultation, assistance à la consultation et au dépouillement des offres, finalisation du marché, la mission prenant fin à la présentation du rapport d'analyse des offres.
4	Cette mission consiste en une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la consultation des entreprises de travaux (phase de consultation des entreprises, ouverture des plis, analyse des offres, rédaction du rapport d'analyse des offres, présentation du rapport d'analyse des offres, assistance à la notification du marché de travaux) et le suivi des chantiers d'entretien des cours d'eau et de leurs berges dans la limite de 4 réunions de chantier (Au delà de 4 réunions chantier, après accord du maître d'ouvrage, celles-ci seront facturées à l'unité sur la base du forfait défini au point 5).
5	Cette mission consiste en une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des chantiers (participation à une réunion, assistance au suivi technique et financier du projet).
6	Cette mission consiste à aider les communes à désigner un prestataire chargé de réaliser les contrôles ou/et les diagnostics des installations d'assainissement non collectif (définition des besoins, rédaction du cahier des charges et des pièces administratives pour la consultation, assistance à la consultation et au dépouillement des offres, finalisation du marché, la mission prenant fin à la présentation du rapport d'analyse des offres.
7	Cette mission consiste en une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de contrôles réglementaires de conception et d'exécution des installations d'assainissement non collectif.
8	Cette mission consiste en une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du diagnostic des installations d'assainissement dans le cas de la vente d'un immeuble ou d'une habitation.
9	Cette mission consiste à aider les communes à désigner un prestataire pour la réalisation de la délimitation de l'aire d'alimentation d'un captage (définition des besoins, rédaction du cahier des charges et des pièces administratives pour la consultation, assistance à la consultation et au dépouillement des offres, finalisation du marché, la mission prenant fin à la présentation du rapport d'analyse des offres.
10	Cette mission consiste à aider les structures intercommunales à désigner un prestataire pour la réalisation de la délimitation de l'aire d'alimentation de plusieurs captages situés dans des communes différentes (définition des besoins, rédaction du cahier des charges et des pièces administratives pour la consultation, assistance à la consultation et au dépouillement des offres, finalisation du marché, la mission prenant fin à la présentation du rapport d'analyse des offres. Le prix indiqué concerne un forfait pour un bassin versant.
11	Cette mission consiste à assister le maître d'ouvrage pour désigner un prestataire chargé d'une étude comparative des différents modes de gestion possibles du service public et, en fonction des conclusions de cette première étape, puis pour permettre la mise en œuvre du mode de gestion retenu (voire d'établir le contrat de délégation de service public).
12	Cette mission consiste à assurer un contrôle technique et financier de l'exécution du contrat de délégation du service public. En fonction du contenu du contrat de délégation de service public, de l'attente de la collectivité demandeuse, un devis sera proposé par le SATE pour préciser le temps envisagé pour la réalisation totale de la prestation.
13 à 15	Assistance d'un technicien et du matériel pour aider une collectivité à la localisation de fuites sur le réseau d'eau potable ;
16 & 17	Assistance d'un technicien et du matériel pour réaliser une inspection télévisée des captages, des réseaux eau potable et eaux usées permettant de visualiser l'état des canalisations, les obstacles à l'écoulement des eaux, etc…

Descriptif des prestations de l'offre départementale d'ingénierie territoriale

référence	descriptif détaillé
18	Cette mission fait suite au recrutement d'un prestataire (maître d'œuvre ou bureau d'études) pour assister le maître d'ouvrage pour vérifier les demandes d'acomptes et établir les certificats de paiements.
19	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un programme de travaux (niveau étude de faisabilité) et désignation d'un maître d'œuvre dans les domaines de l'environnement complétée par des missions de VRD, d'aménagement urbain... Cette mission consiste à aider les collectivités à établir une étude de faisabilité de leur projet (aspects techniques et financiers) d'une part et à choisir d'autre part un prestataire pour la conception et la réalisation de leur projet (rédaction du cahier des charges et des pièces administratives pour la consultation, assistance à la consultation et au dépouillement des offres, finalisation du marché, la mission prenant fin à la présentation du rapport d'analyse des offres.
20	Mission d'Assistance technique en vue de désigner une entreprise pour réaliser des travaux d'entretien de la voirie, La mission faisant l'objet d'une lettre de commande, comprend les prestations suivantes : o l'élaboration du dossier de consultation des entreprises (DCE) : rédaction du cahier des clauses techniques particulières et des pièces administratives du marché (règlement de la consultation, cahier des clauses administratives particulières, acte d'engagement…) ; o le suivi technique et administratif de la consultation (réponse aux questions des candidats, visites sur site si nécessaire..) ; o l'analyse des offres, la mise au point du marché, l'assistance à la notification du marché, o un suivi de réalisation de chantier comprenant 4 réunions : une réunion zéro initialisant la phase de préparation, une réunion de piquetage, une réunion intermédiaire en phase d'exécution de travaux et enfin une réunion finale de travaux préalablement à la réception des travaux.
21	Relevé de vitesse en vue d'établir un diagnostic de sécurité La mission faisant l'objet d'une lettre de commande, comprend les prestations suivantes : o une rencontre sur site pour analyse de la section de voirie avec un représentant de la collectivité pour optimiser la pose du compteur ; o le déplacement des agents techniques et fixation du compteur à l'endroit défini lors de la rencontre ; o la mise à disposition du matériel sur la période définie (soit une ou deux semaines) ; o la dépose du compteur et l'extraction des données ; o l'analyse technique des résultats ;
22	Deuxième relevé des vitesses dans la même agglomération en vue d'établir un diagnostic de sécurité La mission, comprend les prestations suivantes : o la mise en place du compteur à un endroit étudié pour un deuxième relevé de vitesses, en complément du premier ; o la mise à disposition d'un deuxième compteur sur la période définie (soit une ou deux semaines) ; o la dépose du compteur et l'extraction des données ; La mission est prévue dans le cadre d'une même lettre de commande prévoyant deux relevés de vitesse concomitants
23	Mise à disposition d'un miroir La mission faisant l'objet d'une lettre de commande, comprend les prestations suivantes : o le nettoyage du miroir et la fixation des éléments d'attache ; o la fixation du miroir sur un support spécifique dans la commune ; o la mise à disposition du matériel sur la période définie (soit un mois environ) ; o la dépose du miroir
24	Mise à disposition de balises La mission faisant l'objet d'une lettre de commande, comprend les prestations suivantes : o l'analyse du site et la proposition d'un plan d'implantation selon la règlementation en vigueur ; o la préparation des plots en plastique de type K16 et de la signalisation temporaire ; o l'implantation des balises ; o le retrait des balises ; o l'analyse technique des résultats ;

Descriptif des prestations de l'offre départementale d'ingénierie territoriale

référence	descriptif détaillé
25	Comptage manuel La mission faisant l'objet d'une lettre de commande, comprend les prestations suivantes : o l'analyse du site et la proposition du plan retenu pour comptabiliser les mouvements ; o le comptage effectué par un agent sur le lieu préconisé sur une période de 7h 30 à 18h30, une journée en semaine du lundi au vendredi ; o l'analyse technique des résultats ;
26	Relevé des dégradations du réseau routier La mission faisant l'objet d'une lettre de commande, comprend les prestations suivantes : o le relevé sur site par un agent des dégradations, sur une durée d'environ 4 h pour environ 1 000 ml, o l'analyse technique des résultats
27	Aide pour l'établissement de dossiers administratifs tels que le dossier de déclaration « loi sur l'eau » ; en fonction de la complexité du projet, du contexte environnemental, de la connaissance du site un devis est proposé au maitre d'ouvrage
28	Aide pour l'établissement d'actes administratifs pour la cession de propriété
29 et 30	Réalisation d'un état des lieux des cours d'eau principaux et des affluents. Cette prestation concerne les cours d'eau pour lesquels aucun diagnostic n'a à ce jour été réalisé (zone blanche). Cette mission comprend : - les reconnaissances de terrain à pied sur le ou les bras principaux et de manière sommaire sur les affluents - l'établissement d'un rapport de diagnostic - l'établissement d'un rapport de propositions d'actions.
31	Edition de plans à partir des données de la collectivité hébergées sur le Système d'information géographique 52. Un devis est établi par le SDAT pour préciser le temps nécessaire à la réalisation de la prestation, en fonction de l'échelle et du format souhaités,
32	Assistance pour le recrutement d'un prestataire chargé de réaliser, pour le compte d'une commune ou communauté de communes, l'inventaire de la voirie communale dans un but de rationalisation de celles-ci par la voie d'enquêtes publiques dédiées : - pour les chemins ruraux : aliénation, création d'une nouvelle portion de chemin, élargissement n'excédant pas 2 mètres ou redressement) ; - pour les voies communales ou intercommunales : déclassement, création de voie, élargissement ou redressement, plans d'alignement et nivellement.